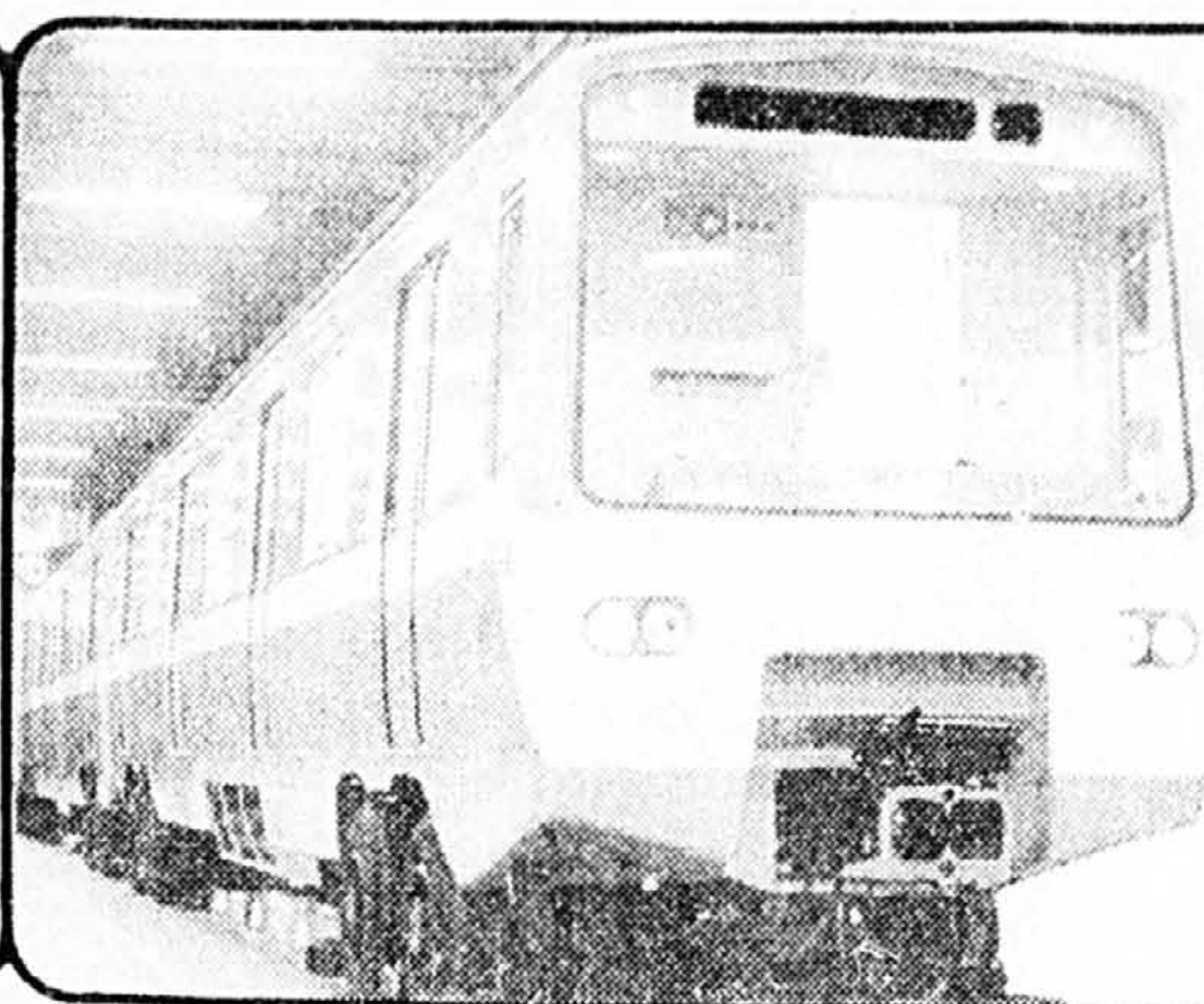


WALKER BOUDE LES ALOUETTES ET PAYTON DEVIENT LA NOUVELLE CIBLE DE SKALBANIA

page 4



LES PREMIÈRES RAMES DE MÉTRO DE SURFACE CIRCULERONT D'ICI À TROIS ANS

page A 3

25 cents MONTREAL, VENDREDI 1er MAI 1981, 97e ANNÉE, no 103, 70 PAGES, 4 CAHIERS.

Sears vous en avez pour votre argent, et plus

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

UN REMANIEMENT PRUDENT



LÉVESQUE NOMME SIX NOUVEAUX MINISTRES ET EN CONGÉDIE DEUX page A 3

photo Robert Mailloux, LA PRESSE

photo Pierre McCann, LA PRESSE

L'ÉCONOMIE

NOUVEAU SOMMET DU TAUX D'ESCOMPTE

page B 1

LE TOIT DU STADE, C'EST PAS POUR DEMAIN

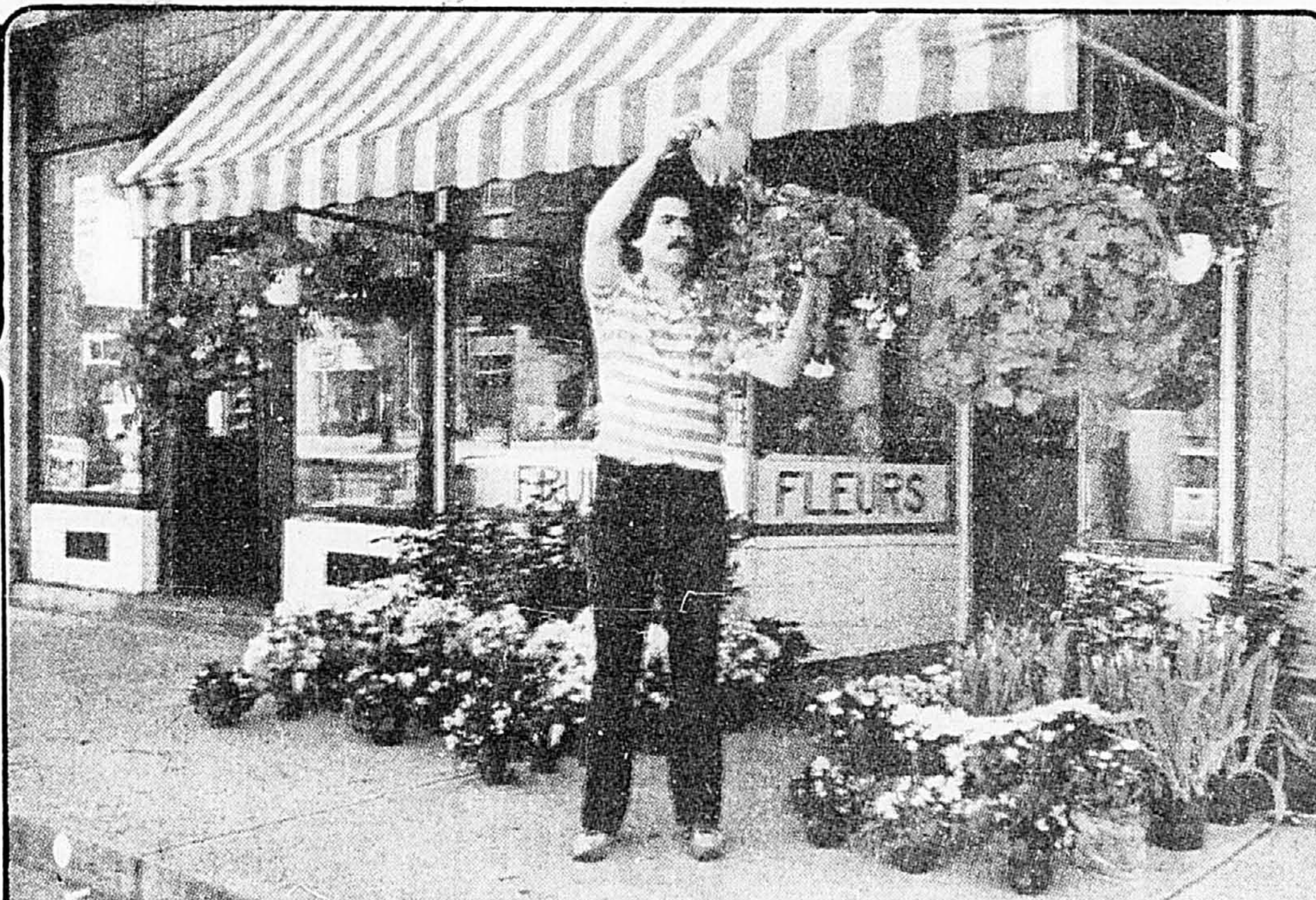


VOUS AUREZ TOUS LES DÉTAILS DANS "MA RÉPONSE À MALOUF" QUI PARAITRA JEN SUIS SÛR, AVANT QUE LE TOIT NE COUVRE LE STADE

ÉDITO

L'ÉPISCOPAT ET LES FERMETURES D'USINES

PAR IVAN GUAY page A 6



On a voulu lui enlever ses fleurs en invoquant un vieux règlement page A 3

LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

RECOURS COLLECTIF DE PRÈS DE \$4 MILLIARDS CONTRE 10 SOCIÉTÉS page A 9

SELON LE DERNIER SONDAGE

MITTERRAND EN AVANCE

■ À dix jours du second tour de l'élection présidentielle française, le dernier sondage de la campagne électorale donne François Mitterrand gagnant. La Bourse de Paris a été presque aussitôt fort active et en forte baisse, la victoire du leader socialiste paraissant désormais possible aux opérateurs. Cette enquête a été réalisée alors que le gaulliste Jacques Chirac et le communiste Georges Marchais précisaient leur attitude pour le second tour.

page A 10



SOMMAIRE

- Annonces classées: C 3 à C 13
- Arts et spectacles: B 10 à B 13
- Décès, naissances, etc.: C 14
- Économie: B 1 à B 6
- Êtes-vous observateur? C 9
- FEUILLETON: C 7
- Horoscope: C 4
- Jardinage: C 11
- Le monde: A 10
- Météo: A 2
- Mat croisés: C 6
- Télé-cables: B 13
- Télévision: B 13
- Tribune libre: A 7
- Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

TABLOÏD SPORTS

- Arts et spectacles
- Horaires: 14, 15
- Télévision: 15
- Bandes dessinées: 16
- Mat mystère: 16
- Mats croisés: 16
- Quoi faire aujourd'hui: 14

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti
du Trust Général

15 1/2%
Intérêts versés annuellement.
Période de 1 an. Dépôt minimum \$500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Reine de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000
Montreal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-32665
Québec 668-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900
Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011
Carrefour de l'Estrie 563-3331
Place Beilvére 563-3447

NOTES POLITIQUES

Bertrand aura-t-il le «courage» de Vaugeois?



Jacques Bouchard Pierre Gravel

Le député péquiste de Vanier et nouveau ministre des Communications, Jean-François Bertrand, est d'avis que le gouvernement du Parti québécois devrait procéder dans les plus brefs délais à une véritable réforme en profondeur du système parlementaire actuel.

Au cours d'une conversation, la semaine dernière, l'adjoint parlementaire du ministre Claude Charron dans l'ancien et le nouveau gouvernement, a souligné que l'on devrait entreprendre l'étude de cette réforme dès le début, pour en arriver à proposer des solutions concrètes d'ici à six mois.

A titre d'exemple, Jean-François Bertrand a précisé que le rôle des Commissions parlementaires pourrait être sérieusement modifié et celles-ci pourraient être dotées de pouvoir d'enquête.

D'un autre côté, a précisé le député de Vanier, une Commission parlementaire pourrait avoir la mission de préparer une

véritable politique de la famille, et ce tout en respectant les deux principes fondamentaux du parlementarisme britannique, soit les responsabilités et la solidarité ministérielles.

Il est remarquable qu'en tenant ces propos, M. Bertrand, qui n'était alors que simple député, reprenait à son compte les idées sur ce sujet exprimées peu de temps auparavant par l'ex-ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois. Le député de Vanier avait même vanté le courage qu'il fallait, selon lui, pour tenir un tel discours lorsqu'on appartient au Conseil des ministres. Ni l'un ni l'autre ne savait à ce moment qu'un caprice du destin, et du premier ministre, allait bientôt inverser les rôles. Reste à voir si, une fois que sera dissipée l'euphorie provoquée par sa promotion si ardemment souhaitée depuis longtemps, le nouveau ministre saura faire preuve du même courage qu'il reconnaissait à l'ancien.



photothèque LA PRESSE
Louise Harel

Louise Harel peut demeurer vice-présidente du P.Q.

Contrairement à ce que croient plusieurs militants péquistes, rien ne s'oppose à ce que l'actuelle vice-présidente du Parti québécois, Louise Harel, conserve son poste malgré le fait qu'elle ait été élue dans Maison-Neuve aux dernières élections. Du moins jusqu'au prochain congrès national de l'automne prochain.

Au lendemain de sa victoire, certains aspirants à la vice-présidence, dont l'actuel président de la région Montréal-Ville-Marie et candidat défait dans Viger, Paul Doyon, ont indiqué leur intention de faire campagne pour lui succéder. Depuis lors, cependant, ce dernier aurait renoncé à son projet.

Les autres devront, semble-t-il attendre la tenue du congrès statutaire puisque si les statuts du parti interdisent à un député de se faire élire à l'exécutif national, rien n'empêche un membre de cette instance qui accède à l'Assemblée nationale de rester à son poste.

Un porte-parole du P.Q. a d'ailleurs rappelé hier à LA PRESSE qu'un cas beaucoup plus complexe s'est présenté au parti après l'élection du 15 novembre 1976 alors qu'au moins cinq membres de l'exécutif se sont fait élire à Québec. Il s'agis-

tif jusqu'au congrès qui s'est tenu en mai 1977.

L'indépendance est-elle toujours possible et souhaitable?

Au moment où la mise en veilleuse de l'option de souveraineté-association du Parti québécois continue de provoquer les sarcasmes de l'ex-leader du RIN, Pierre Bourgault et de provoquer de sérieuses inquiétudes chez plusieurs péquistes irréductiblement indépendantistes, un groupe de jeunes anciens militants du Mouvement des Etudiants pour le OUI pendant la campagne référendaire ont résolu de reprendre le flambeau.

Regroupé maintenant dans l'Organisation des Jeunes Indépendantistes pour un Québec Communautaire (L'OJICQ), ils se sont fixés comme but de relancer le débat de fond sur la question de l'indépendance du Québec et de prôner partout, à temps et à contre-temps leurs vues sur ce sujet. Ils peuvent

compter sur le soutien actif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M) qui leur fournit le gîte et toute une gamme de services qu'ils ne pourraient se payer.

L'OJICQ a décidé de fêter à sa façon le premier anniversaire de la défaite du Parti québécois au référendum. Ils organisent donc, pour le 20 mai prochain, à l'Université du Québec à Montréal, un colloque sur le thème: L'indépendance du Québec est-elle toujours possible? Est-elle toujours souhaitable?

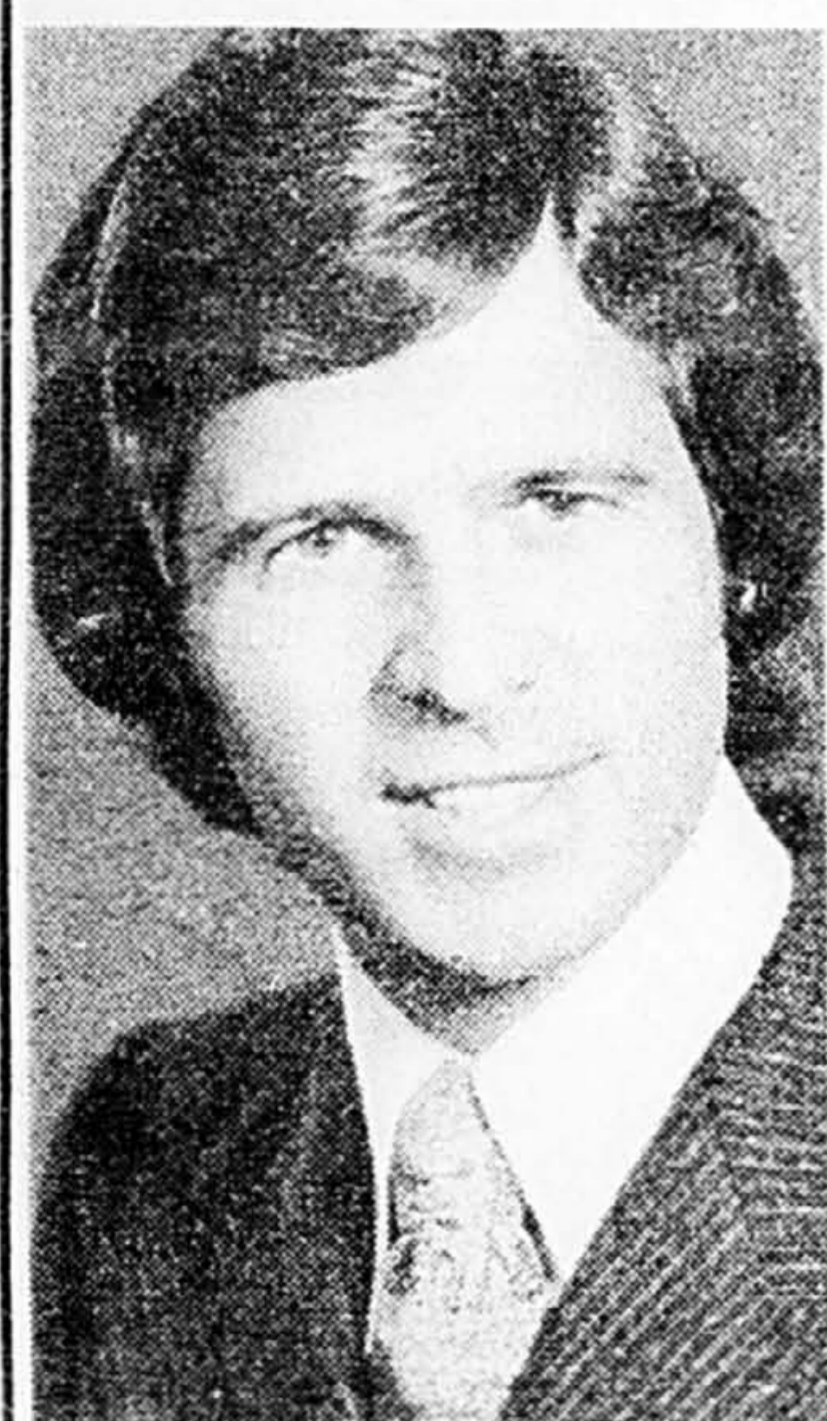
Pour débattre de cette question, ils ont constitué un panel représentant un large éventail de l'opinion publique: le ministre de l'Immigration, Gérard Godin, qui risque d'être pris à parti par les plus impatientes, le sociologue Pierre Drouilly, Charles Larochelle, représentant les jeunes indépendantistes, Suzanne Chartrand, du Centre de formation populaire, de tendance nettement socialiste, et Charles Gagnon du groupe communiste En Lutte.

Les débats risquent d'être



photothèque LA PRESSE
Charles Gagnon

animés mais il y a malgré tout peu de chance qu'on sorte de cette discussion avec une réponse claire qui satisfasse tout le monde.



photothèque LA PRESSE
Jean-François Bertrand

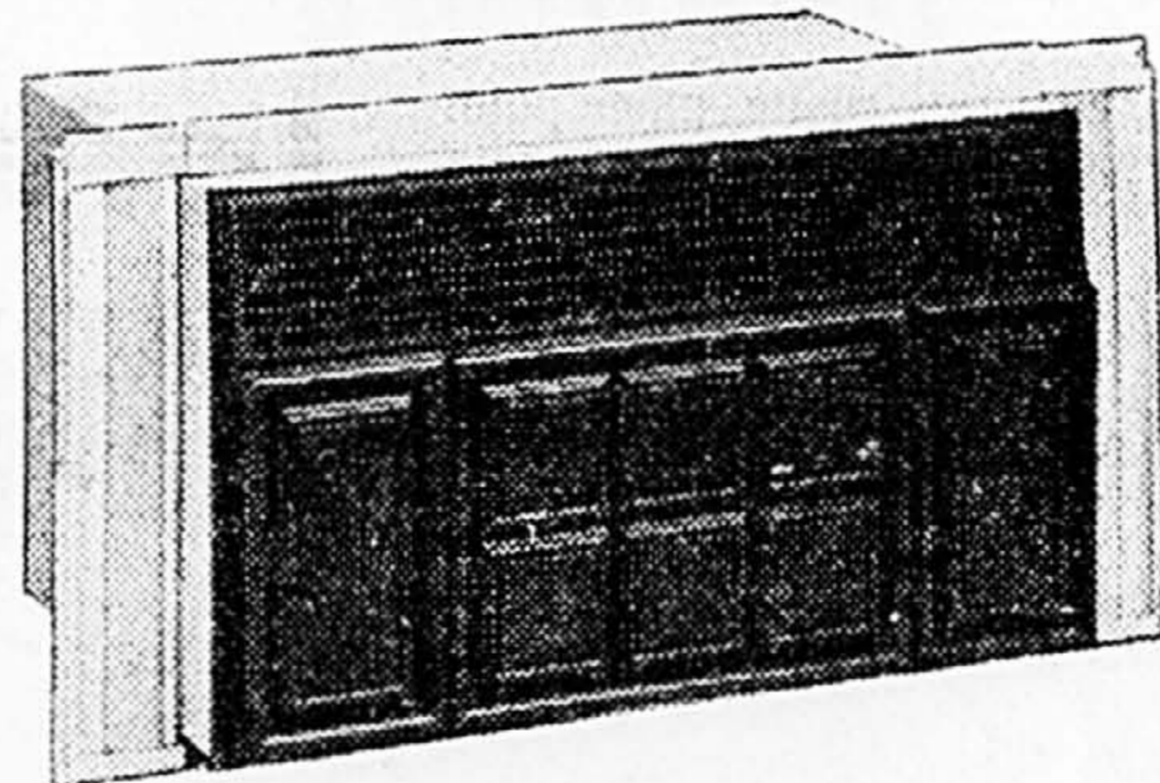
Le GRAND CHOIX en confort estival



Rabais d'avant-saison sur climatiseurs chez Pascal

(Limite de 3 par client)

Hotpoint



- 7,800 BTU HC-087 Rég. 389.95 Rabais 25.00 = **364⁹⁵**
- 8,000 BTU HH-088 Rég. 489.95 Rabais 25.00 = **464⁹⁵**
- 10,000 BTU HH-110K Rég. 509.95 Rabais 30.00 = **479⁹⁵**
- 12,000 BTU HH-120 Rég. 629.95 Rabais 35.00 = **594⁹⁵**
- 6,000 BTU «SLIDER» HS-064 Rég. 429.95 Rabais 20.00 = **409⁹⁵**
- 8,000 BTU «SLIDER» HS-084 Rég. 479.95 Rabais 25.00 = **454⁹⁵**
- 10000 BTU «SLIDER» HS-104 Rég. 519.95 Rabais 30.00 = **479⁹⁵**

- 5,000 BTU HC-055K Rég. 269.95 Rabais 15.00 = **254⁹⁵**
- 6,000 BTU 60P980 Rég. 279.95 Rabais 20.00 = **299⁹⁵**

- ### Emerson
- 6,000 BTU Rég. 279.95 Rabais 20.00 = **259⁹⁵**
 - 8,000 BTU Rég. 333.95 Rabais 25.00 = **308⁹⁵**
 - 10,000 BTU Rég. 399.95 Rabais 30.00 = **369⁹⁵**
 - 12,000 BTU Rég. 479.95 Rabais 35.00 = **444⁹⁵**

- ### Carrier
- 6,000 BTU 51BK0061 Rég. 289.95 Rabais 20.00 = **269⁹⁵**
 - 8,000 BTU 51BK1081 Rég. 339.95 Rabais 25.00 = **314⁹⁵**

La méthode d'achat Pascal
«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES
3800 Côte Vertu, St. Laurent - Centre d'achat Le Bazar • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

GRATUITEMENT avec toute commande de \$25 ou plus 1 géranium en pot ou 10 bulbes de glaieul.

TERRE EN SACS SABLE EN SACS

Plantez nos conifères en pot dès maintenant

Profitez de notre offre spéciale POUR PLANTES DE ROCAILLE ET VIVACES

Des plants qui fleuriront durant de nombreuses années, 300 variétés. Belles touffes

Ne préférez-vous pas cette plante de chez Paul? à cette plante fragile?

30% DE RÉDUCTION

sur fumier de moutons et bovins (organique, sans odeur, en poudre). Fertilisant parfait pour pelouses, jardins et semis. Achetez-en un sac dès aujourd'hui. Utilisez-le sur terre ou gazon. Résultats sensationnels.

PÉPINIÈRE PAUL

9519 ouest, boul. Gouin PIERREFONDS 684-3049

Direction: de la route Transcanadienne, est ou ouest prenez la sortie 60, de Laval, prenez la sortie no 8, nous sommes juste à l'ouest du pont de l'autoroute Mirabel.

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINES.

Grand sac de 2 pieds cubes \$4.95 seulement

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 5 Maximum: 14
Ensoleillé avec passages nuageux

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	8	Ensol. pass. nuageux	Ciel variable
Outaouais	—	14	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Laurentides	—	10	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Cantons de l'Est	—	13	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Mauricie	—	10	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Québec	—	13	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Lac-Saint-Jean	—	10	Ensol. pass. nuageux	Ensol. pass. nuageux
Rimouski	—	7	Nébul. var. vent modéré	Ensol. pass. nuageux
Gaspésie	—	7	Nébul. var. vent modéré	Ensol. pass. nuageux
Baie-Comeau	—	7	Nébul. var. vent modéré	Ensol. pass. nuageux
Sept-Îles	—	5	Nuageux avec éclaircies	Ensol. pass. nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Victoria	7	18
Alberta	Nuageux	Edmonton	5	20

La Quotidienne Tirage d'hier

1 - 8 - 1

si vous partez...

	Min.	Max.		Min.	Max.
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	1	17	
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	0	16	
Ontario	Ensoleillé	Toronto	2	10	
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton	2	14	
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax	4	12	
Ile-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	4	12	
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	4	11	

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	12	23	Miami	22	30
Buffalo	4	12	New York	13	23
Chicago	4	16	Nlle-Orléans	—	21
			Washington	16	29

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	8	12	Hong Kong	23	29
Athènes	13	24	Le Caire	17	31
Berlin	6	10	Lisbonne	—	—
Bruxelles	2	10	Londres	12	17
Buenos Aires	15	20	Madrid	0	19
Copenhague	5	9	Moscou	5	12
Genève	3	11	Mexico	10	25
			Vienne	6	14

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	21	32	Bermudes	17	23
Barbade	24	29	Nassau	—	—
			San Juan	—	—
			Trinidad	—	—

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

* TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$2.10
Lundi au vendredi \$1.50
Samedi seulement 0.85

* TARIFS D'ABONNEMENTS LIVRAISON À DOMICILE:

Lundi au samedi \$1.75
Lundi au vendredi \$1.25
Samedi seulement 0.75

* Tarifs différents pour les routes motorisées

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

	Nombre de semaines		
	13	26	52
CANADA			
Lundi au samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
Lundi au vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS			
	Nombre de semaines		
	13	26	52
Lundi au samedi	\$72.80	\$145.60	\$291.20
Lundi au vendredi	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Samedi seulement	\$20.80	\$41.60	\$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE

285-7272
285-7070
285-7100
285-7383

ANNONCES CLASSÉES

285-7111
285-7205

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202
National, Télé-Press 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

La SAQ pose des gestes dignes d'un despote

Guy Pinard

Plus on gratte dans le dossier des relations de la Société des alcools du Québec avec les différents intervenants qui sont aussi ses clients captifs, plus on découvre des exemples d'un despotisme («pouvoir absolu et arbitraire», selon Larousse) inacceptable pour une société d'Etat, surtout lorsque son statut de monopole devrait suffire.

Que la SAQ jouisse d'un pouvoir absolu, il n'est plus permis d'en douter. Et la SAQ le sait si bien que, dans son plan quinquennal, elle est allée jusqu'à demander au ministre responsable d'abolir les derniers leviers de contrôle que détient le Conseil du trésor. D'ailleurs, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Yves Duhaime, admettait devant des membres de l'Association de l'industrie manufacturière des boissons alcooliques du Québec (AIMBAQ) qu'il insisterait pour être mieux informé sur la SAQ et surtout pour forcer cette dernière à faire une ventilation de ses coûts, surtout pour les produits qu'elle embouteille elle-même.

Des exemples de despotisme et d'une utilisation exagérée de la situation monopolistique, on pourrait en citer à la tonne si j'en juge par la masse de faits qui me sont communiqués à chaque conversation.

Une bouteille empruntée

Prenons la bouteille de la vodka «Kamouraska» embouteillée par la SAQ. Si vous avez cru y voir une certaine ressemblance avec la bouteille de «maxi dry» Melchers, vous n'avez pas pris un petit verre de trop. La SAQ a effectivement «emprunté» (pour ne pas dire «volé») cette bouteille à la distillerie Melchers. Voici comment cela s'est passé. Lors de la mise en faillite de Melchers, la SAQ a joué le rôle d'un des syndics, comme la loi l'y autorise, et la Société en a profité pour «négocier» l'emprunt des moules pour les bouteilles de 40 et 25 onces. Mais, comme la SAQ embouteilleuse négociait avec une société sous la coupole de la SAQ syndic, il était difficile pour Melchers de dire non. A tout événement, pendant la durée de l'entente «négociée», la SAQ aurait pu au moins avoir la décence de concevoir son propre moule, mais elle s'est contentée tout simplement de légères retouches. Soulignons qu'à la SAQ, on affirme n'avoir rien à se reprocher à ce sujet.

La bataille du Kyrie

La SAQ ne se contente pas d'analyser les nouveaux produits avant de les accepter, elle veut tout contrôler: la bouteille, l'étiquette, le nom, même la campagne de publicité du producteur (en plus, bien sûr, du prix de vente). La bataille du Kyrie est très explicite sur ce point. Comme l'indique l'AIMBAQ dans son mémoire de janvier dernier au ministre Duhaime, l'introduction du Kyrie a été retardée d'au moins deux mois par la SAQ pour le motif sybillin que le mot Kyrie avait une connotation religieuse et que son emploi constituerait une profanation. Il a fallu que l'autorité épiscopale de Valleyfield ridiculise la SAQ pour que cette dernière leve finalement l'interdit. Et la situation était d'autant plus ridicule qu'on trouvait déjà sur les tablettes des produits comme le «Chante-Christ», le «Lacrima Christi», le «Châteaufort du Pape», qui avaient une connotation religieuse sans que la SAQ s'en formalise pour autant. Que la SAQ refuse une bouteille en forme de phallus ou une étiquette injurieuse, soit, mais cela ne la justifie pas de s'imposer en moraliste, religieux ou non.

me, l'introduction du Kyrie a été retardée d'au moins deux mois par la SAQ pour le motif sybillin que le mot Kyrie avait une connotation religieuse et que son emploi constituerait une profanation. Il a fallu que l'autorité épiscopale de Valleyfield ridiculise la SAQ pour que cette dernière leve finalement l'interdit. Et la situation était d'autant plus ridicule qu'on trouvait déjà sur les tablettes des produits comme le «Chante-Christ», le «Lacrima Christi», le «Châteaufort du Pape», qui avaient une connotation religieuse sans que la SAQ s'en formalise pour autant. Que la SAQ refuse une bouteille en forme de phallus ou une étiquette injurieuse, soit, mais cela ne la justifie pas de s'imposer en moraliste, religieux ou non.

Les réceptions

Tout producteur qui organise une réception devrait avoir le droit d'utiliser ses produits et au prix coûtant. Avec la SAQ, il n'en est pas question. Dans le cas des boissons alcoolisées, il faut se les procurer de la SAQ et payer le plein prix. Avec le résultat qu'une bouteille de vodka revient à \$11,80 au lieu de \$1,79. Heureusement qu'elle ne force pas les producteurs à choisir les produits des concurrents, ou pire encore, les produits embouteillés par la SAQ.

Les palettes

On sait que les producteurs livrent leurs produits sur des palettes, qui coûtent environ \$11 l'unité. Or, pendant l'automne de 1979, la SAQ utilisait les palettes à toutes les sauces au lieu de les retourner aux producteurs, comme la chose aurait dû se faire dans toute entreprise le moins bien organisée et plus soucieuse de sa clientèle.

Au début de décembre 1979, une de ces entreprises était à court de 2.000 de ces palettes et comme, malgré des appels répétés, elle ne pouvait récupérer ses palettes de la SAQ, elle a dû en commander de nouvelles afin d'être prête pour la période des fêtes.

Finalement, au printemps de 1980, la SAQ décidait de remettre les palettes à leurs propriétaires... et les 2.000 sont arrivées en trois jours. «Des palettes, j'en ai partout... elles me sortent par les oreilles», a-t-il dit, en riant pour ne pas brailler.

Ces exemples permettent de comprendre un peu mieux la rancœur qu'entretiennent les producteurs québécois envers la SAQ. Et le pire de toute l'histoire, c'est que tous et chacun de ces incidents auraient pu être évités si seulement la SAQ avait fait preuve d'un peu moins d'intransigeance vis-à-vis ses fournisseurs.

DEMAIN: Divulgaration d'un rapport exclusif.

Le métro de surface roulera d'ici à trois ans

Les premières rames de métro de surface circuleront sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal d'ici trois ans, c'est deux ans plus tôt que les échéanciers contenus dans les premières hypothèses ébauchées dans le plan d'intégration des modes de transport en commun.

FLORIAN BERNARD

Cet échéancier optimiste a été confirmé par le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II,

qui donne ce matin une conférence de presse au cours de laquelle il annoncera notamment la réalisation prochaine de l'intégration des trams de banlieue au réseau régulier de transport en commun.

La mise en service du métro de surface se fera en différentes phases. Même si les premières rames rouleront dans trois ans, il faudra attendre 6 ou 7 ans avant que le réseau au complet soit réalisé, suivant le plan De-Belleval.

En ce qui concerne les prolongements du métro souterrain,

l'ensemble du réseau suivant les plans originaux d'extension sera complété d'ici cinq ans.

M. DesMarais s'est dit assuré que ces échéanciers seront respectés. Il a ajouté qu'il verra personnellement à ce que rien ne vienne entraver le programme pour lequel il y a eu entente formelle entre le gouvernement du Québec et la CUM.

C'est la première fois, depuis que le projet De-Belleval a été rendu public, que des échéanciers précis sont déterminés quant à la mise en service du réseau complet de transport intégré.

Au cours des prochains mois une première étape sera franchie, soit celle de l'intégration des tarifs. Cette intégration se fera avec celle des trains de banlieue au réseau actuel.

M. DesMarais a aussi déclaré que c'est le Bureau de Transport Métropolitain qui sera le maître d'oeuvre de tout le système. Le B.T.M. est devenu, récemment, une compagnie spécialisée en transport en commun qui exporte même sa compétence à l'étranger. Le B.T.M. détient notamment un contrat avec Mexico.

À LA VILLE, ON RÉFLÉCHIT

Des fleurs délogées par un règlement de 1901

Montréal, ville fleurie! dit le slogan.

Et avec le printemps, c'est bien connu des Montréalais, les fleuristes sortent leur marchandise et devant les boutiques, les couleurs sont à l'honneur au grand plaisir des passants.

YVON LABERGE

Mais voilà qu'à leur grande surprise, des fleuristes ont appris qu'un règlement municipal interdisait cette pratique. Plus précisément le règlement 270, article 44, datant de 1901.

Remarquez que ce règlement vieux de 80 ans (et amendé plusieurs fois depuis dit: Il est défendu de placer ou de faire placer, de suspendre ou d'exposer le long d'un mur de façade d'une maison, d'une boutique, d'un magasin ou d'un autre bâtiment ou structure quelconque donnant sur une rue, ruelle, place publique ou chemin public de la cité, des effets, articles ou marchandises de quelque genre que ce soit, de manière à ce qu'il dépassent ledit mur de façade.

Donc, pas d'allusion directe aux fleurs, mais le mot fleur est partie intégrante de «ou marchandises de quelque genre». Mais toujours est-il que les fleuristes n'en savaient rien.

Or, avec l'arrivée des beaux jours, l'un de ces fleuristes, M. Ferdinand Queruel, dont le commerce est sis rue Sherbrooke ouest, place, suspend et expose le long du mur de sa façade, jardinières et pots de fleurs.

Des gens mécontents de l'initiative portent plainte au service des Travaux publics de qui dépend le respect du règlement 270.

Au service des Travaux publics, on dépêche les inspecteurs et le fleuriste reçoit l'avis d'enlever le tout du long du mur de sa façade.

La semaine dernière, M. Queruel se plie aux exigences du règlement et, nous a-t-il dit hier, son chiffre d'affaires baisse de tiers.

Effet du hasard, dit-il, ou est-ce parce que la façade du commerce est moins attrayante? M.



M. Ferdinand Queruel a vu son chiffre d'affaires baisser du tiers.

photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Queruel opte pour la deuxième hypothèse et les chiffres lui donneront peut-être raison à la fin de la semaine.

Du moins, l'espère-t-il. Entre-temps le fleuriste s'adresse au directeur du service des Travaux publics, M. Richard Vanier. Ce dernier lui dit de ne pas s'en faire et d'y aller comme avant.

Interrogé hier, M. Richard Vanier a confirmé à LA PRESSE que les inspecteurs sont en-

trés en action vu les plaintes reçues à son service et des avis ont été donnés de respecter le règlement 270.

«Ceci, nous a déclaré M. Vanier, parce que nous ne voulons pas d'abus. Mais des fleurs, c'est beau et, surtout, ça améliore la qualité de vie d'un quartier. Par conséquent, j'ai demandé aux inspecteurs de ne pas pousser plus loin. Donc, nous gardons le statu quo, en attendant d'agir.» En quelque sorte, au service

des Travaux publics de la Ville de Montréal, on se donne du recul et on consulte, et on réfléchit.

Ça amènera peut-être le service à faire des recommandations au Comité exécutif de la Ville pour d'éventuelles modifications. Mais, faire exception pour des fleurs, les lois qui régissent la Ville de Montréal ne le permettent peut-être pas.

On se donne du recul, on consulte et on réfléchit.

Si la police s'en était mêlée avant...

Si la police avait fait diligence, un accident impliquant quatre véhicules aurait probablement pu être évité hier matin à l'angle des rues Everett et Marquette, dans l'est de Montréal.

Si la police avait fait preuve de plus de professionnalisme, elle pourrait sûrement compter sur les services d'un témoin de premier choix concernant cet accident.

FLORIAN BERNARD

Si... Hier matin, vers 10h 30, Hydro-Québec a interrompu le courant dans le secteur de la Banque Nationale, angle Papineau et Everett. Cette interruption, confirmée par Hydro-Québec, avait pour but de procéder à certaines réparations urgentes. Elle a eu pour résultat de rendre inopérants les feux de circulation.

Un gardien de sécurité travaillant à la banque a immédiatement téléphoné à la police de la CUM, l'informant que les feux étaient inopérants et qu'un accident risquait de se produire d'un moment à l'autre. Le gardien a demandé qu'on envoie immédiatement un policier à l'intersection pour diriger la circulation. Personne n'est venu...

Quelques minutes après l'appel du gardien, une voiture de patrouille a traversé l'intersection, sans stopper.

A 11 h 10, soit 40 minutes après l'appel du gardien à la police, un accident impliquant quatre véhicules s'est produit. «Je savais que c'était pour arriver. J'en étais sûr», de déclarer le gardien.

A 11 h 15 les policiers sont arrivés sur les lieux de l'accident; une ambulance, une voiture-patrouille, puis deux autres voitures.

Le gardien de la banque s'est alors dirigé tout droit vers les policiers et a offert spontanément ses services comme témoin, soulignant que de la fenêtre de la banque il avait tout vu, tout entendu. Le gardien a ajouté qu'il avait informé la police, 40 minutes plus tôt, que les feux étaient inopérants et qu'un accident risquait de se produire. Les policiers ont refusé de noter sa version. L'un d'eux a simplement déclaré: «On viendra vous voir plus tard».

A midi le gardien attendait toujours la visite des policiers. Entretemps, il logeait plusieurs appels, d'abord au poste 44, ensuite au central, puis de nouveau au poste 44. Rien...

A 2h 30 un policier se présentait enfin à la banque, suite aux appels répétés du gardien. Mais ce dernier devait rapidement perdre tout espoir: «Monsieur, on a assez de témoins», de lui dire le policier. Et ce même policier d'ajouter: «Nous n'avons pas besoin de votre témoignage!»

Le gardien n'en croyait pas ses yeux. D'habitude, on court désespérément à la recherche de témoins dans les cas d'accidents de voitures. Mais il fut au comble de l'étonnement et de l'indignation lorsque le policier lui affirma que son message concernant les feux inopérants n'avait pas été reçu au poste. «Votre message, on ne l'a jamais eu. C'est la faute des civils qui répondent au central.»

IMPORTANTE EXPOSITION DE PIÈCES ET DE TIMBRES 75 EXPOSANTS

MONEX 81 1-2-3 MAI



MONNAIE CANADIENNE, E.-U., ÉTRANGÈRE EN OR ET ARGENT.

JEUX D'ÉPREUVES, TIMBRES, MÉDAILLES, DOLLARS EN ARGENT.

BILLETTS DE BANQUE, CARTES POSTALES, ENVELOPPES DU PREMIER JOUR.

de pièces, timbres, papiers-monnaie, médailles et collections, expositions de la Police montée royale du Canada, division contrefaçon, de la Monnaie royale canadienne et des Postes canadiennes.

3 MAGNIFIQUES VENTES AUX ENCHÈRES DE PIÈCES ET DE TIMBRES

Pour 1 \$ seulement, gratuit pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés par un adulte, soyez l'un des milliers de collectionneurs heureux qui viendront voir cette fantastique exposition. Évaluation gratuite des pièces et des timbres.

À L'HÔTEL BONAVENTURE (salle de bal) 1-2-3 MAI

Vendredi et samedi de 10h à 21h, dimanche de 10h à 17h. Facile d'accès en prenant l'ascenseur jusqu'au «F» Mart ou en prenant l'ascenseur directement de l'hôtel Bonaventure.

MONEX INTERNATIONAL Renseignements: 482-3305

DEVANT LA COUR SUPRÊME

Le procureur du fédéral tente de minimiser l'importance de la réforme constitutionnelle

OTTAWA — Le procureur du gouvernement fédéral, Me John Robinette, a connu certaines difficultés, hier, en Cour suprême alors qu'il amorçait son plaidoyer en faveur du projet constitutionnel du premier ministre Trudeau.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Dans le but de contredire les provinces pour qui l'entreprise fédérale est un acte «quasi législatif», Me Robinette a tenté de minimiser l'importance de la réforme constitutionnelle. «N'importe quel membre de la Chambre des communes peut présenter une telle résolution», a-t-il dit. C'est d'ailleurs chose courante a-t-il expliqué, elle n'a d'aucune manière force de loi et celle-ci ne voudra rien dire tant qu'elle n'est pas adoptée.

«Ce n'est donc pas différent

d'une simple résolution destinée à présenter des vœux de bon anniversaire à la Reine» a alors lancé le juge Willard Estey.

«A mon avis non, votre honneur», a répondu l'avocat.

Cette déclaration fut accueillie avec scepticisme par la Cour, d'autant plus que Me Robinette avait peu auparavant reconnu que le projet fédéral modifiait les relations fédérales - provinciales et avait un effet certain sur les pouvoirs des provinces. Il contredisait ainsi le plaidoyer écrit déposé par le gouvernement d'Ottawa il y a une quinzaine de jours.

Les huit provinces contestatrices s'opposent depuis le début à l'opération unitaire d'Ottawa en affirmant qu'il s'agit d'une invasion de leurs champs de compétences et de ce fait, d'un viol de la constitution canadienne effectuée par l'entremise de Londres.

Le célèbre avocat retenu par le gouvernement fédéral semblait très détendu au début de son intervention mais avait perdu cette assurance un peu plus tard. Agé de 75 ans, John Robinette est pourtant un habitué de la Cour suprême et un des plus grands criminalistes au Canada.

Autre brèche

Par ailleurs, Me Robinette n'était pas au bout de ses difficultés puisque pressé de questions par plusieurs des neuf juges qui reprénaient encore une fois un argument des provinces, il a dû admettre qu'elles avaient raison. Aucun des changements effectués à la constitution n'a été fait sans l'accord des provinces lorsqu'il s'agissait de «modification substantielle» d'un de leur pouvoir a-t-il reconnu.

Le plaideur a cependant maintenu que Londres n'a jamais

refusé d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord sous prétexte que les provinces n'avaient pas donné leur assentiment. Rien n'oblige Ottawa à obtenir le consentement des provinces a-t-il ajouté. «C'est peut-être une bonne chose sur le plan politique, mais la politique n'est pas la loi».

Il s'est aussi vivement opposé à ce que le tribunal se prononce sur l'existence d'une convention ayant force de loi et contraignant en quelque sorte Ottawa à s'entendre avec les provinces. Selon Me Robinette, il est difficile d'exiger que le tribunal se penche sur cette question puisque les provinces invoquent la chose sans même s'entendre sur la définition d'un tel usage.

Même si on déterminait qu'il y a une convention liant Ottawa à un certain usage a expliqué Me Robinette, cela ne limiterait pas le droit de la Chambre des com-

munes et du Sénat, ou celui de Londres, d'adopter une résolution.

Saskatchewan

De fait une divergence de vue entre les provinces s'est manifestée hier lorsque le procureur du gouvernement de la Saskatchewan, Me Ken Lysyk, a dit que son client ne partageait pas le point de vue du Manitoba.

La veille le représentant du Manitoba avait soutenu que l'unanimité était nécessaire avant que l'on puisse amender la constitution en ce qui a trait aux pouvoirs des provinces. Les provinces étant souveraines dans leurs domaines de compétences, elles devaient accepter tout changements à ces compétences.

Me Lysyk a pour sa part affirmé qu'Ottawa devait recevoir l'appui des provinces dans de telles opérations, le degré de

participation n'est pas clair a-t-il ajouté, il appartient aux juges de le déterminer.

Il est évident cependant que l'appui de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, les deux seules provinces qui endossent l'action du gouvernement Trudeau, ne peut être considéré comme suffisant a-t-il dit.

Comme d'autres avant lui Me Lysyk a eu fort à faire pour répondre aux questions des juges particulièrement lorsqu'il a été interpellé par le juge Jean Beetz. Devant la prétention de l'avocat qui réclamait un éclaircissement du tribunal, le juge lui a alors dit «vous voulez que nous déterminions la formule d'amendement?»

Ce matin le procureur principal d'Ottawa poursuivra son intervention, il sera suivi de Me Michel Robert et des représentants des deux alliés du gouvernement fédéral.

POURSUITES CONTRE DES ENTREPRENEURS

Québec est prêt à se satisfaire de \$4 millions plutôt que de 30

QUEBEC — Abandonnant \$30 millions de poursuites contre des entrepreneurs, deux compagnies d'assurances et la compagnie Dow Chemical pour de multiples défauts ou problèmes d'étanchéité aux toitures d'une centaine d'écoles, hôpitaux, centres d'accueil et HLM, le gouvernement complète présentement un règlement hors cour qui permettra de tout régler pour quelque \$4 millions.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Plus de la moitié des réclamations touchent des maisons d'enseignement (écoles, polyvalente et CEGEP) aux quatre coins de la province. Sont également impliqués plusieurs hôpitaux (dont Maisonneuve-Rosemont à Montréal et St-François-d'Assise à Québec), ainsi que bon nombre d'édifices à logements construits par des offices municipaux d'habitation et dont plusieurs faisaient partie du fameux dossier des réparations majeures à la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Outre la Dow Chemical, les défendeurs avec lesquels le gouvernement a conclu la convention sont l'Association de la construction de Montréal et du Québec et la Fédération de la construction du Québec (représentant les entrepreneurs généraux et entrepreneurs spécialisés en toitures impliqués), ainsi que les compagnies d'assurances United States Fire et Simco and Erie.

La convention intervenue entre d'une part ces cinq intervenants pris collectivement et, de l'autre, le Conseil du trésor a été entérinée par décret gouvernemental approuvé par le conseil des ministres à la fin d'octobre 1980.

Le décret précise notamment que le montant de \$30 millions est de beaucoup supérieur à la valeur réelle des travaux pour la réparation des toitures en cause et que les procédures judiciaires seraient complexes, longues et coûteuses.

Il stipule que l'entente s'applique à des édifices construits ou subventionnés par le gouvernement et érigés suite à des appels d'offres faits avant le premier juillet 1977 et que le règlement hors cour touche les litiges ou réclamations «actuels ou appréhendés».

Un porte-parole du Procureur général Marc-André Bédard a déclaré hier que le protocole n'a pas encore été signé par les deux parties, toutes les quittances n'ayant pas encore été reçues des organismes publics impliqués. Par ces quittances, chacun accepte la part du règlement qui lui est dévolue.

On précise que les hôpitaux ne se font pas trop tirer l'oreille mais que le processus est beaucoup plus lent du côté des autorités scolaires.

A Montréal, la CECM est impliquée relativement aux poly-

valentes St-Henri, Louis-Riel, Lucien-Pagé et Lester B. Pearson et, en banlieue, le CEGEP Edouard-Montpetit.

Au nombre des habitations à loyers modiques, on note la Co-Op Habitat de Longueuil et d'autres à St-Hyacinthe, Québec (Place Bardy), Loretteville, Jonquière, Montmagny, Ste-Anne-des-Monts, Windsor, etc. Certaines d'entre elles faisaient partie de l'affaire des réparations majeures à la SHQ.

Parmi les «foyers» figurent ceux de Châteauguay, Ste-Thérèse, Québec (St-Raymond), Charlesbourg et Matane. Le seul ministère directement touché à date est celui des Travaux publics et Approvisionnement par le biais du laboratoire de contrôle régional d'Alma.

SELON UN TRAVAILLEUR SOCIAL DE L'IMMIGRATION

Les coupures de budget pourraient inciter des réfugiés à se suicider

OTTAWA (PC) — Les tentatives de suicide pourraient se multiplier chez les réfugiés indo-chinois par suite des coupures budgétaires infligées au programme fédéral visant à aider les immigrants et les réfugiés à s'adapter à leur nouvelle vie au Canada, a déclaré hier un travailleur social d'Ottawa.

M. Enrique Romo, conseiller aux Services de l'immigration d'Ottawa-Carleton, a indiqué que les nouveaux Canadiens auraient plus de difficulté à s'installer ici étant donné que le budget pour le programme d'intégration et d'immigration avait

été amputé du tiers, passant de \$2,42 millions l'an dernier à \$1,67 million.

Des organisations à but non lucratif financées par ce programme aident les immigrants à se trouver un logis et du travail.

les inscrivent à des cours d'anglais, fournissent des services de traduction, etc.

M. Romo a dit qu'il était au courant de quatre tentatives de suicide de réfugiés indo-chinois dans les six derniers mois.

À ROME DU 6 AU 8 MAI

MacGuigan se rendra au sommet de l'OTAN

OTTAWA (PC) — Sans avoir de propositions précises à formuler, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, se présentera la semaine prochaine au sommet de Rome des pays-membres de l'OTAN comme un intermédiaire possible entre les

membres européens de l'Alliance et les Etats-Unis.

«Nous pouvons jouer un rôle de pont entre les Etats-Unis et les pays européens membres de l'OTAN (l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord) à cause de notre relation de proche voisin des Américains», ont déclaré

hier des porte-parole du secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures qui donnaient une séance d'information sur la visite en Italie que M. MacGuigan fera du 6 au 8 mai.

Outre la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères des pays-membres de l'OTAN, M. MacGuigan effectuera une visite officielle en Italie au cours de laquelle il rencontrera son homologue italien, M. Emilio Colombo, et le président de la République, M. Alessandro Pertini. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sera également reçu en audience privée par le pape Jean-Paul II.

AVIS PUBLIC

Veuillez prendre avis que, pour l'année 1981, la fin de la période de dégel est fixée comme suit:

Fin de la période de dégel

zone 1 4 mai 1981
à zéro heure, une minute;

zone 2 11 mai 1981
à zéro heure, une minute.

La zone 1 est bornée à l'ouest par la rivière Dumoine et le lac du même nom dans le comté électoral provincial de Pontiac-Témiscamingue; au nord par la limite sud du parc de la Vérendrye, par la limite nord des parcs Saint-Maurice et Portneuf et par la limite sud du parc des Laurentides; à l'est par la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Baupré et par la limite entre les comtés électoraux provinciaux de Montmagny - L'Islet et de Kamouraska - Témiscouata; au sud, la zone 1 s'arrête aux frontières des États-Unis et de l'Ontario.

La zone 2 comprend le reste du territoire.

La réglementation du contrôle des charges en vigueur en dehors de la période de dégel continuera à être appliquée d'une façon stricte et rigoureuse.

Denis de Belleval
Denis de Belleval,
ministre



Transports Québec

VIVA ESPAÑA VIVA ESPAÑA VIVA ESPAÑA VIVA ESPAÑA

Destination MADRID/MALAGA 655\$*

à compter de

Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyages ou avec Iberia, ou retournez le coupon-réponse ci-dessous.

Montreal: (514) 861-9531
 Québec: (418) 692-1413
 ou 1-800-361-4830
 Toronto: (416) 964-6625
 ou 1-800-361-4879

Et il y en a pour tous les goûts! L'Espagne est plus abordable que jamais avec Iberia, qui a gagné 40% depuis l'année dernière en Espagne, en fait une destination de tout premier choix.

Forfaits terrestres à compter de 125 par jour**

Elle vous offre les portes de son pays, ses paysages contrastés, ses villages historiques. Il y a un coin d'Espagne et un coin d'Espagne de toute une série de circuits et de forfaits variés, à destination des îles Canaries, Alicante, Torremolinos et bien d'autres régions. Et par Iberia, ça vaut vraiment le voyage!

Et il y a pour tous les goûts! L'Espagne est plus abordable que jamais avec Iberia, qui a gagné 40% depuis l'année dernière en Espagne, en fait une destination de tout premier choix.

Forfaits terrestres à compter de 125 par jour**

Elle vous offre les portes de son pays, ses paysages contrastés, ses villages historiques. Il y a un coin d'Espagne et un coin d'Espagne de toute une série de circuits et de forfaits variés, à destination des îles Canaries, Alicante, Torremolinos et bien d'autres régions. Et par Iberia, ça vaut vraiment le voyage!

IBERIA
LIGNES AERIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Veuillez me faire parvenir plus de renseignements.

Nom: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Iberia, 1242, rue Peel
Montréal, Québec
H3B 2T6

(en majuscules S.V.P.)

Recours collectif de 4,500 personnes contre Vic Tanny

■ Quelque 4,500 personnes qui ont payé dans plusieurs cas \$500 chacune pour être membres à vie des studios Vic Tanny ont demandé à exercer un recours collectif, non pas pour récupérer en premier leur argent, mais pour pouvoir utiliser les aménagements tels que le prévoyait leur contrat d'adhésion.

HUGUETTE LAPRISE

Après avoir présenté la requête devant la Cour supérieure, hier matin, au nom de Mme Jeanne McDonald, de Longueuil, l'avocat des requérants, Me Guy A. Blouin, a précisé qu'il comptait entreprendre d'autres recours collectifs contre cette compagnie qui possédait neuf établissements dans la région de Montréal. L'ensemble des requêtes qui toucheraient quelque 150,000 personnes, représenteraient plusieurs millions de dollars.

Ce premier recours est basé sur trois points: le caractère déraisonnable des distances, la fermeture de certains locaux et l'exiguïté du principal gymnase à Place Bonaventure. Les 4,500 personnes comprises dans la requête ont signé un contrat, en mars 1980, pour fréquenter le gymnase de Vic Tanny, situé dans le centre d'achats, Place Desormeaux, à Longueuil. Mme McDonald qui présente le recours pour le compte de ces per-

sonnes a signé le contrat avec Vic Tanny Québec Ltd et Vic Tanny Holdings Ltd.

Mais, peu après la signature du document, la compagnie a fermé ses établissements à Longueuil. Une clause stipule que sauf en cas de feu, guerre, grève, règlements gouvernementaux, les aménagements demeureront disponibles. Si par contre, ils devaient fermer, d'autres aménagements semblables à une distance raisonnable dudit gymnase seront utilisés par le membre.

Le gymnase le plus rapproché de Longueuil, explique-t-on dans la requête, est celui de la Place Bonaventure. Les aménagements, souligne-t-on, sont nettement inadéquats compte tenu du nombre de membres qui les utilisent.

Alléguant qu'il lui en coûterait \$1,800 par année, en frais de déplacement et en perte de temps, pour se rendre à Montréal, Mme McDonald demande avant tout au juge qu'elle puisse aller dans un gymnase à Longueuil même comme le prévoit son contrat. Si la compagnie Vic Tanny n'est pas en mesure de le faire, elle demande finalement que la cotisation de \$500 lui soit remboursée.

Parmi les 4,500 requérants, certains ont signé des contrats pour des périodes variant de trois à cinq ans. Ceux-ci sont toujours en vigueur.

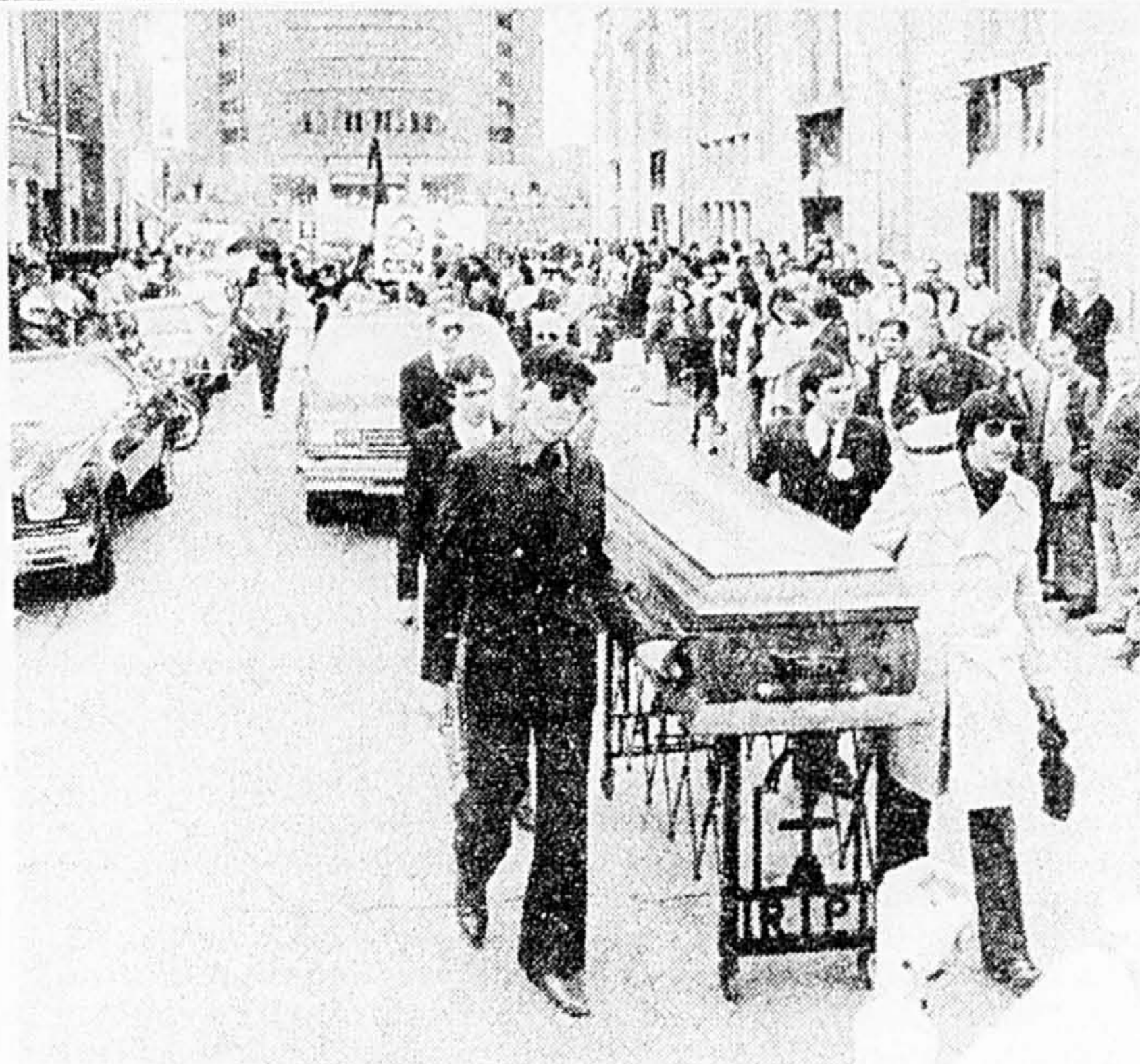


photo Jean Goupil, LA PRESSE

Six mois de grève, ça se célèbre

■ C'est avec un sens étonnant du spectacle que les quelque 200 journalistes et auxiliaires de rédaction des salles de nouvelles de Radio-Canada ont célébré, hier, leur sixième mois de grève consécutif. Etant arrivés à la conclusion que le droit du public à l'information est quotidiennement brimé depuis six mois à Radio-Canada, les grévistes ont décidé d'illustrer ce fait dans un style parodique, en procédant à un enterrement symbolique du droit du public à l'information. Pour les besoins de la mascarade, ils avaient déniché, pour une poignée de dollars à peine, un corbillard rutilant, un landeau et même un vrai cercueil qui suivait avec une mine de circonstance, les pleureuses officielles dans leurs vêtements de deuil et la cohorte joyeuse de grévistes et de sympathisants, dont quelques collègues grévistes du *Devoir*. Après une joyeuse balade dans les rues avoisinantes, le cortège funèbre s'est rendu jusque sur le terrain de Radio-Canada (qui leur est interdit par une injonction de la Cour supérieure) où le faux évêque de Rimouski (un syndiqué en clergyman) a fait une brève homélie avant qu'on ne dispose définitivement de la bière, un peu plus tard!

Au moment où prenait fin la cérémonie du SGCT, on

apprenait que les employés professionnels et de bureau, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, venaient de décider de tenir une journée d'étude de 24 heures à partir de minuit une minute ce matin. Selon la secrétaire du syndicat, Dominique Seguin, c'est parce que la direction de Radio-Canada a refusé de se présenter à la table des négociations, hier matin, qu'une telle mesure a été autorisée par les délégués de secteurs de ce syndicat. Il semble que la Société ait déposé, mercredi, des offres globales qu'elle se dit prête à modifier que dans la mesure où elles continuent de s'inscrire dans les paramètres nationaux. Or, le syndicat estime que les offres actuelles sont inacceptables et entend profiter de la journée d'aujourd'hui pour informer ses membres de l'état des négociations. Il est à prévoir que cette journée d'étude entraînera quelques chambardements, notamment en raison de l'absence des annonceurs qui, on le sait, font partie de ce syndicat. D'autre part, il est possible que certaines émissions du week-end puissent être aussi bouleversées étant donné que le personnel qui est en débrayage aujourd'hui consacre d'ordinaire une bonne partie de la journée à la préparation de la programmation de fin de semaine.

Les chauffeurs de taxi doivent s'en retourner les mains vides

■ Une bonne centaine de membres de la Ligue de taxis de Montréal, ayant appris hier matin par un article de LA PRESSE, le verdict du juge Harry L. Aronovitch rétablissant la cotisation annuelle à \$35, se sont présentés aux bureaux de la Ligue, au 7373 boulevard La-Jeunesse, pour réclamer un remboursement, mais n'ont rien obtenu.

DENIS MASSE

Les dirigeants de la Ligue, par ailleurs assésés de coups de téléphone, leur ont répondu qu'il n'y avait «rien de réglé». Et de fait, une requête en appel devait être déposée des ce matin par le procureur de la Ligue de taxis, Me Pothier Ferland, pour faire casser le jugement du juge de la Cour supérieure.

Autre précision apportée cette fois, dans le courant de la journée d'hier, par Me Henri Simon, l'avocat des trois requérants dans cette affaire: «Le verdict rendu par le juge Aronovitch ne pourrait lier que les trois requérants».

En clair, cela revient à dire qu'en dépit du jugement favorable à la demande de Lise Brien, Pierre et Nicole Chevalier, tout autre membre de la Ligue qui désirerait être remboursé en vertu de ce jugement, devrait emprunter les mêmes voies judiciaires et s'adresser à la Cour pour recouvrer les sommes que la Ligue aurait exigées en trop.

Dans un communiqué de presse distribué aux médias, hier après-midi, le procureur de la Ligue de taxis stipule que le jugement du juge Aronovitch ne comporte aucune peine de remboursement et n'est au plus qu'une déclaration de droit.

De toute façon, le fait d'appeler de la décision du juge de première instance a pour effet de suspendre le verdict de celui-ci jusqu'à ce que la sentence d'appel soit rendue.

Rappelons que le juge Aronovitch a déclaré dans son jugement que les amendements ap-

portés par la Ligue de porter la cotisation de \$35 à \$50 en plus d'exiger une somme de \$15 pour financer la construction d'une Maison du Taxi n'avaient pas été approuvés par le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, et qu'en conséquence ces règlements ne pouvaient être en vigueur. Quant à la cotisation spéciale de \$10 pour créer un registre central d'affectations, le juge Aronovitch la rend volontaire et non obligatoire.

Imbroglie

Les trois requérants qui exploitent chacun une flotte de taxis, ont l'intention d'exiger la tenue prochaine d'une assemblée générale spéciale de la Ligue de taxis, mais sont perplexes quant à une telle demande puisque la Ligue ne les reconnaît pas comme membres.

De leur côté, les dirigeants de la Ligue repoussent l'idée de tenir une assemblée générale parce que toute l'affaire est pendante devant les tribunaux. Au surplus, ils se sont vus empêchés l'année dernière d'en tenir une par l'émission d'une injonction.

Entre-temps, ils ont envoyé à leurs 3,200 membres des comptes de cotisation établis à \$60 pour l'année 1981.

En fidéicommiss

Environ 1,000 membres de la Ligue ont préféré au cours de l'année dernière déposer le montant de leur cotisation au greffe de la Cour provinciale.

Et c'est en vain que les dirigeants de la Ligue ont tenté de retirer ces fonds; ils n'ont obtenu gain de cause en aucun cas.

On se demandait hier si le jugement du juge Aronovitch avait pour effet de libérer ces fonds et de les destiner à la Ligue de taxis, mais l'affaire étant une nouvelle fois portée en Cour, tous les effets de la première sentence sont pour le moment suspendus.

On attend de part et d'autre aussi les résultats de l'enquête ordonnée par le ministre De Belleval.

LES RUES DE MONTRÉAL

LEMAY, rue (1912)

Cette voie porte le nom du gendre de J.-M. Dorion, propriétaire du terrain à travers lequel elle fut ouverte. Axe sud-nord à partir de Rosemont, à l'est de l'Assomption.

LE CARON, rue (1911)

En hommage à Joseph Le Caron (1586-1632), récollet, un des premiers missionnaires en Nouvelle-France, chez les Hurons plus précisément. Il retourna en France en 1629. Voie croisant Laurendeau à l'ouest de l'Eglise.

LAVALE, avenue (1878)

Précédemment connue sous

les noms de Upper Saint Elizabeth et Sainte-Elisabeth, cette voie honore François de Montmorency Laval, fondateur du séminaire de Québec en 1663, premier évêque de Québec (et de la Nouvelle-France) de 1674 à sa retraite en 1688. Axe nord-sud, croisant Rachel à l'est de Saint-Laurent.

LARIVÉE, ruelle (1910)

Voie ainsi nommée par le Conseil municipal de l'ex-cité de Maisonneuve, à la demande du propriétaire riverain W. Larivée. Axe ouest-est à partir de LaSalle, au nord de Sainte-Catherine.

RADIO-CANADA: SES JOURNALISTES EN GRÈVE ONT PRIS L'INFORMATION EN OTAGE

Radio-Canada a toujours dit OUI au droit du public à l'information

À vous d'en juger par les engagements de la Société:

De par la Loi sur la radiodiffusion votée par le Parlement canadien et qui régit les activités de la Société (1968)

« Il est par la présente déclaré: 2. c) ... que le droit à la liberté d'expression ... est incontesté;

d) que la programmation offerte par le système de radiodiffusion canadien ... devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des points de vue différents sur des sujets qui préoccupent le public. ... »

Dans son adhésion au Conseil de Presse du Québec à titre de membre fondateur puis comme organisme constitutif (1972)

Objets pour lesquels le Conseil a été constitué:

« 1. Protéger la liberté de presse au Québec afin d'assurer au public son droit à l'information, et à ces fins:

a) Promouvoir la mise en application des plus hautes normes d'éthique professionnelle dans la recherche et la diffusion de l'information;

b) Veiller au libre accès de la presse aux sources d'information et à la protection des dites sources; ... »

Dans ses politiques de programmes adoptées par le Conseil d'administration de la Société (1973)

« a) les ondes appartiennent au public qui a le droit d'entendre les principaux points de vue exprimés sur toutes les questions d'une certaine importance;

b) les ondes ne doivent pas être soumises à la domination de personnes ou de groupes influents, à cause de leur fortune ou de leur situation;

c) le droit de réplique est inhérent à la doctrine de la liberté de parole;

d) le libre échange d'opinions est l'une des principales sauvegardes des institutions libres. ... »

Dans la convention collective signée avec le SGCT (CSN) (1978)

« Art. 7.01 a) Les parties reconnaissent que l'information doit être conforme aux faits et de nature à ne pas tromper le public; qu'elle doit être exacte et complète, c'est-à-dire que non seulement elle doit être conforme aux faits, mais encore qu'elle doit comprendre autant que possible tous les éléments essentiels à la compréhension de ces faits.

b) Dans le respect du mandat que la Société détient du Parlement par la loi de la Radiodiffusion et des statuts qui en découlent, les parties reconnaissent que les obligations professionnelles de la Société et de ses journalistes sont d'abord à l'égard du public. ... »

Que faut-il de plus comme engagement dans une entreprise de presse pour assurer le droit du public à l'information?



Société Radio-Canada Canadian Broadcasting Corporation

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROGER-D. LANDRY
vice-président exécutif et
directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

L'Épiscopat et les fermetures d'usines

Le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec a publié ces jours-ci un message pastoral à l'occasion du 1er mai, fête des travailleurs. Cette pratique des évêques existe depuis 1974. Cette année le message porte sur les fermetures d'usines. C'est évidemment un sujet de grande actualité dans le présent contexte de stagnation économique et d'inflation accélérée.

Il y a toujours un grave danger à isoler un phénomène, tel que les fermetures d'usines, du contexte économique global pour en faire un thème pastoral. On risque ainsi de porter des jugements sur des effets sans en voir les véritables causes. C'est un peu comme si l'on dénonçait l'industrie automobile pour les milliers de morts et d'infirmités causés par les accidents, alors que ceux-ci sont provoqués

pour la plupart par des déficiences humaines (alcool, vitesse, imprudences, etc.). C'est malheureusement ce que fait en grande partie le message de sept pages des évêques. Il énumère laborieusement dans la plupart de ses 23 paragraphes les répercussions des fermetures d'usines sur la vie des travailleurs, leur moral, leur famille, sur le commerce local, etc.

La fonction des évêques comprend naturellement la dénonciation des vices des hommes et de la société et, par ricochet, des systèmes politiques et économiques. Mais en l'occurrence le message pastoral va au-delà du message évangélique et empiète carrément sur le domaine profane de l'économie pour y prendre discrètement partie en faveur d'un système. Bien sûr, tout cela est fait avec une grande habileté. Mais

dans le style d'une longue tradition qui remplace les affirmations par les insinuations, les évêques font la promotion de la social-démocratie. «Ce qui paraît déterminant, dit le message pastoral, c'est la vision qui sous-tend l'économie dans notre société. Notre système économique semble être sa propre finalité: tout doit lui être ordonné». Ce qui est une condamnation subtile du système capitaliste et sert d'introduction et de principe préliminaire.

Les évêques ont la partie belle car il faut reconnaître que le capitalisme, surtout au 19e siècle, a été une jungle impitoyable, et que c'est précisément pour lutter contre ses excès que le syndicalisme est né. C'est d'ailleurs par l'équilibre de ces forces que le progrès économique et social a été possible puis-

seul le régime capitaliste a créé plus de bien-être depuis le tournant du siècle que tous les autres régimes réunis en ont créé depuis l'Antiquité.

Cependant le message pastoral ne fait pas état de cette réalité. Au contraire il dénonce discrètement l'entreprise privée, fondement même du capitalisme, en faisant appel à un extrait d'encyclique (Populorum progressio): «Tous les droits, quels qu'ils soient, et y inclus le droit à la propriété et au commerce libre, doivent être subordonnés à ce principe». Lequel? Celui de tout subordonner à la collectivité. Un principe équivoque s'il en fut et à qui on peut faire dire ce qu'on veut. On n'y manque pas d'ailleurs.

«En créant les hommes et les femmes à son image, poursuit le message pastoral, Dieu a voulu qu'ensemble ils forment une

seule famille. De cette volonté, il découle que tous doivent participer à la gestion de la vie collective». Le message est subtil. Mais au cas où il échapperait à trop de lecteurs, les évêques le précisent quelques paragraphes plus loin. «Des groupes de travailleurs, écrivent-ils, à la suite d'une fermeture ont décidé de prendre en main une entreprise et l'ont gérée avec succès. Nous souhaitons que tous les agents économiques apportent leur réflexion à cette recherche commune». Et voilà! L'ambiguïté est dissipée. Tout le monde a maintenant compris qu'il s'agit de Tricofil, entreprise autogérée de Saint-Jérôme, à la naissance de laquelle ont présidé avec ferveur des personnalités du clergé et de l'intelligentsia progressiste.

Le message pastoral est loin d'être purement évangélique. Il

est subtilement politique. Sous le couvert de trouver une solution au grave problème des fermetures d'usines, il préconise la sienne: l'autogestion des entreprises fermées par la grève ou le lock-out. Faut-il y voir une parabole selon la tradition évangélique? Certains lecteurs pourront peut-être le soutenir. Mais le message pastoral n'en est pas moins clair et orienté. De là à préconiser un régime social-démocrate qui favorise les co-gestions et autogestions, il n'y a qu'un pas que les évêques se gardent de franchir mais ont l'habileté d'inviter les travailleurs syndiqués, ces «agents économiques», à y «apporter leur réflexion». Et c'est ainsi que l'épiscopat du Québec contemporain se rapproche de la classe ouvrière!

IVAN GUAY

Le nouveau cabinet Lévesque sous le signe de la continuité

Le premier ministre Lévesque a présenté lui-même hier son nouveau cabinet comme une équipe symbolisant à la fois la continuité et le renouveau.

La continuité frappe cependant davantage que le renouveau. Les grands commis de l'État demeurent à toutes fins utiles les mêmes. Et les rares nouveaux venus se voient, en général, confier des responsabilités de moindre importance.

Cette constatation, cependant, ne se veut pas un reproche. Peu d'observateurs s'attendaient à des changements en profondeur. Après tout, pourquoi M. Lévesque aurait-il chambardé une combinaison dont la population, par son vote du 13 avril, s'est dite particulièrement satisfaite?

Le gouvernement Lévesque a été trop identifié, par exemple, à des personnalités comme MM. Camille Laurin, Jacques-Yvan Morin, Claude Morin, Jacques Parizeau, Pierre Marois, Bernard Landry, Jean Garon, Pierre-Marc Johnson, Marc-André Bédard, pour qu'un premier ministre puisse les éliminer sans donner l'impression qu'il renie les grandes orientations qu'il a suivies jusqu'ici.

Les rares changements d'affectation au niveau de ces vedettes devraient d'ailleurs être

reçus avec sympathie au sein de la population. Le passage, notamment, de M. Pierre-Marc Johnson aux Affaires sociales, en remplacement du Dr Denis Lazure qui est muté à un ministère d'État, devrait contribuer à améliorer les relations du gouvernement avec les diverses institutions du secteur de la santé. M. Lazure a été le centre de plusieurs polémiques au cours des dernières années et il n'a jamais manifesté le tact qu'on reconnaît à M. Johnson.

On pourrait se demander, cependant, si quelques autres changements n'auraient pas pu être envisagés. On pense, en particulier, au gigantesque ministère de l'Éducation où un titulaire se brûle rapidement. Là aussi, si l'on pense spécialement à l'application de la loi 101, il aurait pu être indiqué de rechercher un nouveau ministre plus flexible ou moins contesté.

Par ailleurs, M. Lévesque a été bien avisé de reconformer le mandat de M. Gérard Godin à l'Immigration. M. Godin n'est pas étranger à la sympathie accrue que le Parti québécois est parvenu à s'assurer en ces derniers temps dans le milieu néo-québécois. En ajoutant à son ministère une section qui sera celle des communautés culturelles, le premier ministre témoigne au surplus de la sincérité des

engagements qu'il avait pris dans le sens d'une ouverture aux groupes non francophones. Il s'agit d'un geste sûrement rassurant pour ceux qui ont eu tendance à bouder le PQ jusqu'ici.

Dans la même veine, on aurait probablement dû s'attendre aussi à ce que le premier ministre tienne compte dans la composition de son cabinet de la présence dans les rangs de son parti de deux députés anglophones. Il aurait pu au moins en choisir un comme ministre. Évidemment, ces deux «anglophones» ne sont pas généralement considérés comme très représentatifs de la minorité anglaise. Ils n'ont à peu près aucun contact avec les institutions de cette minorité et ils ont été élus par des francophones. Mais, la présence de l'un de ces deux hommes dans le nouveau gouvernement aurait eu au moins valeur de symbole.

M. Lévesque a été plus adroit en confiant l'important portefeuille de l'Industrie et du Commerce à M. Rodrigue Biron, cet ancien chef de l'Union nationale qui a rompu avec son parti pour s'allier aux forces du oui lors du référendum. Au plan politique, cette alliance ne peut qu'être profitable aux troupes gouvernementales.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

Le message des évêques à l'occasion du 1er mai

Le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec a choisi cette année de faire porter son message pastoral du 1er mai sur les fermetures d'usines. Nous reproduisons son texte intégral.

En ce premier mai, Fête des travailleurs, nous, du Comité des affaires sociales, adressons, au nom de tous nos confrères évêques, un salut fraternel à tous les travailleurs et travailleuses du Québec.

Nous voulons apporter une attention particulière à ceux et celles qui, en nombre sans cesse croissant, se retrouvent sans emploi à l'occasion de fermetures d'usine ou de licenciements dans les secteurs public et privé. À ces travailleurs et travailleuses, nous redisons notre solidarité dans ces moments pénibles et insécurisants.

«Une étude récente, effectuée par le Secrétariat d'État au Développement social du Québec, situait à 12,4% l'incidence annuelle des licenciements au Québec contre 7,02% en Ontario et 9,2% pour le Canada» (1). Près de 25,000 travailleurs québécois, au cours d'une année, font face à un licenciement collectif. En excluant de la répartition sectorielle la construction et l'administration publique, «plus de 60% des cas de licenciements collectifs et plus de 75% des salariés affectés se trouvaient dans le secteur manufacturier» (1). Les principales régions tou-

chées en 1979-80 sont Montréal et le Nord québécois (Nord-Ouest, Côte Nord et Nouveau Québec).

Le Service des conseils de main-d'œuvre et de reclassement a traité 180 dossiers de fermetures complètes au cours de l'année 1979-80. Plus de 60% de ces dossiers provenaient du secteur manufacturier et concernaient environ 70% des travailleurs licenciés pour fermetures complètes.

Les fermetures d'usine ont sans doute jalonné toute l'histoire du monde industriel; néanmoins, il nous semble que les dimensions que prend le phénomène ces dernières années en font quelque chose de neuf. La situation, en prenant des proportions gigantesques, nous amène à identifier un malaise profond dans notre système économique.

Comme une roche tombant dans l'eau, une fermeture d'usine a des répercussions concentriques. Semblable décision concerne, bien sûr, des administrateurs et des chefs d'entreprise. Cependant, les premiers touchés sont les travailleurs eux-mêmes, puis le conjoint et les enfants et, aussi, la communauté locale et l'ensemble de la société.

À l'occasion d'une fermeture, les travailleurs sont souvent les derniers considérés; dans le cas d'une faillite, ils perdent totalement ce qui leur est dû. La perte de revenu peut être plus ou moins longue. Le retour au travail peut même s'accompagner d'une baisse de salaire. Les tra-

vailleurs âgés et les femmes sont les plus durement touchés. Cette situation entraîne anxiété et stress chez le travailleur. Enfin, il y a le sens que porte l'emploi lui-même. Le travailleur qui perd son emploi est diminué à ses propres yeux; il se sent moins utile dans la société. L'épouse, qui souvent administre le budget familial, vit des tensions très dures et devra parfois aller sur le marché du travail, ce qui entraîne alors un nouvel aménagement de la vie familiale.

Les difficultés économiques que vivent ces travailleurs sont source de nombreux problèmes de santé physique et de troubles psycho-sociaux chez tous les membres de la famille. Sans y voir un lien direct, on peut penser que ces difficultés et les troubles qui en découlent ne diminueront pas la propension actuelle à l'augmentation des divorces, de l'alcoolisme, de la violence — en particulier dans la famille — et de la criminalité.

Les effets se font sentir aussi dans la communauté locale, sur les marchands, les agences de service et d'autres groupes de la communauté. Les coûts en assistance sociale, en assurance-chômage, en soins médicaux et en services psycho-sociaux retombent sur toute la collectivité.

Lorsqu'on s'arrête sur l'une ou l'autre des fermetures d'usine, on s'aperçoit que différentes causes interviennent selon les cas. Il y a d'abord en fond de scène le contexte économique de

récession, qui conduit de petites entreprises à fermer et de grandes entreprises à utiliser la mobilité internationale dont elles jouissent. Les innovations technologiques influencent beaucoup l'état de la concurrence en économie de marché. Les usines deviennent vite désuètes et risquent ainsi davantage de fermer. La concentration des entreprises et l'épuisement des ressources peuvent aussi entraîner des fermetures. Des secteurs de la production perdent de leur place sur le marché et deviennent fragiles. Les revendications légitimes des travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail amènent un déséquilibre qui se solde parfois dans la décision de fermer. Enfin certaines politiques gouvernementales sont aussi un facteur qui peut occasionner des fermetures d'usine.

Par-delà des causes qui entraînent ce phénomène, ce qui paraît déterminant, c'est la vision qui sous-tend l'économie dans notre société. Notre système économique semble être sa propre finalité; tout doit lui être ordonné.

La personne ne compte pas pour beaucoup dans l'économie. Elle n'a finalement que deux rôles coupés l'un de l'autre. D'un part, elle apparaît comme un rouage de la production. Elle doit produire parce qu'on a besoin de produits à vendre. D'autre part, elle est consommateur qui doit acheter parce qu'il y a des produits à écouler.

Plus largement, on s'aperçoit que ce rapport aux personnes est le même que celui que nous entretenons avec l'ensemble de l'environnement. Tout ce qui est vivant prend de la valeur pour autant que ça puisse entrer sur le marché.

Dans notre monde tout doit être monnayable. La vie s'achète, se vend, se fabrique et se transforme. La valeur de ce qui vit se joue sur le parquet de la bourse qu'il s'agisse de minerais, de forêt, de qualité de vie ou de personnes. Le profit de quelques-uns compte davantage que la vie de communautés entières.

Une telle vision est incompatible avec une perspective chrétienne des réalités socio-économiques. L'Église veut encore ici témoigner de la primauté de la personne sur tout autre intérêt secondaire. C'est à son image que Dieu a créé l'homme et la femme. C'est par l'amour les uns pour les autres et la recherche de la justice qu'on arrive à connaître Dieu. Cette recherche de la justice implique un engagement à transformer les structures sociales, politiques et économiques qui entraînent la souffrance humaine. Tout développement économique doit être au service de la collectivité. Les ressources mêmes d'une société doivent être exploitées en vue du bien commun. «Tous les droits, quels qu'ils soient, et y inclus le droit à la propriété et au commerce libre, doivent être subor-

donnés à ce principe.» (2) Tout l'enseignement et toute la pratique de Jésus vont dans ce sens. Lui qui est venu «annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés, proclamer une année de grâce au Seigneur» (3).

En créant les hommes et les femmes à son image, Dieu a voulu qu'ensemble ils forment une seule famille. De cette volonté, il découle que tous doivent participer à la gestion de la vie collective. Ce n'est qu'à travers une organisation de la société basée sur la participation de tous ses membres qu'est signifié l'appel de Dieu en Jésus-Christ à réaliser la fraternité universelle dans l'amour. Les difficultés à rencontrer ne changent pas l'objectif visé. «Nous ne pouvons nous résigner à ce qu'il y ait deux types d'hommes en ce monde: les responsables et les irresponsables.» (4) Tous ont droit d'être partie prenante des décisions prises dans l'ensemble de la vie économique.

Ce qui vaut pour l'ensemble de l'organisation sociale vaut particulièrement pour la vie au sein de l'entreprise. Le travailleur a droit à la responsabilité à l'intérieur de celle-ci. Sa vie, celle des siens et celle de la communauté locale sont concernées par les décisions qui se prennent dans son lieu de travail. On ne peut se contenter de placer toutes ces

suite à la page A 7

EN VRAC

MAUDITE DROGUE!

J'avais deux filles merveilleuses que le Ciel m'avait données. Le Diable les a prises (ça fait plus de dix ans qu'elles se droguent)...

Je veux par ce témoignage dire à Claude Dubois de tenir bon et de se séparer à tout jamais de la maudite drogue; ce témoignage parlera pour moi.

Au début, je me disais: «Cette enfant va devenir folle; sans doute elle est trop sensible pour les événements difficiles de la vie, alors je vais en prendre bien soin» (je ne savais pas qu'elle se droguait). Puis j'ai appris que mon autre se droguait aussi. C'était quelque années plus tard. Tout cela était extrêmement lamentable. Aussitôt qu'ils n'ont plus de drogues, les drogués se lamentent sans arrêt, ils disent que la vie et la société sont bien dures pour eux.

Mes filles ne se sont pas noyées dans leurs éternelles larmes, parce qu'elles n'étaient pas tuables... De drogue en drogue, je les ai vues se dégrader et se détériorer jusqu'à devenir des victimes de «pores» d'un âge avancé, et à devenir enceintes l'une après l'autre. Je restais auprès d'elles. J'ai été

obligée de partir quand ce fut devenu dangereux. Ces deux filles étaient tout ce qui me restait dans la vie.

Savez-vous ce qu'un bébé bien drogué peut souffrir avant de mourir, lorsqu'il naît de parents tout le temps «partis»? Informez-vous car il est temps de remédier à cette vie infernale. Vous, les autorités en place, ne faites pas la sourde oreille. Délivrez-nous de ce mal... Car les accouchements ne sont pas normaux pour les filles qui se droguent. Rien n'est normal et tout est plus difficile, pour tous ceux qui se droguent. Et l'ironie dans tout cela c'est qu'ils se croient, eux, normaux, et s'imaginent que c'est nous qui les rendons malheureux. Leurs cerveaux sont malades et ils ne peuvent plus voir les choses sous leur vrai jour.

Agissons pour empêcher le mal de se répandre. Bien des drogués se suicident ou meurent et il y a aussi ceux qui risquent de naître drogués. Posez-vous la question: l'ont-ils mérité?... Les pushers sont des meurtriers.

Une mère inconsolable
C.V.
Montréal

Héros ou bandit?

Au moment d'écrire cette lettre (25 avril), Bobby Sands est toujours vivant. Sa grève de la faim, commencée depuis le 1er mars, dure depuis 56 jours et l'a réduit à l'état de squelette; malgré cela, le gouvernement britannique refuse toujours de lui accorder, à lui et aux centaines d'autres prisonniers irlandais, le statut de prisonnier politique.

Pour Margaret Thatcher, premier ministre de Grande-Bretagne, «un crime est un crime» et il n'est pas question de revenir là-dessus. Mais si c'est un crime pour Bobby Sands de porter des armes, que dire des 13.000 soldats britanniques qui occupent en permanence l'Irlande du Nord? Que dire des membres du régiment d'élite SAS responsables de l'assassinat de nombreux citoyens irlandais? La réponse est nette: la situation de l'Irlande du Nord est celle d'un pays occupé par une armée étrangère et le conflit qui s'y déroule résulte directement de cette occupation.

Pour Mme Thatcher, Bobby Sands et tous les combattants

républicains irlandais sont des «bandits». Mais le «bandit» a été élu député au Parlement britannique le 9 avril dernier en recueillant la majorité absolue des votes des habitants du comté de Fermanagh-Tyrone Sud. Le moins qu'on puisse dire, c'est



Bobby Sands

que les 30.000 Irlandais qui ont voté pour Bobby Sands ne voient pas le problème de la même façon que Mme Thatcher.

L'enjeu de la lutte pour la reconnaissance du statut politique est clair: pour les républicains irlandais, cela équivaut à une reconnaissance de la légitimité de leur combat; pour les Britanniques, cela équivaut presque à admettre qu'ils n'ont rien à faire en Irlande.

Déjà, le 18 décembre dernier, suite à une autre longue grève de la faim, le gouvernement britannique avait accordé aux prisonniers des concessions significatives.

Mais ces concessions n'ont jamais été mises en vigueur et c'est ce qui a amené la situation actuelle.

L'élection de Bobby Sands et les affrontements violents qui se déroulent depuis plus d'une semaine entre ses partisans et les soldats britanniques à Derry et Belfast montrent bien que le peuple irlandais est déterminé à gagner ce combat.

Bobby Sands, prisonnier politique, ne doit pas mourir!

Jean-Guy PRÉVOST
Comité Québec-Irlande
Delson, P.Q.

Éditorial partisan

Monsieur Marcel Adam, éditorialiste en chef, La Presse.

J'ai lu et relu votre éditorial du 17 avril, n'osant en croire mes yeux. Décidément, votre partisanerie ne se dément jamais. Au lendemain du référendum, si ma mémoire est fidèle, vous louiez la sagesse et la maturité politique des Québécois. Aujourd'hui, alors que les mêmes Québécois ont majoritairement adopté une position différente de la vôtre, vous les accusez d'avoir cédé davantage à l'intuition et au sentiment qu'à l'information et à la raison.

Remarquez que je suis assez porté à vous donner raison en ce qui concerne les motivations des citoyens lors d'une votation. Mais pourquoi n'avez-vous pas écrit la même chose au lendemain du référendum? Admettez que votre raisonnement s'appliquait tout aussi bien, en adoptant la position adverse: les Québécois avaient cédé au sentiment de peur et à la propagande massive des fédéraux. Dites-moi où est la différence, sinon dans la partisanerie?

Traiter ainsi les citoyens fait preuve d'un cynisme indigne d'un éditorialiste. Un simple citoyen (comme moi) peut se permettre une attitude aussi méprisante. Mais chez un éditorialiste d'un journal qui se fait le champion des libertés démocratiques, c'est aberrant. Vous devriez au moins faire semblant de croire aux principes que vous êtes sensé défendre! A moins que ce ne soient surtout les libertés payantes que vous désiriez défendre, vous savez, celles qui sont si chères à votre patron (cf son éditorial réactionnaire de la veille des élections).

Pour terminer, si La Presse se veut encore le reflet fidèle de la société québécoise, il serait peut-être temps que l'opinion de la majorité soit au moins un tout petit peu représentée dans votre page éditoriale, maintenant que le parti libéral a été confirmé dans son rôle de représentant surtout des minorités anglophone et allophone...

Marc CHAMPAGNE
Québec

Mise au point

Dans un article paru dans LA PRESSE du mercredi 29 avril sous la signature de mademoiselle Huguette Roberge, il s'est glissé, par ignorance des faits, une erreur concernant la participation des chirurgiens de l'hôpital Saint-Luc aux Iles-de-la-Madeleine.

La couverture chirurgicale par l'équipe de Saint-Luc a duré trois ans de façon ininterrompue, soit du 2 décembre 1977 au 11 novembre 1980, et s'est terminée suite à un avis de plus de six mois, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la rémunération.

D'ailleurs, les chirurgiens de

l'hôpital Saint-Luc n'ont été rémunérés qu'à l'acte, c'est-à-dire pour le travail fait, et les autorités du Centre hospitalier de l'Archipel, le Conseil des médecins et la population des Iles se sont toujours montrés très satisfaits et reconnaissants de nos services.

Il est regrettable que votre article implique l'équipe chirurgicale de St-Luc dans un conflit auquel elle est tout-à-fait étrangère.

Denis BERNARD, m.d.
chirurgien
Hôpital Saint-Luc
Ex-responsable de la chirurgie aux Iles

Message des évêques

(suite de la page A6)

personnes face à l'inévitable au moment où le jeu est fait. C'est tout au long de la vie de l'entreprise que le travailleur doit être partie prenante.

Quant à l'entreprise qui s'établit au sein d'une communauté, on doit insister sur sa responsabilité sociale. Comme élément majeur du système économique, elle ne peut se centrer uniquement sur ses intérêts privés. En ce sens, il paraît inacceptable qu'une entreprise vienne puiser dans les ressources naturelles et humaines et les services publics d'une communauté le temps qu'il lui plait pour quitter quand bon lui semble.

Nous sommes profondément convaincus qu'ensemble nous pouvons trouver des solutions qui aillent dans le sens du respect et de la promotion des travailleurs et de l'ensemble de la collectivité. Les chrétiens et chrétiennes comme porteurs d'espoirance devraient être au premier rang de ces gens engagés dans la recherche de solutions qui puissent faire de ce monde une terre habitable pour tous.

Comme évêques, sans être spécialistes de ces questions, nous nous intéressons à la recherche de solutions à ces problèmes. À la lumière du débat qui se déroule sur la place publique autour des fermetures d'usines, certaines avenues nous apparaissent devoir être explorées. Les milieux syndicaux ont pris en ce domaine un leadership utile en entreprenant des premières études déjà éclairantes sur ce phénomène, ses conséquences et les possibilités de solutions. Des groupes de travailleurs, à la suite d'une fermeture, ont décidé de prendre en main une entreprise et l'ont gérée avec succès.

Nous souhaitons que tous les agents économiques apportent leur réflexion à cette recherche commune. Un prochain Sommet économique québécois pourrait permettre de faire le point, d'ouvrir de nouveaux horizons et susciter des engagements fermes à ce sujet.

Comme collectivité québécoise, nous devons aussi revoir les législations qui s'appliquent aux fermetures d'usines. Elles devraient assurer les points suivants:

- la justification de la fermeture face aux travailleurs, aux gouvernements et à la population. Ce n'est que par une transparence de la situation financière que le droit à l'information sera assuré et qu'ainsi les travailleurs pourront se faire un jugement;

- les délais requis pour les avis de fermeture doivent être révisés dans une nouvelle législation et assortis de conditions qui permettent aux travailleurs d'affronter la situation sans préjudice;
- une caisse de stabilité d'emploi payée par les employeurs devrait être créée afin d'assurer la sécurité des travailleurs;
- une réunion des comités de reclassement s'impose pour les cas où la fermeture est inévitable.

Par ailleurs, il devient nécessaire d'explorer de nouveaux modes de gestion des entreprises. De nombreux pays de l'Europe occidentale — notamment la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique — ont une certaine expérience de gestion intégrant la participation des travailleurs. Que l'on songe à la participation dans l'exécution du travail, aux conseils d'entreprise ou aux conseils de surveillance ou d'administration, on voit qu'il existe des possibilités concrètes favorisant l'implication des travailleurs au processus de décision.

Enfin, nous souhaitons qu'en ce Premier mai, tous les travailleurs et travailleuses du Québec se sentent solidaires de ceux et celles qui ont à porter les conséquences de la fermeture de l'usine où ils travaillaient. Que ce soit aussi pour tous et toutes l'occasion de prendre conscience de l'importance de ce dossier et de la nécessité de rechercher ensemble des solutions efficaces. À travers cette recherche et dans l'esprit de Rerum Novarum, dont on célèbre cette année le 90e anniversaire, que les chrétiens et chrétiennes soient des porteurs de Bonne Nouvelle.

Les membres du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec

- Bernard Hubert
président évêque de Saint-Jean-de-Québec
- Gérard Drainville
évêque d'Amos
- Jean-Marie Lafontaine
évêque auxiliaire à Montréal
- Louis-de-Gonzague Langervin
évêque de Saint-Hyacinthe
- Adolphe Proulx
évêque de Hull
- Louis-Albert Vachon
archevêque de Québec

- (1) JEAN, Diane, Les licenciements, les clauses et les solutions, in Le Marché du travail, Vol. 2, no 1, décembre-janvier 1981.
- (2) Populorum Progressio, 22
- (3) Luc 4, 129
- (4) Construire ensemble une société meilleure, A.E.Q.

9 janvier 1980.

À propos de la réglementation des dépenses électorales

Monsieur Ivan Guay
Editorialiste
La Presse

LA PRESSE publiait, jeudi le 9 avril dernier, sous votre signature un éditorial intitulé «Veut-on limiter la liberté d'expression aux politiciens?».

J'ai été frappé tout autant par la violence de certains propos que par l'inexactitude de certains faits qui y sont rapportés. De plus, la méconnaissance de l'histoire contemporaine des mesures législatives québécoises dans la réglementation des dépenses électorales doit être également relevée.

Tout au long de ce réquisitoire vous portez des jugements de valeur, ce qui est votre droit, mais vous les appuyez sur tellement d'affirmations gratuites, quand elles ne sont pas carrément fausses, que je ne puis les passer sous silence.

Les lecteurs sont en droit d'avoir les données exactes et véridiques sur lesquelles tout éditorialiste fonde ses jugements et ses dénégations lorsqu'il traite d'un sujet.

Prétendre que la réglementation des dépenses électorales remonte à 1977 et que nous vivons actuellement une première application de ces normes, exception faite de l'épisode référendaire, me semble aberrant surtout en provenance d'un éditorialiste chevronné. Vous auriez dû savoir qu'il s'agit de la cinquième élection générale québécoise tenue sous l'empire de ces réglementations et que de plus il y eut 28 élections partielles dont 11 entre 1977 et aujourd'hui, qui furent également soumises à cette même réglementation.

On ne peut pas dire que vous ayez fait montre d'une très grande rigueur dans vos recherches avant de formuler vos ex cathedra. Vous auriez dû savoir que cette «loi moralisatrice», que vous dénoncez, existe depuis 1963 (1963 S.Q. ch. 13). Que vous vous réveilliez 18 ans plus tard, libre à vous, mais vous n'avez pas le droit d'induire vos lecteurs et vos collègues éditorialistes en erreur.

En effet, le chapitre 2 de la loi

régissant le financement des partis politiques est le résultat d'amendements apportés, en 1963 à la loi électorale, par le gouvernement de l'époque. Bien plus, ces normes que vous dénoncez aujourd'hui comme constituant une entrave au «droit démocratique fondamental que constituerait le droit d'expression par annonces payées» (sic) furent mises de l'avant et pilotées devant la législature par nul autre qu'un ancien journaliste, M. Pierre Laporte...

À partir du moment où la loi établit un plafond des dépenses électorales, il s'ensuit qu'il faut établir certains mécanismes pour contrôler le débit de ces mêmes dépenses. Ces mécanismes doivent également inclure une protection à l'encontre des interférences qui viendraient fausser les règles du jeu.

En conséquence, durant une période électorale, un candidat ou un parti, peu importe l'importance des moyens dont il dispose, verra sa liberté de faire des dépenses pour favoriser ou diffuser son option, limitée selon ces plafonds que lui impose la loi.

Pour que ces limites imposées aux candidats et aux partis politiques aient et conservent tout leur sens, la loi ne pourrait permettre à des intervenants étrangers à ces candidats ou partis politiques, de venir créer un déséquilibre entre eux et ce par le biais de publicité payée et non soumise aux règles du jeu imposées aux politiciens.

Si l'on n'accepte pas cette dernière limite, il est illusoire de parler de plafond des dépenses électorales. Encore faut-il réaliser que cette limite ne s'applique que deux ou trois fois par décennie (!) et ce, à chaque fois pour une période fort courte variant de 28 à 35 jours. Sans doute le législateur a-t-il retenu que c'était le prix qu'il fallait payer pour mettre un terme aux orgies de dépenses électorales.

Encore ne faut-il pas dramatiser cet état de fait éphémère ou en fausser le contexte de son application. Le point en litige n'est pas tellement la liberté d'expression mais plutôt le paie-

ment pour diffuser une opinion. Faire une équivalence entre ces deux thèmes, c'est faire bien peu de cas du rôle que doivent jouer les médias.

À entendre parler certains, on croirait que cette interdiction équivaut à un bâillon. Le pire depuis la loi du cadenas dites-vous. Or les citoyens qui disposent de ressources suffisantes pour louer l'une de vos pages ont bien d'autres moyens à leur disposition pour diffuser leur opinion, moyens qui sont parfaitement légaux dans le contexte électoral: convocation de conférences de presse, diffusion de communiqués de presse, utilisation des tribunes d'affaires publiques usuelles, etc., etc.

Ces autres moyens ont été valables au cours des élections générales de 1966, 1970, 1973 et 1976 ainsi que pour chacune des 28 élections partielles tenues depuis 1964. Il en fut de même pour les 24 élections générales tenues au niveau municipal depuis 1978 alors que les mêmes principes furent appliqués. Il est vrai qu'en 1978 j'ai demandé et obtenu à l'encontre de «Sogides Ltée et Les Éditions de l'Homme» une injonction suite à la publication et la diffusion, en pleine période électorale, d'un livre dont le coût était absorbé par cette maison d'édition au lieu de l'être par le parti politique qui en était le bénéficiaire...

L'interprétation faite de la loi est légaliste ou plutôt bureaucratique dites-vous.

Mais quelle aurait été votre réaction suite à une passivité de la part de celui qui est chargé d'appliquer la loi, devant une publicité en provenance d'un corps intermédiaire pour louer le programme ou les états de faits de quelque parti ou candidat que ce soit?

Advenant une intervention analogue à celle que vous dénoncez, une telle intervention serait-elle apparue à vos yeux comme étant, aussi, légaliste et bureaucratique?

Enfin si l'on considère la loi telle qu'elle existe, est-ce que vous ne vous trouvez pas simplement à reprocher au directeur général du financement des par-

tis politiques d'avoir accompli ce que la loi attend de lui, savoir soumettre à l'appréciation du tribunal compétent un litige qu'il estimait devoir être traité d'urgence, ce qui d'ailleurs fut ratifié par la cour.

Qu'il s'agisse de louange ou de dénonciation faite à l'égard de quelque parti ou candidat que ce soit, le rôle du directeur général est de soumettre au tribunal compétent, lorsqu'il est d'avis que les principes de la loi sont enfreints, l'appréciation des faits litigieux. En période électorale la loi exige du directeur général d'être le gardien de l'équilibre des forces entre les différents partis et candidats en présence.

C'est là la conception que j'ai du mandat qui m'a été confié et c'est de cette façon que je le remplirai peu importe les critiques, leur nature ou les circonstances. Si la loi n'est pas satisfaisante, c'est au législa-

RÉPONSE

L'argumentation de M. Boucher révèle le pire travers de certains grands commis de l'Etat: s'enfouir dans les textes de loi comme des rats d'archives pour se mettre à l'abri des critiques. M. Boucher remonte, en effet, à la loi de 1963 et mentionne même les 28 élections partielles depuis cette date. Mais là n'est pas le problème puisqu'avant 1977 cette loi n'avait pas vraiment créé d'ennuis. On l'avait plus ou moins laissée en veilleuse. Mais c'est avec la révision péquiste de cette loi en 1977 que l'esprit d'inquisition s'est manifesté. L'élection du 13 avril était ainsi, comme je l'ai dit dans mon article, la première élection générale comme test de cette législation.

Pourquoi M. Boucher ne fait-il pas état de cette loi de 1977? Parce qu'elle gênait son argumentation. Il voulait démontrer que l'éditorialiste parlait à tort et à travers et, bien sûr, cela lui permettait de s'indigner du manque de rigueur intellectuelle qui prive les lecteurs de «données exactes et véridiques».

teur de l'amender et sûrement pas au directeur général.

Je n'ai pas voulu et il ne m'appartient pas de relever toute et chacune des inexactitudes que recèle votre éditorial. Néanmoins il s'en dégage selon moi une impression que résume une strophe d'une chanson folklorique bien connue: «avis le noir tua le blanc». Mais au fait, s'agit-il seulement d'un problème de mire?

En terminant je retiens que le législateur a vu juste en donnant mandat au directeur général du financement des partis politiques de maintenir un centre d'information sur le financement politique ainsi qu'en lui enjoignant de tenir régulièrement des séances d'information et des colloques et ce, en outre de faire toute publicité jugée nécessaire.

Depuis deux ans, beaucoup d'emphase a été placée sur ces différentes facettes et l'expérience vécue démontre qu'il faut

poursuivre en ce sens. Peut-être un colloque traitant de l'ensemble de ce sujet serait-il indiqué tout autant que votre participation?

Vous trouverez ci-joint copie d'un document intitulé «Aide-mémoire du directeur général aux représentants des médias», document qui vous fut d'ailleurs adressé ainsi qu'aux représentants de l'ensemble des médias écrits ou électroniques du Québec à différentes reprises, entre autres à l'occasion du référendum et dernièrement le 10 mars. Je joins à ce document un exemplaire de la loi régissant le financement des partis politiques.

Je suis à votre disposition pour toute question que vous jugeriez pertinente dans les circonstances.

Pierre-Olivier BOUCHER
directeur général
du financement
des partis politiques

liberté d'expression mais plutôt le paiement pour diffuser une opinion. Ici la candeur de M. Boucher se transforme en jésuitisme. Dans une société moderne ou tout se comptabilise sous forme monétaire et où le bénévolat n'existe qu'à l'état folklorique, une telle distinction est aussi hypocrite qu'artificielle.

«En période électorale, poursuit M. Boucher, la loi exige du directeur général d'être le gardien de l'équilibre des forces entre les différents partis et candidats en présence.» Ici le jésuitisme de M. Boucher se transforme carrément en imposture. Quel équilibre des forces y a-t-il entre un groupe de citoyens à qui on interdit de payer une annonce dans un journal pour exprimer des opinions en période électorale et le parti gouvernemental qui possède les budgets et l'énorme appareil de l'Etat pour faire sa propagande pendant quatre ans? Bref, l'argumentation légaliste de M. Boucher ne saurait convaincre beaucoup de gens sérieux.

M. Boucher, comme un préfet de discipline qui cite le nom d'un bon élève en exemple, mentionne feu le ministre Pierre Laporte comme preuve de la légitimité de cette loi électorale. Une telle candeur explique sans doute le zèle un peu boy-scout de M. Boucher dans l'application de sa loi vexatoire.

«Le point en litige, affirme M. Boucher, n'est pas tellement la

Ivan Guay



Rodrigue Biron



Mme Pauline Marois



Jean-François Bertrand



Mme Denise Leblanc-Bantey



Reynald Fréchette

Alain Marcoux
photos Pierre McCann, LA PRESSE

Remaniement ministériel d'envergure, mais empreint de prudence et de conservatisme

■ QUEBEC — C'est à un remaniement ministériel d'envergure, mais en même temps empreint de beaucoup de prudence et d'un certain conservatisme, qu'a procédé hier le premier ministre René Lévesque.

LOUIS FALARDEAU
(de notre bureau de Québec)

S'il n'y a que dix ministres qui conservent exactement les responsabilités qui étaient les leurs dans l'ancien cabinet, le premier ministre n'a procédé qu'à deux congediements et a invité seulement six députés à se joindre à son Conseil.

Les deux ministres qui rede-

viennent simples députés sont Denis de Belleval et Denis Vaugeois. Le premier était au cabinet depuis l'élection de 76 et s'était occupé successivement des portefeuilles de la Fonction publique et des Transports. Le second avait remplacé Louis O'Neill aux Affaires culturelles en juin 78.

Outre ces démissions, les plus grandes surprises sont certes l'importance du ministère confié à Rodrigue Biron et la création du poste de ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, qui a été confié à Yves Bérubé.

M. Biron était chef de l'Union

nationale jusqu'au début de l'année dernière, alors qu'il avait donné sa démission pour rejoindre le camp du «oui» au référendum. Il adhéra ensuite au Parti québécois et c'est sous ces couleurs qu'il s'est fait réélire dans Lotbinière. On s'attendait à ce que M. Lévesque lui manifeste sa reconnaissance en l'invitant au cabinet, mais il a surpris tout le monde en lui confiant l'important portefeuille de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ou il remplace Yves Duhaime.

Jacques Parizeau, par contre, s'il reste ministre des Finances perd l'importante fonction de président du Conseil du trésor.

Cet organisme est en effet remanié pour devenir un ministère autonome confié à Yves Bérubé. M. Parizeau se voit par ailleurs confier la responsabilité additionnelle des Institutions financières et Coopératives. M. Lévesque le chargeant de donner suite au rapport sur l'épargne publié l'an dernier.

Deux femmes sont au nombre des six nouveaux députés qui accèdent au cabinet. Le poste le plus important est confié à la nouvelle députée de La Peltrie, Pauline Marois, qui devient ministre d'Etat à la Condition féminine et, à ce titre, accède au Comité des priorités. Mme Deni-

se Leblanc-Bantey, qui était adjointe parlementaire aux Pêcheries, se voit confier le ministère de la Fonction publique.

Le nouveau député de Sherbrooke, Reynald Fréchette, est, avec Mme Marois, le seul nouvel élu à accéder au cabinet, au portefeuille du Revenu. Il n'est toutefois pas inexpérimenté, puisqu'il a été député unioniste de 66 à 70 et qu'il a présidé la Chambre pendant quelques mois.

Deux jeunes et ambitieux backbenchers, qui attendaient depuis 76, font aussi leur entrée au cabinet. Jean-François Bertrand remplace Clément Richard aux Communications et Alain Marcoux prend le poste de seul ministre délégué le 13 avril. Jocelyne Ouellette, aux Travaux publics et à l'Approvisionnement.

La plus importante promotion échoit certes à Pierre-Marc Johnson qui reçoit la responsabilité de l'énorme ministère des Affaires sociales. L'ancien titulaire, Denis Lazure, se voit confier la tâche moins lourde mais néanmoins importante (il siège au Comité des priorités) de ministre d'Etat au Développement social.

François Gendron accède également au Comité des priorités en passant de la Fonction publique au ministère d'Etat à l'Aménagement. L'ancien titulaire, Guy Tardif, conserve l'Habitat et devra en outre s'occuper de la Protection du consommateur. Michel Clair passe du Revenu aux Transports et Clément Richard, des Communications aux Affaires culturelles.

Si la Mauricie perd un ministre en Denis Vaugeois, son autre représentant au cabinet, Yves Duhaime, conserve des responsabilités très importantes en passant de l'Industrie et Commerce au ministère de l'Energie et des Ressources.

Pierre Marois garde le portefeuille du Travail et de la Main-

d'oeuvre, mais il se voit en plus confier une réforme qu'il prépare depuis longtemps en obtenant la Sécurité du revenu. Gérard Godin conserve également son ministère mais il change de nom afin de s'adapter aux réalités nouvelles et devient le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Les dix autres ministres conservent exactement les mêmes fonctions, illustrant le besoin de continuité dont a parlé M. Lévesque en présentant son cabinet devant un parterre d'invités de marque (évêques, juge en chef, consultants, etc.).

Mais le premier ministre a aussi inscrit son nouveau conseil sous le signe du changement et c'est là que les choix faits apparaissent fort prudents, sinon conservateurs.

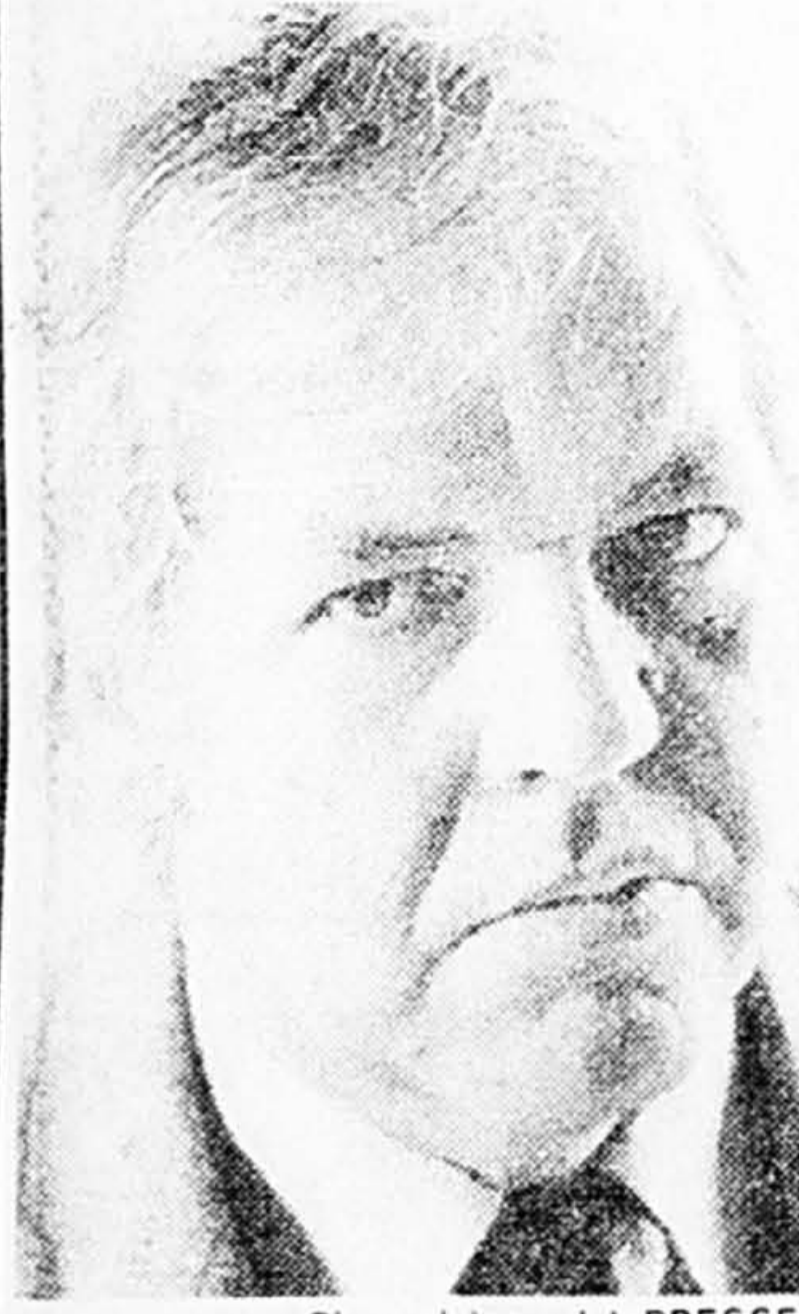
Tout le monde s'attendait en effet, au soir du 13 avril, à ce que Mme Louise Harel, tant en raison de sa compétence que de son activité au sein du PQ, soit la députée qui se verrait confier le plus important portefeuille. Or tout ce que lui a offert M. Lévesque est un poste de vice-présidente de l'Assemblée, qu'elle a refusé afin de pouvoir continuer à participer à la vie du parti.

De la même façon, on s'attendait à ce que l'ex-vice-président de la FTQ, Robert Dean, soit le premier anglophone à faire partie d'un cabinet péquiste. M. Lévesque a plutôt décidé de retarder cette première et de favoriser pour l'instant les anciens unionistes Fréchette et Biron.

Notons enfin que Claude Vaillancourt sera réélu président de l'Assemblée et que Jean-Pierre Jolivet restera vice-président. L'autre vice-présidence sera attribuée plus tard. Guy Chevrette reste whip en chef et compte au nombre des nombreux backbenchers déçus de ne pas avoir fait leur entrée au cabinet.

Vaugeois est «surpris» et De Belleval se terre

■ QUEBEC — Se disant «plutôt surpris que déçu»



Photothèque LA PRESSE

Denis Vaugeois

par la décision du premier ministre Lévesque de le renvoyer parmi les simples députés, l'ex-ministre des Affaires culturelles Denis Vaugeois a déclaré hier qu'il fallait tout de même qu'il aime bien le chef du parti, en qui il dit avoir plus confiance que jamais, pour accepter ce qu'il lui arrive.

GILLES GAUTHIER
(de notre bureau de Québec)

L'autre ministre démis, Denis De Belleval, qui était responsable des Transports, avait hier, selon son épouse, «jugé bon de s'isoler un peu, car ce sont de grosses émotions».

Vaugeois, qui assistait à la présentation du nouveau cabinet au Salon rouge de l'Assemblée nationale et qui cachait bien toute trace de dépit, a révélé que le premier ministre lui avait offert une tâche «fascinante, tough et motivante», qui ne touche pas le secteur culturel et qui serait relativement plus utile qu'un poste

de ministre. «Du moins, j'essaie de m'en convaincre; ça aide...»

L'ex-ministre, qui était à Toronto lorsque sa rétrogradation lui fut annoncée, préfère laisser au premier ministre le soin d'annoncer, aujourd'hui ou demain, la nature de cette nouvelle tâche «qui pourra s'accomplir assez rapidement». Il entend par ailleurs compléter son mandat de député.

On se souvient que Vaugeois avait il y a quelques jours à peine plaidé en faveur d'une revalorisation du rôle de député par l'octroi de plus grandes responsabilités.

Il dit n'avoir eu aucune grosse chicane avec le premier ministre pendant son passage à l'exécutif mais des divergences d'opinion, notamment en ce qui a trait à la loi sur le cinéma et plus particulièrement au sujet du doublage des films.

«Chose certaine, a-t-il conclu, il faut que Lévesque m'aime



Photothèque LA PRESSE

Denis De Belleval

beaucoup ou pas du tout pour m'offrir ce qu'il m'offre».

Quant à De Belleval, qui disait il y a trois jours, lorsqu'il interrogé par les journalistes sur l'imminence de l'annonce du nouveau cabinet, que sa démission était sur le bureau du premier ministre depuis les tout débuts, il avait hier moins que jamais le goût de s'afficher.

Denise Leblanc est intéressée par le défi et Biron a «son» plan pour relancer la PME

de notre bureau de Québec

■ QUEBEC — «Celui-là ou un autre...» Telle fut hier la première réaction de Denise Leblanc lorsque interrogée sur nomination au ministère de la Fonction publique.

La députée des Îles-de-la-Madeleine s'empresse d'ajouter que le défi l'intéresse et qu'une de ses priorités sera la politique d'égalité des chances, annoncée immédiatement avant les élections, dossier auquel elle s'intéresse depuis fort longtemps.

Lorsqu'on lui demande comment elle entrevoit la prochaine négociation avec le secteur public, elle répond que cette

échec est toujours quelque peu inquiétante mais qu'elle espère être en mesure de faire face à la situation le moment venu.

Parmi les autres nouveaux ministres, Alain Marcoux de Rimouski se dit le plus surpris de son accession à l'exécutif. Il affirme qu'il s'attendait à être nommé lors du troisième mandat du PQ au pouvoir, étant donné, explique-t-il, qu'il était convaincu que Denise Leblanc serait choisie, portant ainsi à deux (avec le député de Matane Yves Bérubé) la représentation de la région au Conseil des ministres.

Maintenant titulaire des Travaux publics et Approvisionne-

ment, Marcoux inscrit au nombre de ses priorités l'augmentation de la part du Québec dans les achats gouvernementaux par le biais de la politique d'achat de l'Etat.

Héritant du Revenu, le député de Sherbrooke, Raymond Fréchette, après avoir fait remarquer qu'il est le premier député de l'Estrie, tant au provincial qu'au fédéral, à être nommé ministre depuis Carrier Fortin en 1966, répète le thème de ses prédécesseurs à l'effet qu'il faut humaniser ce service de perception des taxes et impôts.

Rodrigue Biron, quant à lui, qui dit qu'il ne pensait pas avoir

aussi rapidement des responsabilités aussi importantes, parle du «plan Biron», qui touche particulièrement les PME et qui a été mis de l'avant quelques semaines avant l'élection. Il devient, à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, responsable notamment de Sidbec, dont il critiquait au temps de l'UN les déficits considérables et de la SAQ, insatiable pieuvre de ce secteur public dont il dénonçait jadis l'expansion. Mais il ne sait pas encore quel sort il leur réservera, disant de Sidbec qu'il y a des problèmes et des décisions à prendre et de la SAQ qu'il préfère étudier le dossier avant de se prononcer.

Des fonds publics mieux gérés

à faire face au défi du progrès dans des conditions difficiles, du progrès quand même, «parce que l'ère des ressources abondantes et de la croissance accélérée du secteur public, par exemple, est définitivement révolue».

Et c'est parce que «c'est avec des moyens strictement limités qu'il nous faudra, désormais, assurer le progrès et le développement de notre société», qu'il faut absolument contrôler beaucoup mieux les dépenses de l'Etat.

■ QUEBEC — C'est pour que les fonds publics soient mieux gérés, d'autant plus qu'ils se font plus rares, que M. Lévesque a décidé de faire de la présidence du Conseil du Trésor un poste ministériel à temps complet, comme c'est le cas notamment à Ottawa et à Toronto.

En annonçant la nomination à ce poste de M. Yves Bérubé, le premier ministre a expliqué qu'«en période de restrictions budgétaires, la qualité de la gestion des fonds publics doit devenir une préoccupation majeure du gouvernement... Le gouvernement se doit d'éliminer le gaspillage, de remplacer les activités désuètes par des programmes qui répondent aux besoins nouveaux et d'obtenir des employés de l'Etat un rendement maximal».

Plus tôt, M. Lévesque avait dit aux Québécois qu'ils auraient

Dean et Payne: ni surpris ni déçus

■ QUEBEC — Robert Dean et David Payne, les deux premiers anglophones à se faire élire sous la bannière du Parti québécois, n'ont été ni surpris ni déçus de constater que ni l'un ni l'autre n'avait été invité à faire partie du Cabinet.

Etant tous les deux de nouveaux députés, ils semblent trouver normal que M. Lévesque ait surtout fait appel à des parlementaires plus expérimentés.

Mais surtout, ils n'auraient pas été d'accord avec la nomination d'un anglophone si cela avait constitué un geste purement symbolique d'ouverture à cette communauté. Ils ne pensent pas qu'un député doit être privilégié simplement parce

qu'il est anglophone.

M. Payne se décrit comme étant avant tout un joueur d'équipe, désireux d'être d'abord un bon député, et d'apporter au caucus les problèmes des communautés culturelles, particulièrement de la communauté anglophone. Il croit même que le fait de ne pas être ministre lui facilitera cette tâche en lui permettant d'être plus présent et plus disponible.

M. Dean, de son côté, voit mal pourquoi le premier ministre aurait dû poser un tel geste symbolique pour répondre à l'ouverture de la communauté anglophone envers son parti, puisque cette ouverture ne lui semble pas évidente.

Liste des membres du Conseil des ministres

René Lévesque:	Premier ministre et président du Conseil.
Jacques-Yvan Morin:	vice-premier ministre et ministre d'Etat au Développement culturel et scientifique.
Camille Laurin:	ministre de l'Éducation.
Claude Morin:	ministre des Affaires intergouvernementales.
Jacques Parizeau:	ministre des Finances et ministre des Institutions financières et Coopératives.
Yves Bérubé:	ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor.
Claude Charron:	ministre délégué aux Affaires parlementaires et leader parlementaire du gouvernement.
Marc-André Bédard:	ministre de la Justice et ministre d'Etat à la Réforme électorale.
Bernard Landry:	ministre d'Etat au Développement économique.
Denis Lazure:	ministre d'Etat au Développement social.
François Gendron:	ministre d'Etat à l'Aménagement.
Pauline Marois:	ministre d'Etat à la Condition féminine.
Pierre Marois:	ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.
Jacques Léonard:	ministre des Affaires municipales.
Jean Garon:	ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
Marcel Léger:	ministre de l'Environnement.
Lucien Lessard:	ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
Yves Duhaime:	ministre de l'Énergie et des Ressources.
Guy Tardif:	ministre délégué à l'Habitat et à la Protection du consommateur.
Pierre-Marc Johnson:	ministre des Affaires sociales.
Michel Clair:	ministre des Transports.
Clément Richard:	ministre des Affaires culturelles.
Gérald Godin:	ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.
Denise Leblanc-Bantey:	ministre de la Fonction publique.
Jean-François Bertrand:	ministre des Communications.
Alain Marcoux:	ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement.
Rodrigue Biron:	ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.
Reynald Fréchette:	ministre du Revenu.

Les chauffeurs des Ambulances Royale protestent

La compagnie refusant désormais de leur fournir leurs uniformes, les 35 chauffeurs des Ambulances Royale ont décidé de se donner, chacun, le costume de son choix. Depuis hier, ils assument leur service déguisés en cowboy, ou en chasseur, ou en vacancier (shorts courts) ou même... en Père Noël! Avis aux cardiaques!

Comme deuxième moyen de pression, les chauffeurs de Royale observent scrupuleusement les limites de vitesse et autres règlements municipaux, sauf, bien sûr, dans les cas d'extrême urgence.

Le porte-parole de

ce groupe de syndiqués (Teamsters, local 903), M. Robert Brunet, est venu faire admirer aux gens de LA PRESSE son nouvel uniforme de cowboy. Mais c'est très sérieusement qu'il a expliqué le conflit qui oppose les travailleurs de la Royale à leur employeur: «Nous sommes pré-

prime au zèle nous paraît dangereuse pour notre sécurité et celle de nos malades!»

Les employés ont donc refusé catégoriquement cette offre patronale. Et l'employeur est revenu à la table avec une nouvelle «offre finale» accordant des augmentations annuelles

HUGUETTE ROBERGE

seulement en négociations avec la compagnie pour renouveler notre contrat de travail échoué depuis le 14 février dernier. Or le patron nous a offert, au chapitre des salaires, la mirabolante offre finale suivante: le statu quo (soit \$5,23 l'heure) plus... une prime de \$3 pour chaque transport excédant un quota de 31 transports hebdomadaires. C'est ridicule! Si, l'été, nous pouvons faire jusqu'à 9 transports par jour, c'est loin d'être le cas en hiver. De plus, une telle

de 12 p. cent pour la première année et de 10 p. cent pour les deuxième et troisième années du contrat à signer. Les chauffeurs demandent 20 p. cent d'augmentation pour la première année, à cause du rattrapage qu'ils estiment nécessaire et un pourcentage correspondant à l'indice du coût de la vie pour les deux années suivantes. Nouveau refus et utilisation des moyens de pression déjà mentionnés. Jusqu'à lundi ou un vote de grève est prévu.

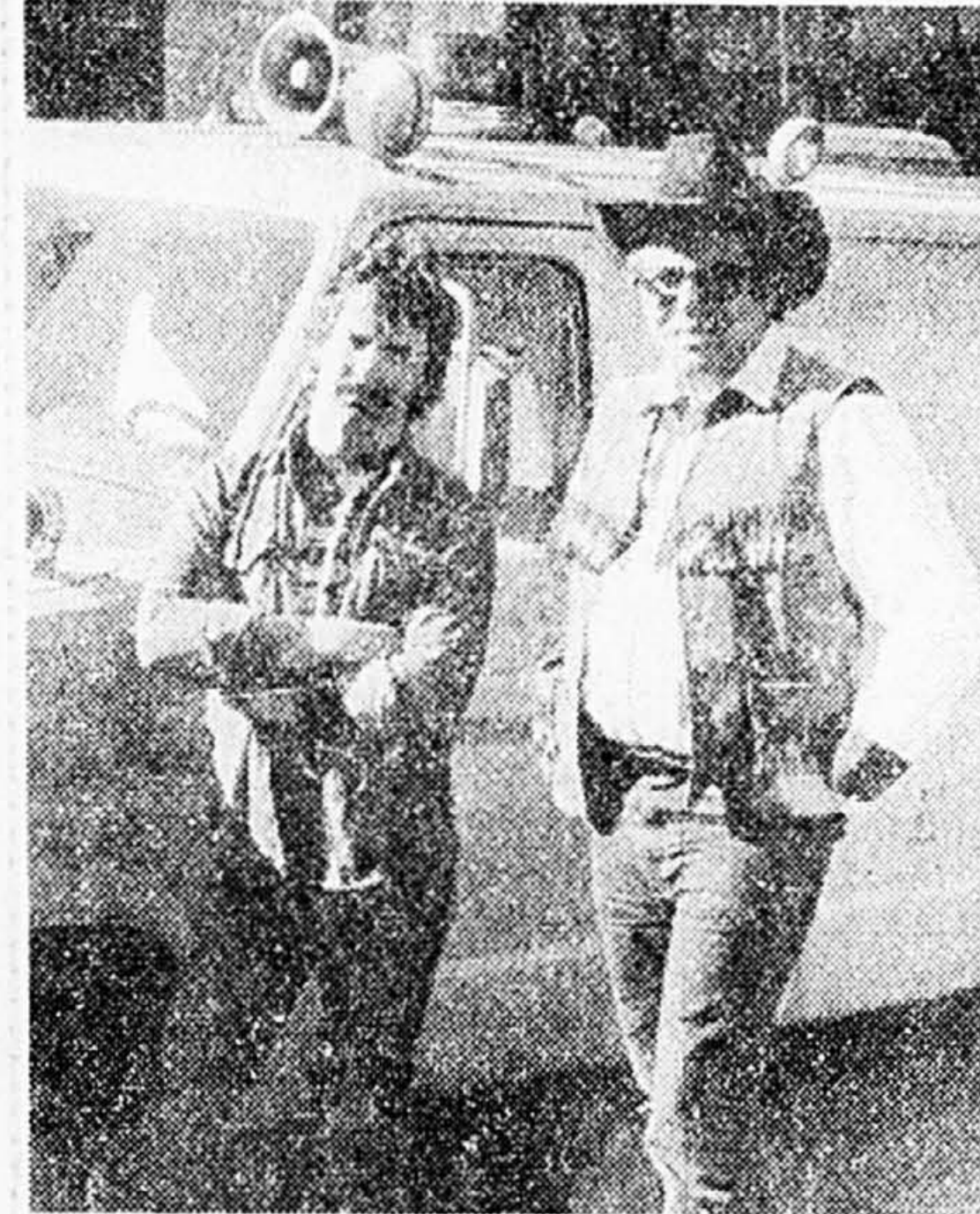


photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Les restrictions sur le transport routier levées les 4 et 11 mai

Les restrictions de charges imposées à la circulation lourde sur les routes du Québec seront levées à partir du lundi 4 mai dans la zone 1 et du lundi 11 mai dans la zone 2.

La zone 1 est bordée, à l'ouest par la rivière du Moine et le lac du même nom, au nord par la limite sud du parc de La Verendrye, par la limite nord des parcs Saint-Maurice et Portneuf et par la limite sud du parc des Laurentides; à l'est, par la limite est de la

municipalité de Sainte-Anne de Beaupré et par la limite des comités de Montmagny - L'Islet et Kamouraska - Témiscouata; et au sud, par les frontières des États-Unis et de l'Ontario.

Quant à la zone 2, elle comprend le reste du territoire. Le ministère des Transports souligne que la réglementation du contrôle des charges en dehors de la période de dégel continuera d'être appliquée.

Une requête en recours collectif contre la mousse d'urée-formaldéhyde

Une semaine à peine après l'interdiction gouvernementale de l'utilisation de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde, la première requête pour recours

HUGUETTE LAPRISE

collectif impliquant quelque 50.000 propriétaires de maison, au Québec, a été présentée devant la Cour supérieure. Elle représente des dommages et intérêts de l'ordre de \$3,75 milliards.

Selon la demande

déposée, hier après-midi, au Palais de Justice, le requérant au nom des 50.000 personnes, M. Rodrigue Allard, un retraité qui habite à Saint-Léonard, réclame une somme de \$75.000 répartie également pour le remplacement du produit, les troubles et inconvénients, les dommages à sa propriété et la perte de valeur marchande.

Dix compagnies qui opèrent au Québec, en Ontario et au Manitoba sont affectées par la requête. Il s'agit de Benson Chemicals, Borden Chemical,

Celanese Canada, DuPont Canada, Reichhold, Resinol Plastic Industries, P.P.G. Industries Canada, Union Carbide, Van Waters & Rogers et Canada Foam.

Le requérant allègue que les intimées ont sciemment, illégalement et sans droit, fabriqué ou mis en marché un produit qu'elles savaient ou auraient dû savoir allergène ou cancérigène; qu'elles doivent garantir les qualités des produits qu'elles fabriquent ou mettent sur le marché; qu'el-

les ont commis un délit ou un quasi-délit, au sens du droit civil; que le produit est dangereux à ce point pour la santé du requérant ou des occupants de sa maison qu'il devra le faire enlever des murs.

La requête demande également au tribunal de réserver aux quelque 50.000 personnes leurs droits à des dommages intérêts relatifs au préjudice qu'elles peuvent avoir subi dans leur intégrité physique. Le quantum des dommages-intérêts que les intimées auraient à payer ne serait toute-

fois pas nécessairement le même.

Rappelons que le ministre de la Santé, Monique Bégin, a formellement interdit l'usage de cette mousse isolante parce que les gaz émanant de la mousse en voie de désagrégation causent le cancer chez les animaux. Ce fait a été prouvé aux États-Unis l'an dernier. Mercredi, le Bureau d'économie d'énergie du Québec a décidé de faire réaliser une étude au ministère de l'Environnement du Québec afin d'analyser la situation dans la province.

POUR L'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

Vol CCF Londres à partir de \$530 — Bruxelles \$572 — Paris \$592 — Francfort \$626 — Amsterdam \$592 — Standby New York-Bruxelles aller \$169 — RT \$338 U.S. — Standby New York-Francfort aller \$189 — RT \$378 U.S. — Vols notifiés Paris-Montreal-Paris. — Vols Wardair

LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS, assurances autos internationales, permis international, etc...

SPÉCIAL 1981 «ACHAT — RACHAT»

Louez hors taxe livraison depuis Paris-Bruxelles-Amsterdam-Francfort.

3 semaines assurances internationales incluses Renault 5 GTL \$521 — Citroën visa spécial \$588 — Mini 1000 automatique \$671 — Mini 1000 \$591 — Simca Talbot LS \$535 — Renault 18 GTL \$657 — Citroën 2 CV \$467 — VW polo-golf — Peugeot 104-305 et 305 — Fiat 65-75 — Renault spécial livraison Francfort et Amsterdam avec surcharge.

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

depuis 28 ANS au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan financé dit «ACHAT-rachat» et le kilométrage illimité... profitez-en au maximum.

tél.: 861-0200

VOYAGES SETA VOYAGES

RESERVATIONS BILLETS: AVION — BATEAUX — TRAINS pour L'EUROPE et les ILES ENSELEILLÉES.

MONTREAL PARIS à partir de \$592

AIR FRANCE

TOURING CLUB DE FRANCE

1176, rue Drummond, tél: 861-3906 et 0200

* Livraison aéroport de Bruxelles

** Fiat: livraison gratuite Nice

≠ Vols spéciaux: Paris-Montreal-Paris

PERMIS DU QUÉBEC

Première à Longueuil les 4-5-6 mai 1981 au COLISÉE JEAN BELIVEAU

Voyez notre annonce dans le tabloïd sport de lundi (dos de cahier)



Venez nous rendre visite cette semaine!

SPÉCIAUX RCA DURANT 7 JOURS

Télécouleur portatif 20" Économie de 80.00

Prix de solde **53988**

Contrôle automatique des niveaux et syntonisation de précision. Châssis longue vie perfectionné de RCA. Faible consommation d'énergie, en moyenne 69 watts. Indicateur lumineux des canaux. Modèle FEC443W



Télécouleur portatif 20" Économie de 70.00

Prix de solde **59988**

Le Compagnon. Repérage automatique du contraste et de la couleur. Autorégulation de la couleur et correction des teintes du visage. Châssis longue vie perfectionné de RCA. Faible consommation d'énergie — seulement 78 watts en moyenne. Tube-image Super — Acouline à matrice noire — Télécommande à clavier SignalLock — affichage DEL des canaux. Modèle FER450



La méthode d'achat Pascal

• Entrepôt-salle d'exposition. Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

• MASTER CHARGE
• CHARGE X
• PASCAL QUICK CHARGE ou termes prolongés

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE **PASCAL MEUBLES**

2600 Côte Verta, St. Laurent — Centre d'achat Le Gar

8000 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

“L'HUILE MOTEUR GULF N'EST PAS PAREILLE.”

Toute une protection moteur!

L'huile Multigrade Gulf a subi des tests si rigoureux qu'elle constitue toute une protection pour votre moteur. En fait, l'huile Gulf peut durer jusqu'à 24.000 kilomètres, ou un an de conduite normale, entre les vidanges! Ce rendement incroyable est dû à l'hydrotraitement, un procédé de raffinage différent, inventé par Gulf.

Une protection comme ça, à prix régulier, ça vaut la peine. Essayez l'huile Multigrade Gulf; vous verrez: elle n'est pas pareille.

On est de service

• Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'utilisateur inscrit Gulf Canada Limited

1\$ DE RABAIS À L'ACHAT DE 4 LITRES D'HUILE MOTEUR HYDROTRAITÉE GULF

Détailant: Sur présentation de ce bon par votre client à l'achat de 4 litres d'huile moteur multigrade super Gulf pris au comptoir, Gulf Canada Limited vous remette \$1.00 plus 7¢ pour frais de manutention. Toute autre utilisation constitue une fraude. Des factures prouvant l'achat d'une quantité suffisante de marchandise (dans les 90 jours précédents) pour couvrir les bons remboursés doivent être présentés sur demande. Les bons seront déclarés nuls et refusés s'ils sont présentés par l'intermédiaire d'agences extérieures, de courtiers ou d'autres personnes ne faisant pas la distribution au détail de nos produits. À moins d'être autorisé par nous à présenter ces bons pour remboursement. Envoyez à: Herbert A. Watts Limited, C.P. 2140, Toronto, Ontario, M5W 1H1. Inscrivez au numéro 142 sur le bordereau de débit. L'offre prend fin le 31 décembre 1981. Limite d'un bon par achat. IMP 1 81



François Mitterrand

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES FRANÇAISES

Mitterrand en avance, Giscard durcit le ton

d'après AFP, Reuter

■ Selon un sondage national réalisé par l'Institut IFOP et publié par l'hebdomadaire Le Point, le socialiste François Mitterrand devance, avec 51,5 p. cent des intentions de vote pour le second tour de l'élection présidentielle française, le président sortant M. Valéry Giscard d'Estaing, crédité de 48,5 p. cent.

Cette enquête d'opinion a été réalisée lundi et mardi derniers, soit juste après le premier tour, alors que le gaulliste Jacques Chirac et le communiste Georges Marchais précisaient leur attitude pour le deuxième tour.

Tandis qu'étaient publiés les résultats de ce dernier sondage avant l'élection, la controverse sur l'éventuel débat télévisé entre MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand a connu hier plusieurs rebondissements sans qu'une issue ne soit apparue. Le président sortant a adressé une

lettre en forme d'ultimatum à M. François Mitterrand pour le rencontrer dans un face-à-face télévisé le 5 mai prochain.

«Je me trouverai le mardi 5 mai à 20h30 dans le studio de télévision pour y débattre avec vous, et avec vous seulement, des sujets qui concernent l'avenir de notre pays», écrit le président.

Le jour et l'heure avaient été proposés à l'origine par M. François Mitterrand mais celui-ci avait réclamé un certain nombre de modalités précises, demandant notamment à être interrogé par quatre journalistes et à ne débattre directement avec son adversaire qu'un quart du temps.

Cette lettre fait suite à une série de négociations longues et difficiles entre les états-majors des deux candidats sur l'organisation de ce débat. M. Mitterrand souhaite un débat assez

analogue à celui qui a opposé l'automne dernier MM. Ronald Reagan et Jimmy Carter. Le leader socialiste aimerait que chaque candidat soit interrogé séparément par quatre journalistes choisis en commun, avant de se tourner vers son adversaire et de dialoguer directement avec lui pendant un quart du temps seulement.

Le leader socialiste a émis au total treize conditions. M. Giscard d'Estaing n'a pas manqué de souligner que lui n'en demande qu'une, le caractère «direct» du débat et réclame «un face-à-face à la française, dont chaque téléspectateur connaît toujours la pratique et les règles». Pour lui, M. Mitterrand, peu sûr de lui, cherche à se dérober. Le porte-parole du président sortant a ironisé: «Comment Mitterrand s'il était élu, oserait-il affronter d'homme à homme Reagan ou Brejnev s'il n'ose affronter

d'homme à homme Valéry Giscard d'Estaing».

Dans le camp socialiste, on souligne que «l'affaire est trop sérieuse pour être traitée comme un spectacle» et qu'il ne s'agit pas «d'un concours d'éloquence». Les socialistes ont à plusieurs reprises critiqué l'emprise giscardienne sur les moyens d'information, et surtout sur la télévision, monopole d'Etat en France, et n'entendent pas que le sort de la campagne se joue sur une ou deux répliques grossières à loisir par la presse et utilisées à des fins partisans.

En tout état de cause dans le camp giscardien, l'heure est à la mobilisation générale, à dix jours du second tour des élections présidentielles, contre ce que le président sortant a appelé les «désordres de toute nature», dans l'hypothèse d'une victoire du candidat socialiste, M. François Mitterrand.

Ulster: Bobby Sands au seuil de la mort

d'après AFP, Reuter, UPI

■ L'émissaire du pape en Irlande, le père John Magee, a admis qu'il n'avait pu persuader Bobby Sands de mettre fin à son jeûne de 61 jours, mais a dit espérer que sa mission ait eu quel quel résultat positif.

Entre-temps, l'impasse persiste. Bobby Sands peut mourir à tout moment et hier aux Communes de Londres, Margaret Thatcher réitérait qu'il n'était pas question d'octroyer le statut politique à des criminels jugés coupables, ni maintenant ni plus tard.

Lors de ses visites à la prison de Maze, près de Belfast, le père Magee a également tenté de convaincre trois autres détenus membres de l'IRA de mettre fin à leur mouvement. L'envoyé du Vatican a confirmé qu'il avait demandé aux prisonniers, au nom de Jean Paul II, de cesser leur grève de la faim «afin de sauver et de respecter leurs propres vies et toutes les vies humaines qui pourraient être mises en danger en Irlande du Nord en raison de leur actions».

Avant son départ pour Rome,

l'envoyé du Vatican s'est rendu à Dublin pour assister à l'enterrement d'un prêtre. Il n'a eu aucun entretien avec des représentants du gouvernement de Dublin.

A Londres, le quotidien The Times n'a pas hésité à qualifier de regrettable la position du Vatican qui se préoccupe du cas humain de Bobby Sands, en oubliant qu'il y a encore quelques jours, des soldats britanniques tombaient sous les balles des terroristes.

Le primat de l'Eglise catholique de Grande-Bretagne, le cardinal Hume, a lancé un appel aux hommes politiques de Westminster et d'Irlande du Nord, afin qu'une solution «politique» soit trouvée aux problèmes de l'Ulster. Selon lui toutefois, il n'y a pas de doute que toute grève de la faim impliquant une intention de mort est un suicide.

En soirée hier, la mère de Bobby Sands a déclaré que rien ne pouvait plus sauver son fils. Mme Rosalyn Sands a révélé qu'elle avait promis à son fils de ne pas demander aux médecins de le sauver s'il tombait dans le coma.

Le seul qui puisse encore empêcher la mort de Sands est le «parrain» des détenus de l'IRA à la prison de Maze, Brendan McFarland. Lors de la précédente grève de la faim, en décembre, c'est Sands qui jouait ce rôle et qui avait ordonné la cessation du mouvement lorsqu'un «accord» était intervenu entre le gouvernement britannique et les détenus de l'IRA.

A Londonderry et à Belfast, les mots d'ordre de grève générale et les détails d'un deuil de trois jours circulaient dans les quartiers catholiques. Un homme politique indépendant a accusé les partisans de Sands d'être des «vautours» qui attendent d'exploiter sa mort.

A l'étranger, les partisans de Sands ont également manifesté. A Porto, au Portugal, trois individus armés et masqués ont hissé hier un drapeau de l'IRA sur l'immeuble abritant la compagnie British Airways, tandis qu'à Bilbao, en Espagne, une soixantaine de personnes s'enchaînaient devant le consulat britannique par solidarité avec Bobby Sands. A Anvers, en Belgique, plusieurs membres du



Ces deux Irlandaises font faire la promenade à leurs enfants tout en manifestant leur appui au gréviste de la faim Bobby Sands, qui se meurt en prison.

téléphoto AP

Werkgroeperland, un groupe flamand sympathisant à la cause irlandaise, ont déversé du sang dans le hall de la Westminster Bank.

Le gouvernement britannique a fait part de son vif «étonnement» aux autorités de l'Allemagne de l'Est, à la suite d'une résolution adoptée par le

Parti communiste de la RDA selon laquelle l'Ulster fait partie des pays où la population est soumise à la «répression, la discrimination et la torture».

Barrage contre l'aide militaire au Salvador

d'après AFP

■ La commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants a voté à une large majorité une motion exigeant que la continuation de l'aide militaire américaine au Salvador soit subordonnée au respect par ce pays de certaines conditions, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

La commission a rejeté deux amendements plus radicaux, l'un demandant l'arrêt de toute aide militaire au Salvador, l'autre prévoyant le retrait de tous les conseillers militaires américains.

Le secrétariat d'Etat s'est déclaré hostile à la motion de la commission, le porte-parole Dean Fisher expliquant que l'administration Reagan ne souhaitait pas limiter la marge de manoeuvre du président salvadorien Napoléon Duarte.

Au terme de l'amendement voté par 26 voix contre 7 par la commission, le président américain devrait certifier devant le Congrès que le gouvernement du Salvador répond à certaines conditions: respect des droits de l'homme, contrôle de toutes les forces de sécurité, progrès des réformes économiques et politiques, engagement de tenir des élections libres à bref délai, recherche d'une solution politique au conflit et relance de l'enquête sur le meurtre de quatre religieuses américaines au Salvador.

L'auteur de l'amendement, le représentant démocrate Stephen Solarz, a souligné que ce texte, s'il était adopté par les deux chambres, renforcerait les éléments civils au sein de la junte dirigée par le président Duarte et fixerait les limites de l'aide militaire américaine.

Pologne: le plénum consacre l'émergence des «sans-grade»

d'après AFP, Reuter

■ L'émergence des «sans-grade» au sein des instances dirigeantes du parti a été l'élément principal du plénum du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), qui a pris fin hier, à l'aube, après des débats longs et houleux.

MM. Josef Pinkowski, président du conseil l'été dernier au cours des premières négociations avec le syndicat indépendant Solidarité, et Emil Wojtaszek, ancien ministre des Affaires étrangères, disparaissent du Bureau politique. Ils sont remplacés par deux hommes de la base, Gérard Gabrys, un mineur de Barbara Chorzow, et Zygmunt Wróński, un employé de l'usine de tracteurs d'Urus.

Ce ramaniement, le sixième depuis les événements d'août dernier, illustre la volonté des dirigeants de satisfaire au minimum les revendications de la

base du POUP, tout en évitant de limoger un trop grand nombre de personnes en place, ce qui serait mal interprété à Moscou.

Le plénum qui a pris fin hier a donné le coup d'envoi au congrès extraordinaire qui s'annonce comme un événement dans l'histoire du communisme mondial.

Le congrès se tiendra du 14 au 18 juillet. Entre-temps, une commission de 15 membres a été mise sur pied pour établir les erreurs et les abus des dirigeants dans le passé et devra remettre son rapport d'ici à la fin de juin.

En outre, la commission de préparation du congrès a été autorisée par le plénum à soumettre à la discussion publique un projet de réforme des statuts du parti qui va très loin dans le sens de l'ouverture démocratique, avec notamment des élections à bulletin secret à tous les échelons et la limitation des

fonctions à deux mandats successifs pour un même poste.

La résolution du plénum laisse entendre que des remaniements pourraient être opérés à l'occasion du congrès du parti. On prévoit même l'expulsion de la majorité des membres du comité central actuel et d'autres personnalités du bureau politique.

La radio nationale a fait état du mécontentement de certains membres du parti qui auraient souhaité des mesures plus énergiques pour réduire le fossé existant entre les dirigeants et la base.

Solidarité a annoncé qu'il tiendrait son premier congrès national le 31 août, premier anniversaire de la signature des accords de Gdansk. Le gouvernement et Solidarité sont parvenus à un accord de principe sur le temps d'antenne qui sera accordé à la radio et à la télévision au syndicat.



Ces deux soldats de l'armée libanaise surveillent un quartier de Zahlé, la ville étant sous le contrôle des milices chrétiennes.

(téléphoto AP)

Les Sam-6 syriennes sèment l'inquiétude à Beyrouth

d'après Reuter, AFP

■ Le déploiement, hier au Liban, par les forces syriennes de fusées antiaériennes Sam 6 de fabrication soviétique a suscité l'inquiétude à Washington et à Beyrouth, où l'on craint qu'il ne déclenche une guerre ouverte entre Israël et la Syrie.

Le secrétariat d'Etat a déclaré, hier à Washington, que la situation est «dangereuse et explosive» au Liban et qu'elle doit être désamorcée le plus rapidement possible. Le porte-parole du secrétariat d'Etat, Dean Fischer, a indiqué que les Etats-Unis ne disposaient d'aucune information pouvant confirmer ou démentir certaines rumeurs selon lesquelles des conseillers militaires soviétiques auraient accompagné ces missiles.

A Tel Aviv, le général de réserve Mordechai Hod, ancien chef des forces aériennes israéliennes, a estimé que l'utilisation

des missiles sol-air syriens au Liban gênerait considérablement la totale liberté d'action de l'aviation israélienne, mais n'empêcherait pas son activité. Selon lui, l'utilisation de ces armes au Liban imposerait aux Israéliens l'introduction de nouvelles tactiques.

La réaction officielle des Israéliens s'est limitée jusqu'ici à un bref communiqué gouvernemental estimant que le «stationnement des missiles constitue une nouvelle dimension militaire et stratégique».

Entre-temps, le ministre syrien des Affaires étrangères, Abdel-Halim Khaddam, qui vient d'avoir des entretiens avec les dirigeants libanais, a promis d'élaborer un document de travail pour le retour à la paix au Liban et devrait le soumettre dans les prochains jours à Beyrouth. A son départ pour Damas,

il a déclaré que l'ensemble des parties concernées semblaient résolues à trouver une solution à la crise libanaise.

Au même moment, l'aviation israélienne et les milices du commandant dissident Saad Haddad, lançaient des bombardements sur différentes localités du Sud-Liban, dont les collines d'Aichiyeh Jormok, Kfar Roumane, Habbouch et Maaliye, au nord de Nabatiyeh. Il y a eu au moins 24 blessés selon les responsables de la sécurité.

En outre, plusieurs villages de Galilée, en Israël, ont été la cible hier de missiles Katiousha palestiniens. Un porte-parole militaire a indiqué que ces missiles avaient été tirés depuis le Château de Beaufort, un des bastions des forces palestino-progressistes dans le sud du Liban. Il y a eu sept blessés et de légers dégâts matériels.

Un trafic d'Haitiens dénoncé

WASHINGTON (AFP) —

Un véritable «gang de trafiquants d'hommes» fait entrer illégalement des Haïtiens aux Etats-Unis, a affirmé hier un membre de la commission de la Chambre des représentants pour les affaires interaméricaines. Si le gouvernement haïtien ne met pas un terme à ce trafic, a averti M. Dan Mica (démocrate, Floride), il sera nécessaire de couper totalement l'aide américaine à Port-au-Prince.

Selon M. Mica, trois membres de la commission qui se sont rendus en Haïti du 10 au 19 avril ont réuni de «bonnes preuves» qu'un «gang» opère de manière quasi officielle à Port-de-Paix, sur la côte nord de l'île. «Plus de 4.000 Haïtiens sont introduits tous les mois en Floride méridionale par ce gang», a-t-il affirmé.

M. Mica a appuyé ses déclarations de photos de bateaux de grande dimension qui, selon lui, embarquent 200 Haïtiens à la fois pour un prix variant de \$250 à \$1.500, obtenus grâce à la vente de terre et de bétail.

Au large des côtes américaines; affirme-t-il, ils sont transférés dans de plus petites embarcations et pénètrent aux Etats-Unis sans être inquiétés.

En ce qui concerne les moyens de pression à la disposition des Etats-Unis, M. Mica a souligné que l'aide à l'étranger allait être prochainement discutée à la Chambre et que d'autres possibilités qu'une cessation complète de l'assistance s'offraient aux législateurs. Il a ainsi évoqué la possibilité d'arrêter toute aide officielle mais de laisser les particuliers aider les organisations charitables haïtiennes. Quoi qu'il en soit, a conclu M. Mica, «je crois que nous allons devoir prendre des mesures sévères pour mettre un terme à cela».

Entre-temps, une délégation de haut niveau de l'Agence américaine pour le développement international (AID) partait pour Haïti afin d'étudier l'impact du programme américain d'assistance à ce pays, les Etats-Unis n'étant «pas satisfaits des progrès du programme».

Le dossier de l'UIOVD est très grave selon la FTQ

La direction de la FTQ considère «extrêmement graves» les accusations portées contre l'Union internationale du vêtement pour dames et son gérant d'affaires Robert Fontaine par le commissaire-enquêteur Adrien Plourde, du Bureau du commissaire général du travail.

PIERRE VENNET

A cet effet, le bureau de la FTQ a convoqué M. Fontaine et les dirigeants de l'UIOVD à une rencontre aujourd'hui afin de faire la lumière sur ce dossier.

On se souviendra qu'il y a quelques semaines, suite à plusieurs «rumeurs persistantes» qui, aux dires de M. Louis Laberge, le président de la FTQ, se précisaient de plus en plus, la FTQ

a sommé M. Fontaine de faire le ménage dans son syndicat.

M. Plourde, dans son jugement de 92 pages, rapporté par LA PRESSE, accuse l'UIOVD de se servir de l'argent des syndiqués pour se maintenir dans des ateliers de confection, avec la collusion des employeurs et de négliger les intérêts de ses membres qui, notamment en Beauce, ne voyaient les représentants des syndicats qu'au moment de payer des cotisations.

M. Daoust n'a pas épilogué tellement mais après avoir répété une deuxième fois qu'il considérait l'affaire «extrêmement grave» et qu'il avait lu le jugement Plourde en entier, a déclaré que sa centrale était sérieuse dans son désir d'épurer le syndicalisme dans le vêtement et de ne pas y tolérer d'irrégularités.

Les évacués de Saint-Hilaire ont passé une bien belle nuit

Des buffets pour 800 personnes, 75 livres de viande froide, 30 caisses de liqueurs, une quinzaine de caisses de lait, 90 boîtes de gâteaux, 200 pains, un petit déjeuner MacDonald et même des brosses à dents.

MARTHA GAGNON

Voilà un bilan impressionnant qui démontre que les 257 familles de Mont-Saint-Hilaire qui ont été forcées de passer une nuit à l'extérieur de leur domicile, n'ont manqué de rien durant leur courte captivité. Elles ont été choyées. D'ailleurs, si l'on se fie aux commentaires de Mme Thérèse Larose qui se préparait comme tout le monde, hier après-midi vers 2 heures, à retourner chez elle, «l'expérience a été enrichissante». Près d'elle, un employé du marché Serge Pépin ajoute: «Tout le monde a travaillé très fort. Je n'ai jamais vu une aussi grande manifestation de solidarité humaine. Ça fait du bien».

Les citoyens ont pu regagner leur domicile après avoir obtenu l'assurance du ministère de l'Environnement qu'il n'y avait plus aucun danger. Au cours d'une conférence de presse, M. Pierre Beaulieu a expliqué que l'évacuation des citoyens à la suite d'une fuite de gaz liquide (bioxyde de soufre) à la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire avait été jugée nécessaire par simple mesure de précaution.

«Dans des cas de ce genre il ne faut rien laisser au hasard», a souligné le directeur régional pour les situations d'urgence.

Heureusement, au Québec on n'a encore jamais eu à faire face à de grandes catastrophes comme celle de Mississauga à Toronto. Il y a eu des événements qui ont été considérés comme de sérieux avertissements: le déraillement d'un train qui transportait des gaz liquides au Lac Brome il y a deux ans et la fuite d'essence à Saint-Eustache.

M. Beaulieu a déclaré hier que des tests pour vérifier la qualité de l'air seront effectués à l'intérieur de la raffinerie de sucre. Quant au bris qui est survenu et qui a provoqué la fuite de gaz liquide, le ministère de l'Environnement devra vérifier si une telle chose est susceptible de se reproduire à nouveau. On se souviendra que la fuite a été causée par la corrosion d'un réservoir de 100 tonnes.

Au Centre civique de Saint-Hilaire, hier après-midi, c'était la fête. Tout en mangeant les restes de sandwich et de hors-d'œuvre, citoyens, bénévoles et pompiers volontaires discutaient joyeusement des récents événements. Le mot qui revenait le plus souvent dans la conversation était «Merci». Les gens n'en finissaient plus de se féliciter entre eux pour la «belle nuit» qu'ils venaient de passer.

Quant au maire de la municipalité, M. Honorius Charbonneau, il a dit ignorer pour l'instant le coût des dépenses qui ont été effectuées pour donner les soins nécessaires aux personnes évacuées. Mais, a-t-il précisé, «la facture sera envoyée à qui de droit».

Oui, ça pousse chez nous

W.H. Perron vous invite à visiter son nouveau centre de jardinage à Boisbriand

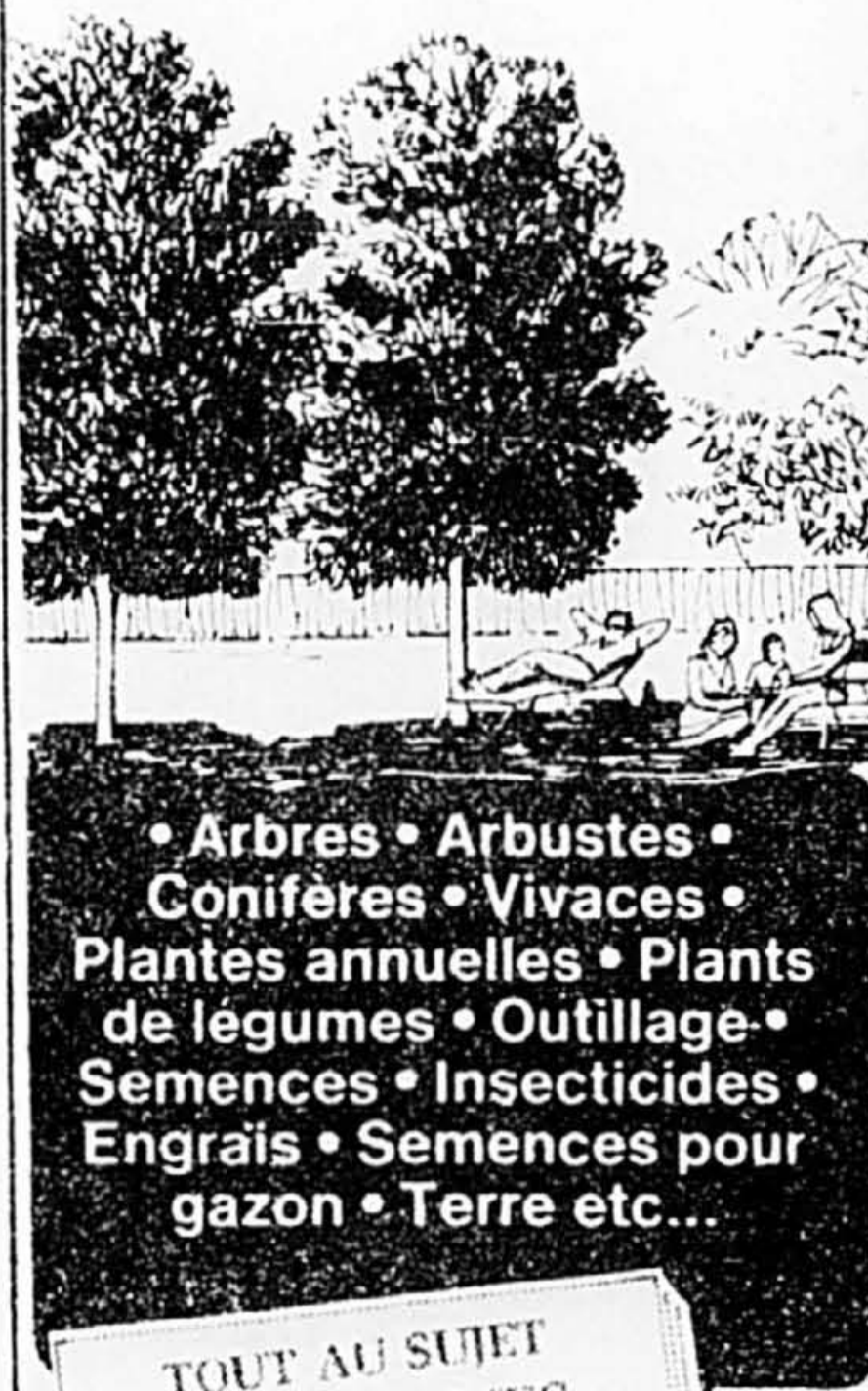
AU SERVICE D'UNE CLIENTÈLE DE CHOIX DEPUIS 1928

W.H. Perron se rapproche de vous

Ceux qui aiment les mêmes choses parlent généralement le même langage, et nous aimons que ça pousse chez vous. Quand vous transigez avec W.H. Perron vous faites appel à 52 ans d'expérience, à des agronomes de renom, et à un personnel hautement qualifié.

En plus de profiter d'un vaste choix, nous pouvons donner le petit conseil qui fait la différence.

Vous pouvez nous faire confiance nous mettons tout en oeuvre pour la mériter.



- Arbres • Arbustes • Conifères • Vivaces • Plantes annuelles • Plants de légumes • Outillage • Semences • Insecticides • Engrais • Semences pour gazon • Terre etc...



En cadeau un livre d'une valeur de \$4.95

«Tout au sujet des légumes»

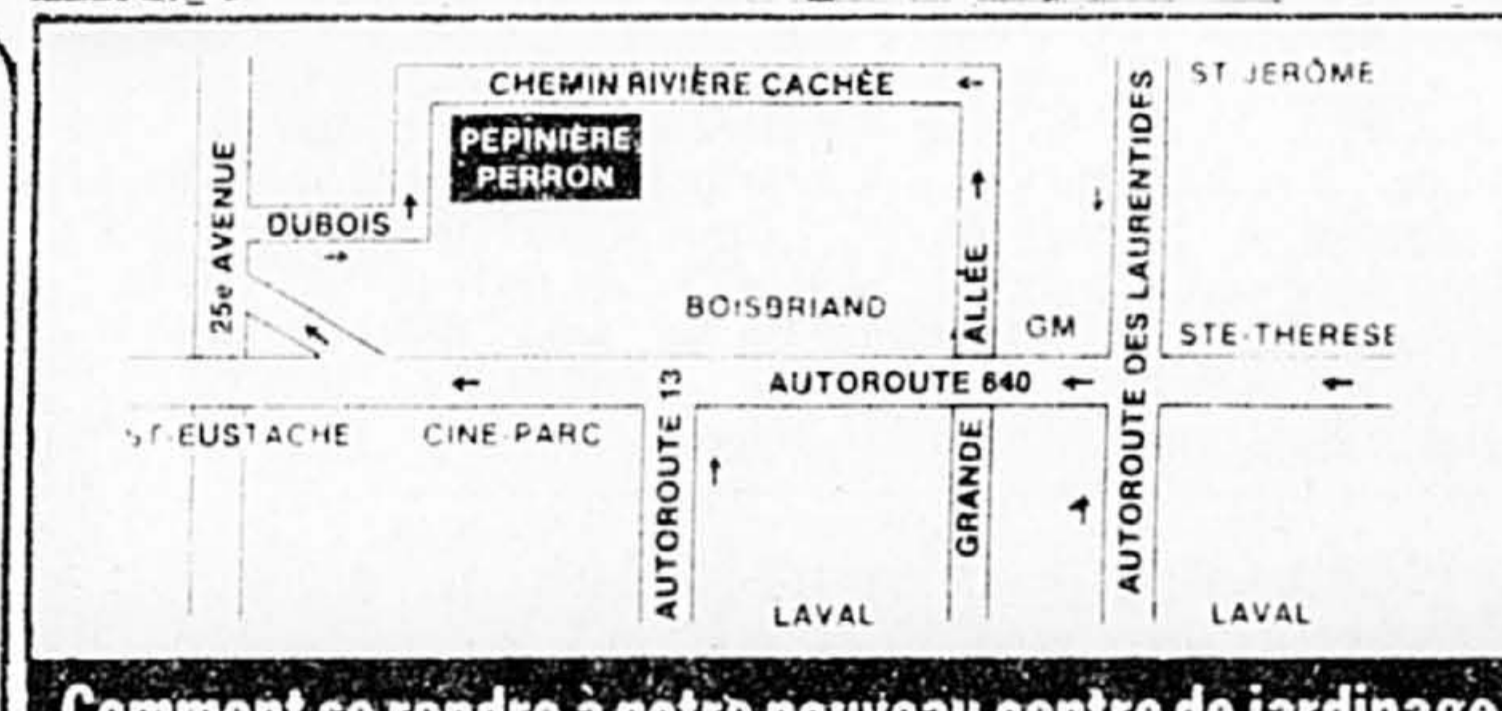
112 pages abondamment illustrées avec tout achat de \$20.00 «aux 1,800 premiers clients»

•VALIDE À LA PÉPINIÈRE BOISBRIAND SEULEMENT•

ACHETEZ DIRECTEMENT DE LA PÉPINIÈRE DE PRODUCTION W.H. PERRON

PERSONNEL QUALIFIÉ SUR LES LIEUX

GROS SPECIMENS D'ARBRES ET CONIFÈRES DISPONIBLES



Comment se rendre à notre nouveau centre de jardinage

le plus grand centre de jardinage au Québec

w.h. perron

HEURES D'OUVERTURE:

Lun.-au merc.: 8.00 à 6.00
Jeu. et ven.: 8.00 à 9.00
Samedi: 8.00 à 5.00

2000, rue DUBOIS Boisbriand

332-3610

515, boul. LABELLE Chomedey, Laval



Logez plusieurs téléphones dans votre logis

Les lignes élégantes du téléphone décoratif Contempra de la Téléboutique Bell en font un téléphone d'appoint idéal. La composition à même le combiné, le bouton de rappel intégré et le cordon plus long vous donnent une plus grande liberté de mouvement. Plusieurs téléphones dans la maison évitent les pas inutiles et permettent de faire ses appels dans l'intimité.

Les treize couleurs du Contempra s'harmonisent avec tous les décors. La Téléboutique Bell vous l'offre avec clavier Touch-Tone et vous bénéficiez de la fiabilité de Bell Canada.

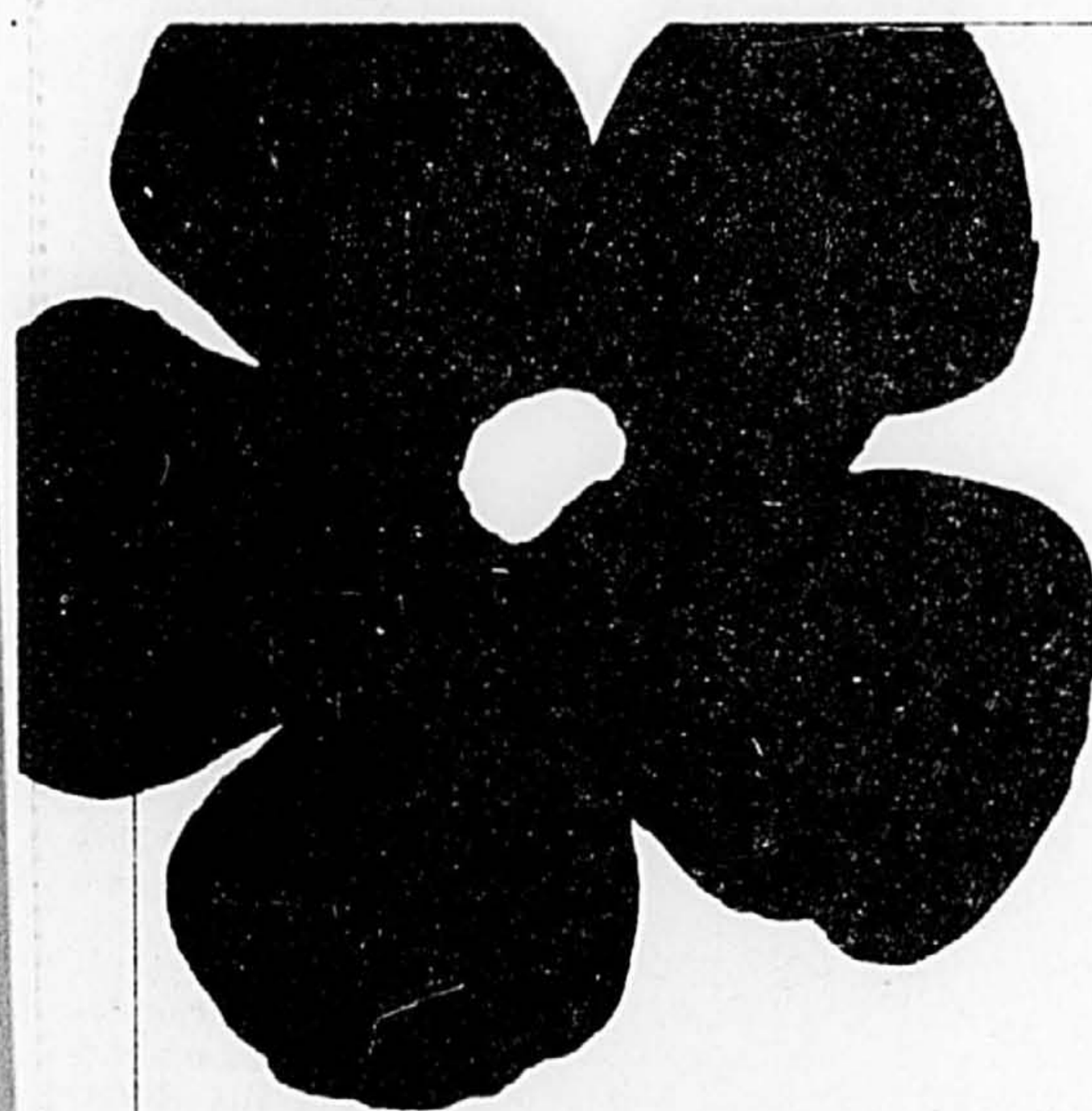
Faites entrer le printemps dans votre maison



Rendez-vous dès maintenant à la Téléboutique Bell la plus près de chez vous:

- Centre commercial Côte St-Luc
- Centre 2000, Laval
- Les Galeries d'Anjou
- Les Galeries Dupuis, Centre-ville
- Les Terrasses, Centre-ville
- Mail Champlain, Brossard
- Place Bourassa, Montréal-Nord
- Place Longueuil
- Place Newman, LaSalle
- Plaza Centennial, Dollard-des-Ormeaux
- Tour Jean-Talon

Téléboutique Bell



EXEMPTION DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX**L'APM dénonce une décision de la CECM**

L'Alliance des professeurs de Montréal dénonce une récente décision des commissaires de la CECM comme étant illégale et destinée à faire pression sur les enseignants pour leur nier un droit.

Il s'agit de la décision de la CECM portant sur l'exemption

de l'enseignement religieux où l'on brandit ouvertement la menace d'un changement d'école pour tout enseignant qui demande d'être exempté de cet enseignement. De plus, les enseignants désirant cette exemption devaient le faire savoir avant le premier mai soit très peu de

temps après la décision des commissaires.

Or, l'Alliance voit là «une menace mal déguisée et mal fondée pour nier à des enseignants un droit qui leur fut reconnu il y a déjà plusieurs années par le Comité catholique.»

D'autre part, cette décision des commissaires enfreindrait violemment la convention collective des enseignants et l'esprit du règlement du Comité catholique.

En particulier, l'article 2 du règlement de la CECM qui brandit ouvertement la menace d'un changement d'école. «Selon la convention signée par les deux parties, de dire l'Alliance, la perte d'un poste à la même école est liée au seul fait qu'il y ait des surplus et, dans tel cas, l'enseignant déplacé est celui qui a le moins d'ancienneté. Il est donc faux de prétendre que le poste d'un enseignant soit menacé du seul fait qu'il demande une exemption de l'enseignement religieux.»

«De plus, l'Alliance estime que fixer la date limite des demandes d'exemption une semaine après que les enseignants aient pris connaissance de la résolution est une autre mesure dissuasive, répressive et contraire à l'esprit du règlement du Comité catholique.»

L'Alliance avertit qu'elle contestera par tous les moyens et à tous les niveaux toute mesure qui pourrait léser les enseignants dans leurs droits à la suite de l'application de la résolution des commissaires.

Un privilège pour les automobilistes paraplégiques

Les paraplégiques peuvent dès maintenant se procurer la vignette qui leur permettra de garer leur véhicule dans certains endroits de la métropole habituellement interdits aux automobilistes.

La vignette auto-collante, aux couleurs du symbole international des handicapés, donnera à son titulaire le droit de stationner dans de telles zones pour une période de 30 minutes.

Cette initiative de la Ville de Montréal s'inscrit dans le cadre de la politique d'intégration des citoyens handicapés dans la société, au même titre que la décision d'installer des panneaux de stationnement pour handicapés dans les 18 rues commerciales de la métropole.

Les personnes handicapées qui désirent se procurer cette vignette doivent se présenter sur rendez-vous au service de la circulation, au 7501, rue François-Perreault. Leur demande doit s'accompagner d'un permis de conduire avec mention «commandes manuelles», d'un certificat d'immatriculation du



véhicule et d'un certificat médical datant d'au plus deux ans et où il est spécifié que le conducteur n'a pas l'usage de ses membres inférieurs ou en a un usage partiel.

Pour obtenir un rendez-vous au service de la circulation, les requérants doivent composer le 872-2964.

EN PLUS D'UNE PENSION DE \$200**Une Torontoise devra verser \$22,871 à son ex-mari**

TORONTO (PC) — Une Torontoise s'est dit outrée en apprenant mercredi la décision de la Cour suprême de l'Ontario lui ordonnant de céder \$22,871 en avoirs familiaux à son mari et de lui verser une pension de \$200.

Mme Zenobie Léonie Downes, qui gagne \$20,000 par année, affirme que ces paiements seront pratiquement impossibles à respecter.

Le juge Thomas Callon a déclaré que son mari, William Downes, âgé de 55 ans, qui travaillait dans une station-service, touche aujourd'hui des prestations d'assistance sociale à cause d'une maladie.

«Le mari a besoin d'appui et la femme est capable de l'aider, même si les versements rendront sans aucun doute sa situation financière serrée.»

Son mari avait lancé une poursuite, en vertu de la Loi sur la réforme du droit de la famille, pour le montant de la vente de biens familiaux — une maison et un chalet.

Mme Downes réclamait le divorce et la moitié du montant de la vente de la station-service de son mari.

Le juge a accordé au mari la moitié des avoirs familiaux, correspondant à la somme de

\$29,632. Il a décidé que la femme avait droit à \$6,761, soit la moitié du montant de la vente de la station-service. Ainsi, le mari a droit à \$22,871.

Le juge Callon a dit que les époux, qui s'étaient mariés en Belgique en 1946 pour venir s'installer au Canada en 1957 avec leur fille de neuf ans, avaient mis leurs revenus dans un fonds commun pour acheter leur maison familiale et leur chalet d'été.

Il a rejeté la prétention de divorce de la femme parce qu'elle n'avait pas été séparée de son mari pour la période minimale requise de trois ans avant de faire sa demande en janvier 1979.

CHEZ SIMPSONS...GRANDE VENTE MAI

Maintenant en plein essor jusqu'au 9 mai
Consultez la circulaire «Grande vente de mai»
Si vous n'avez pas votre exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons.
Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons^{MD}

**Robes estivales à imprimé floral**

D. Pour juniors... ravissante robe-soleil polyester/coton avec veste! Fines bretelles, corsage et taille élastique, ceinture à nouer. Veste à garniture dentelle. Imprimé bleu/lilas/jaune sur fond blanc. Tailles 5 à 13.

Vente de mai **29⁹⁹**

E. Élegante robe en polyester filé. Encolure en V, taille élastique et ceinture à nouer. Poches festonnées. Imprimé fuchsia ou bleu sur fond blanc. Tailles moyennes 8 à 16.

Vente de mai **34⁹⁹**

Rayon 307, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Rabais \$20 Pullman sur roulettes

Prix ord. Simpsons \$65 **44⁹⁹**

F. Pratique et spacieuse valise pullman en vinyle. Glissière en nylon robuste, courroie pour tirer et roulettes. Grande pochette intérieure. Bourgogne, tan ou bleu. Env. 75 x 52 x 21 cm (30" x 21" x 9").

Veillez indiquer un second choix de coloris.

Rayon 436, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Ensembles 2 pces polyester d'entretien facile

Vente de mai **59⁹⁹**

Quel que soit le moment, quel que soit le lieu, vous apprécierez le confort sans pareil de ces ensembles confectionnés en tricot polyester infroissable. Tous les ensembles avec jupe fourreau.

A. Motif quadrillé. Aqua/br blanc ou mauve/taupe/blanc. Tailles moyennes 12 à 20.

B. Seersucker. Marine ou beige. Tailles moyennes 10 à 20.

C. Rayures en doux tons de bleu ou beige. Tailles moyennes 10 à 18.

Rayon 301, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... **842-7221** jour et nuit.
ou composez

ERRATA

Veillez prendre note des corrections suivantes dans la circulaire «Grande Vente de mai Simpsons»

Page 3, article 1G. Le prix ordinaire devrait se lire: \$41, le prix de vente, 20.50.

Page 3, article 1J. Le prix ordinaire devrait se lire: \$47, le prix de vente, 23.50.

Page 46, article 4 et 4A. Les descriptions devraient être transposées.

Page 48. Porcelaine «Royal Albert»: les prix ordinaires et les rabais auraient dû être omis.

Veillez noter, les prix de vente indiqués seront encore en vigueur le 9 mai 1981.

CONCOURS DES PARFUMS «ROCHAS» chez SIMPSONS

La gagnante du diamant 1/4 de carat non monté est: Madame M. Rogoshewska de Ville St-Laurent. Toutes nos félicitations à l'heureuse gagnante.

CHEZ SIMPSONS...GRANDE VENTE DE MAI

Maintenant en plein essor jusqu'au 9 mai. Consultez la circulaire «Grande vente de mai» de 64 pages. Si vous n'avez pas votre exemplaire, venez en chercher un au magasin Simpsons. Composez 842-7221 jour et nuit.



1/2 prix

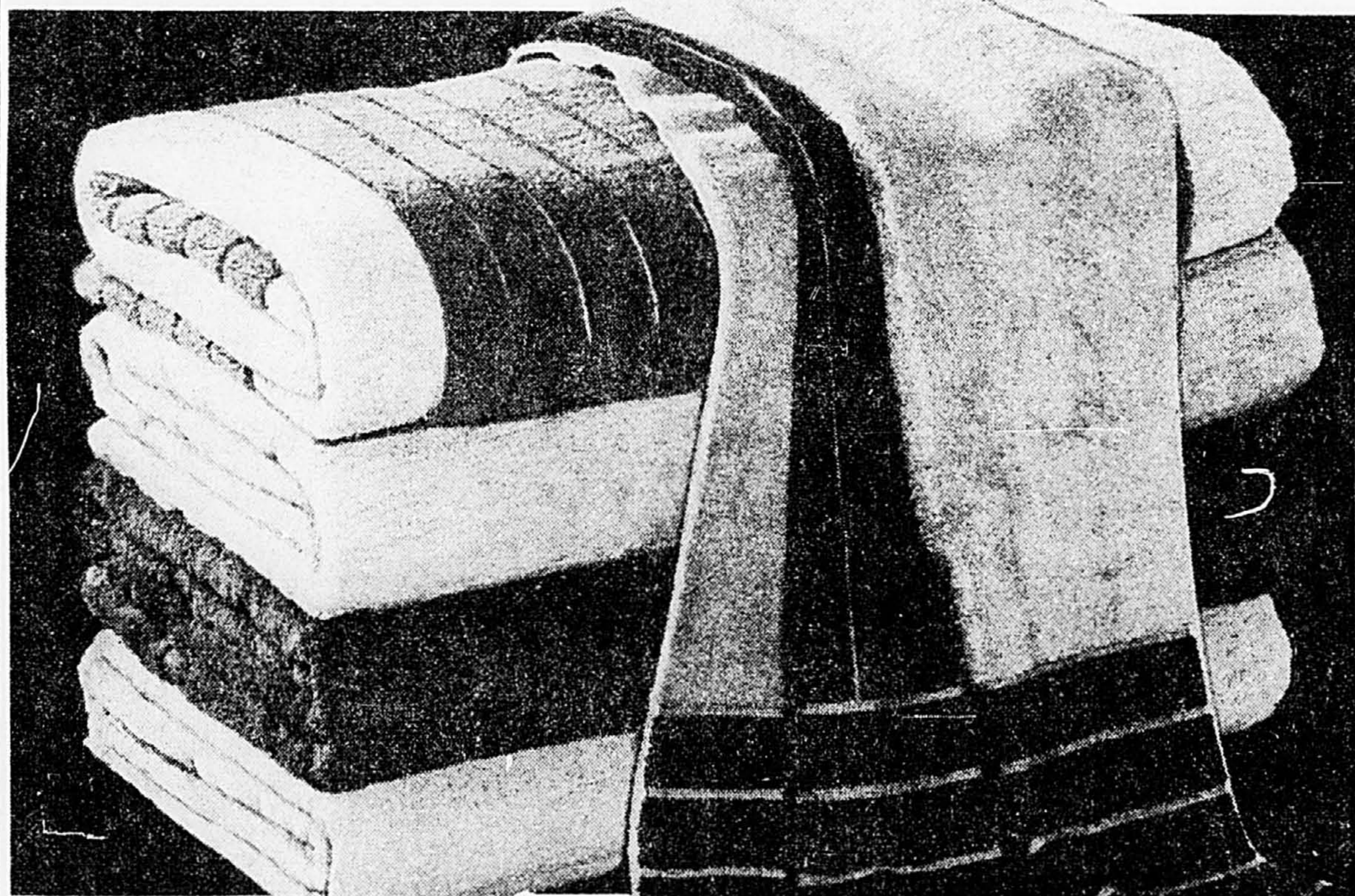
Fine porcelaine anglaise «Royal Albert»

Voici l'occasion que vous attendiez! Complétez votre ensemble ou offrez cette élégante porcelaine comme cadeau à la Fête des mères ou à l'occasion d'un mariage!

- A. «Serena» — bordure à motif floral rose pâle sur fond blanc. Garniture ton or. Motif A
Prix ord
Simpsons
72,95 **39⁹⁷**
couvert 5 pcs
- B. «Cottage Garden» — gerbe de fleurs rose pâle sur fond blanc. Garniture ton or. Motif B ou C
Prix ord
Simpsons
69,95 **34⁹⁷**
couvert 5 pcs
- C. «Tranquility» — gerbe de fleurs rose pâle et bleu avec motif gris sur fond blanc. Garniture ton or. Motif D
Prix ord
Simpsons
N/A **32⁵⁰**
couvert 5 pcs
- D. «Val D'Or» — blanc avec garniture ton or. Bordure cannelée. Motif D
Prix ord
Simpsons
N/A **32⁵⁰**
couvert 5 pcs

Elements libres	Motif A		Motif B ou C		Motif D	
	Prix ord Simpsons		Prix ord Simpsons		Prix ord Simpsons	
Sucrier couvert	55.00	27 ⁵⁰	49.95	24 ⁹⁷	43.95	21 ⁹⁷
Crémier	27.50	13 ⁷⁵	24.95	12 ⁴⁷	21.95	10 ⁹⁷
Théière	85.00	42 ⁵⁰	72.95	36 ⁴⁷	67.95	33 ⁹⁷
(non représentés)						
Bol à céréales	18.95	9 ⁴⁷	16.50	8 ²⁵	14.95	7 ⁴⁷
Bol à fruits	13.95	6 ⁹⁷	12.50	6 ²⁵	11.50	5 ⁷⁵
Plat 13"	68.95	34 ⁴⁷	63.95	31 ⁹⁷	58.95	29 ⁴⁷
Légumier ovale	68.95	34 ⁴⁷	63.95	31 ⁹⁷	58.95	29 ⁴⁷
Saucière et soucoupe	81.95	40 ⁹⁷	76.95	38 ⁴⁷	69.95	34 ⁹⁷
Assiette à diner	29.95	14 ⁹⁷	27.50	13 ⁷⁵	25.50	12 ⁷⁵
Assiette à thé	16.50	8 ²⁵	13.25	6 ⁶²	12.95	6 ⁴⁷
Assiette painbeurre	12.50	6 ²⁵	10.25	5 ¹²	9.60	4 ⁸⁰
Tasse et soucoupe	21.00	10 ⁵⁰	18.95	9 ⁴⁷	16.95	8 ⁴⁷

Couvert 5 pcs comprend 1 de chaque: assiette à diner, assiette à thé, assiette painbeurre, tasse et soucoupe. En vente maintenant jusqu'au 9 mai (sauf si il y a épuisement du stock) Rayon 445, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Douces serviettes imparfaites «Fieldcrest»

Après la douche, le bain, le sauna ou la baignade, vous aimerez vous envelopper dans ces confortables serviettes en tissu éponge 90% coton/10% polyester absorbant. De légères imperfections n'en altéreront ni la durée, ni l'apparence. Serviettes de bain, 63x127 cm (25" x50"); grandes serviettes de bain, 91x177 cm (36" x70").

Serviettes de bain «Lustre». Bleu, brun, beige, vert, marine ou rose pâle. **9⁴⁹**

Si 1re qualité 18.98

Grandes serviettes de bain «Lustre». Rose carmin, marine, champagne, sable, vert ou blanc. **18⁹⁹**

Si 1re qualité 37.98

Serviettes de bain «Royal Velvet». Rouge, bleu, brun, beige, vert, marine ou rose pâle. **11⁹⁹**

Si 1re qualité 23.98

Grandes serviettes de bain «Royal Velvet». Blanc, marine, beige, rouge, vert ou pêche. **19⁹⁹**

Si 1re qualité 39.98

Serviettes de bain «Royal Velvet Graphic». Blanc champagne, grèspêche lustré, bleu marine, hickory champagne ou cognacsuède. **11⁹⁹**

Si 1re qualité 23.98

Rayon 351, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour achat en personne seulement.



Oreillers à bas prix

E. Ces oreillers ont tout pour vous plaire: ils vous offrent un confort sans pareil à un prix des plus invitant. Bourre polyester, recouvrement coton. Env. 43 x 63 cm (17" x25"). **9⁹⁹**

Vente de mai pqt de 2

Rayon 351, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Accessoires pour salle de bain

Votre salle de bain aura bon teint! Styrene plastique résistant et facile à nettoyer. Marine, blanc, brun, ivoire ou rubis. Profitez de ces bons prix dès aujourd'hui!

Vente de mai

F. Corbeille à papier **6⁹⁹**

F1. Boîte pour papiers-mouchoirs **3⁹⁹**

F2. Verre **1¹⁹**

F3. Porte-savonnette **1¹⁹**



Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire)

DU 25 AVRIL AU 9 MAI 1981

Il suffit de visiter un des 5 magasins Simpsons de prendre une formule de participation au concours et de la déposer dans la boîte destinée à cet usage, au rez-de-chaussée de chaque magasin.

Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la "Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires". Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

vous pourriez gagner une quatre chevrolet de ces chevette 81 5 portes



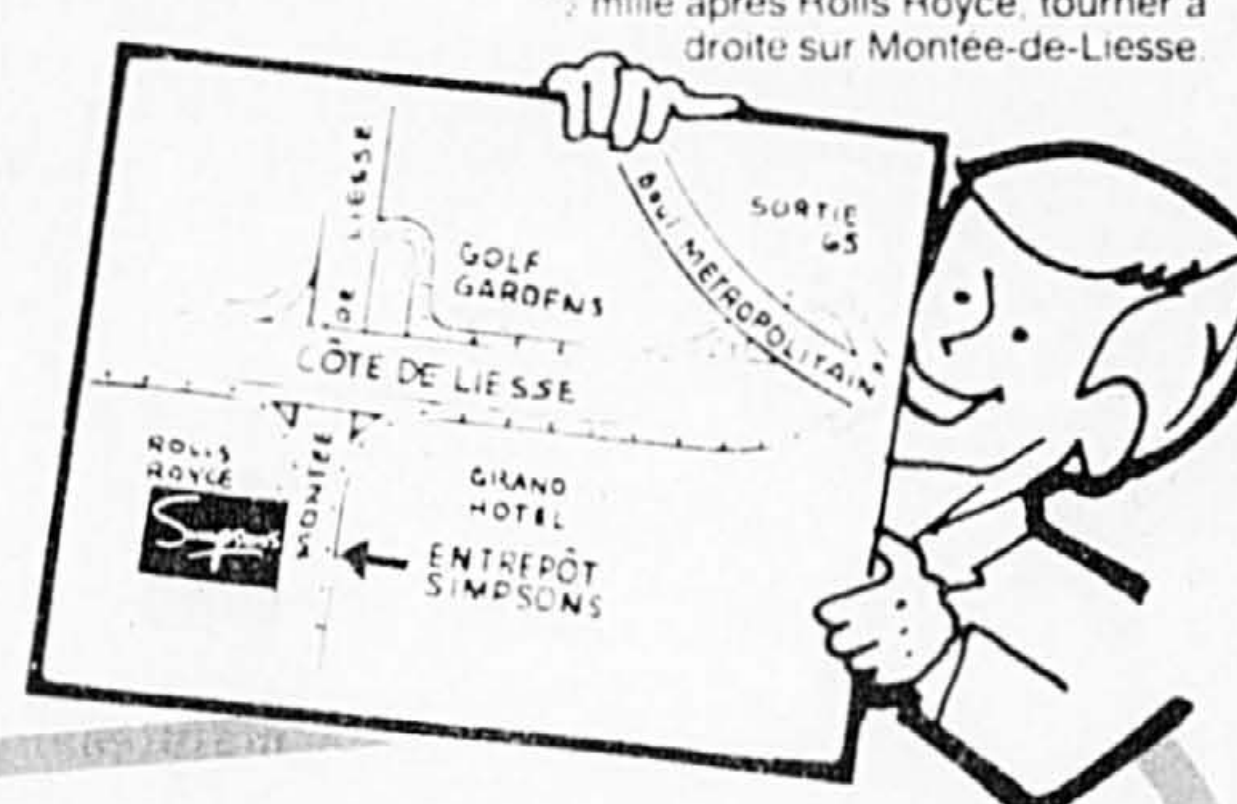
SOLDE D'UN JOUR A L'ENTREPOT

SIMPSONS

de 8h30 à 16h30 samedi seulement, à l'entrepôt St-Laurent Montée-de-Liesse sud.

L'ENDROIT EST FACILE A TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse. EN VENANT DE L'EST, prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 miles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse. EN VENANT DE L'OUEST, prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolis Royce, 1/2 mile après Rolis Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.



BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT

Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis, tous en parfaite condition de fonctionnement.

CHAÎNES STÉRÉO MODULAIRES

1 seul. "JVC", AX-1-TV3-LA11-SK101	985 00	749 00
1 seul. "JVC", RS11-LA11-RS240	549 99	399 00
1 seul. "Lloyd's", H655-H545-H027	679 99	399 00
1 seul. "Lloyd's", H575-H570-F459	499 99	349 99
2 seul. "Yorx", M2612-Q650-S45	829 99	549 99
1 seul. "Yorx", M2411-Q615-S45	499 99	329 99
1 seul. "Pioneer", SX680-PL514-RS200	649 99	389 99
1 seul. "Toshiba", SRF450-SA728-CS717	629 99	399 99
1 seul. "Pioneer", SX680-PL255-RS200	599 99	419 99
1 seul. "Centrex" de "Pioneer", KH5522599 99	299 99	299 99
1 seul. "Pioneer", SX550-PL514-RS100	569 99	399 99
1 seul. "Sound Design", 5954-979	579 99	299 99
1 seul. "JVC", RS33-LA11-RS300	699 99	449 99
1 seul. "Lloyd's", R-871-083	349 00	229 99
1 seul. "Ken Tech", X-104-TCH28-XS100399 99	199 99	199 99

75 seul. Chaînes stéréo modulaires. Modèles d'étalage et de démonstration, de marques réputées.
Prix orig. Simpsons 199 99 à 499 99
139.99 à 349.99

TÉLÉVISEURS-COULEUR

CONSOLES

1 seul. 26" "Electrohome", Amherst	999 00	699 99
2 seul. 26" "Sanyo", Modèle 62CX02	799 99	579 99
1 seul. 26" "Zenith", Modèle S2520P	948 00	728 00
1 seul. 26" "Electrohome", Oakville	899 99	649 00

PORTATIFS

1 seul. 20" "Electrohome", Hudson	629 00	438 00	
1 seul. 20" "Electrohome", Fairview	599 99	429 00	
1 seul. 20" "Toshiba", Modèle C955	879 99	599 99	
1 seul. 20" "Panasonic", Modèle CT901	579 99	399 00	
1 seul. 20" "RCA", Modèle FER446	549 99	399 00	
3 seul. 14" "Sylvania", Modèle CA-0115	399 99	299 00	
1 seul. 20" "RCA", Modèle FD442	549 99	399 00	
1 seul. 20" "RCA", FER443	589 99	429 00	
6 seul. 20" "Lloyd's", Modèle L-500	Special	399 00	
2 seul. 14" "Lloyd's", Modèle L-320	Special	329 00	
15 seul. 14" "RCA", Modèle EER-335	Dans carton d'emballage	Special	399 00
1 seul. 20" "Toshiba", Modèle CA940	699 99	499 00	
1 seul. 20" "Panasonic", Modèle CT903	579 99	399 00	
1 seul. 20" "Magnavox", Modèle C2020528 00	399 00	399 00	
1 seul. 14" "Electrohome", Camilla	449 99	329 00	

De nombreux autres modèles non énumérés.

TÉLÉVISEURS NOIR BLANC

PORTATIFS

4 seul. 20" "RCA", Modèle CD192	219 99	149 99
1 seul. 12" "Electrohome", Escort	119 99	84 44
1 seul. 12" "Sanyo", Modèle 21T70WD	119 99	84 44
1 seul. 12" "Electrohome", Comet	109 99	79 99
1 seul. 12" "Phillips", Modèle 12BW010	109 00	79 99
4 seul. 12" "Zenith", Modèle M121	139 99	88 00

RADIOS

200 seul. Modèles portatifs et radios-réveils numériques. Modèles d'étalage et démonstration.
Prix orig. Simpsons 29 99 à 99 99 19.99 à 69.99
Rayon 395, entrepôt seulement

MATELAS ET SOMMIERS-TAPISSIER

Vaste sélection de matelas et sommiers-tapisserie de manufacturiers réputés. Quelques-uns légèrement défraîchis, mais tous neufs. Formats 39" à 60" mais non disponibles dans toutes les gammes de prix. Quelques ensembles continental dans le groupe.
Prix réduits pour solde rapide 59.99 à 459.98

MEUBLES DE VIVROI

1 seul. Canapé et fauteuil "Citation", Coussins mousse, volant. Recouvrement motif floral rose foncé bleu	599 98
1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus", Coussinage mousse. Petit motif floral sur fond noir	699 98
1 seul. Canapé et fauteuil "Sealy", Dossier à coussins amovibles, coussins mousse, volant. Recouvrement motif floral beige	669 98
1 seul. Causeuse et fauteuil assortis	599 98
1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus", Coussins mousse. Recouvrement au motif blanc sur fond bleu nuit	599 98
1 seul. Causeuse "Bauhaus", Coussins amovibles. Volant. Recouvrement floral rouge sur fond beige	329 98

MEUBLES DE STYLE COLONIAL

4 seul. Canapé et fauteuil "House of Braemore", Dossier à coussins semi-tenants. Coussins mousse sur sièges. Volant. Tissus variés	Special	439 98
1 seul. Berceau et repose-pieds assorti "House of Braemore", Cadre fini pin. Recouvrement imprimé floral, tons or et rouille	779 98	609 98
1 seul. Causeuse assortie	679 98	539 98
1 seul. Ens. 7 pces "Yu-Go Furniture" pour salle à diner. Table rectangulaire avec 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini chêne	1664 98	1329 98
1 seul. Ens. dinette 5 pces "Yu-Go Furniture" pour salle à diner. Table ronde avec 2 rallonges, 4 chaises. Fini érable	465 00	372 00
1 seul. Ens. dinette 5 pces "Yu-Go Furniture", Table ronde avec piedestal, 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil. Fini érable	713 98	569 98
1 seul. Unité murale "Electrohome", Fini pin foncé	2170 00	1627 00
1 seul. Ens. 7 pces "Roxton Furniture" pour salle à diner. Table ronde avec 1 rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier. Érable	1660 00	1149 98
1 seul. Ens. 7 pces "Yu-Go" pour salle à diner. Table ronde avec piedestal et 1 rallonge, 3 chaises, 1 fauteuil. Fini pin	Special	1109 98
1 seul. Canapé-lit, fauteuil et repose-pieds "National Woodcraft", Fini ton érable. Recouvrement tissu motif écossais brun et beige	529 98	359 98
1 seul. Causeuse assortie	229 98	159 98
1 seul. Causeuse bercante "Zodiac Supreme", Bois apparent fini ton érable. Recouvrement à motif écossais tons multiples de rouille et brun	449 98	309 98

MEUBLES POUR SALLE À DINER

1 seul. Ens. 8 pces "Burlington House Furniture" pour salle à diner. Table avec 2 rallonges, 4 chaises, 2 fauteuils, vaisselier. Style oriental	3699 98	2699 98
1 seul. Desserte assortie	765 00	449 98
1 seul. Ens. 7 pces de la collection "Le Baron" de "Knechtel Furniture" pour salle à diner. Table ovale, 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini cerisier antique	3373 00	2449 98
2 seul. Ens. 7 pces de la collection "Windsor" de "Knechtel Furniture" pour salle à diner. Table rectangulaire avec 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini acajou	2553 00	1699 98
1 seul. Desserte assortie	499 98	319 98
2 seul. Ens. 7 pces "Henri Vallières" pour salle à diner. Table rectangulaire avec 1 rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Fini frêne ton miel	Special	1049 98
1 seul. Vaisselier "Craftique Furniture" pour salle à diner. Style contemporain. Fini naturel	859 98	699 98
1 seul. Table ronde pour salle à diner. 2 rallonges. Style contemporain. Fini naturel	379 98	309 98
5 seul. Ens. 7 pces "Alfi" pour salle à diner. Table rectangulaire, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Fini noyer	Special	749 98

MEUBLES EN TECK

5 seul. Miroir "Elsie Marie"	49 98
1 seul. Table rectangulaire pour salle à diner	199 98
6 seul. Unité murale "Marquis" 2 pces	229 98
1 seul. Armoire avec 2 portes et 2 tiroirs	279 98
6 seul. Meuble pour chaîne stéréo. Fini teck	119 98
2 seul. Table gigogne	79 98
1 seul. Desserte	74 98
1 seul. Armoire avec 2 portes	199 98
4 seul. Table à café	32 98
1 seul. Bahut et vaisselier. Vaisselier à portes vitrées coulissantes, bahut à portes en bois coulissantes	579 98
1 seul. Bahut et vaisselier. Vaisselier à portes vitrées coulissantes, bahut à 2 tiroirs et 2 portes coulissantes	850 00
1 seul. Unité murale 2 pces. Partie supérieure à portes vitrées coulissantes, tablettes et bar; partie inférieure à 4 portes coulissantes	659 98
1 seul. Ens. 6 pces "Regency" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, armoire à 2 portes, chevet 108" et 2 tables de nuit	1400 00

ENS. DINETTES ET MEUBLES D'ÉTÉ VARIÉS

2 seul. Ens. 5 pces. Table au fini chêne sylvestre. 4 chaises à recouvrement bleu roi	219 98
1 seul. Ens. bar 3 pces. Bar au fini chêne sylvestre. 2 tabourets à recouvrement ton brun "Rexford"	309 98
1 seul. Ens. bar 3 pces. Bar au fini chêne "Vegas". 2 tabourets à recouvrement ton tan "Vegas"	109 98
5 seul. Table blanche pour parasol	26 00
3 seul. Desserte blanche	39 98
3 seul. Table blanche pour patio	14 98
2 seul. Ens. 3 pces. Table à dessus en verre et 2 chaises	119 98
1 seul. Ens. 5 pces. Table en rotin à dessus verre, 4 chaises rotin à coussins imprimés	499 98
1 seul. Berceau pivotante	129 98
11 seul. Chaises directeur	44 98
1 seul. Berceau à angles	19 98

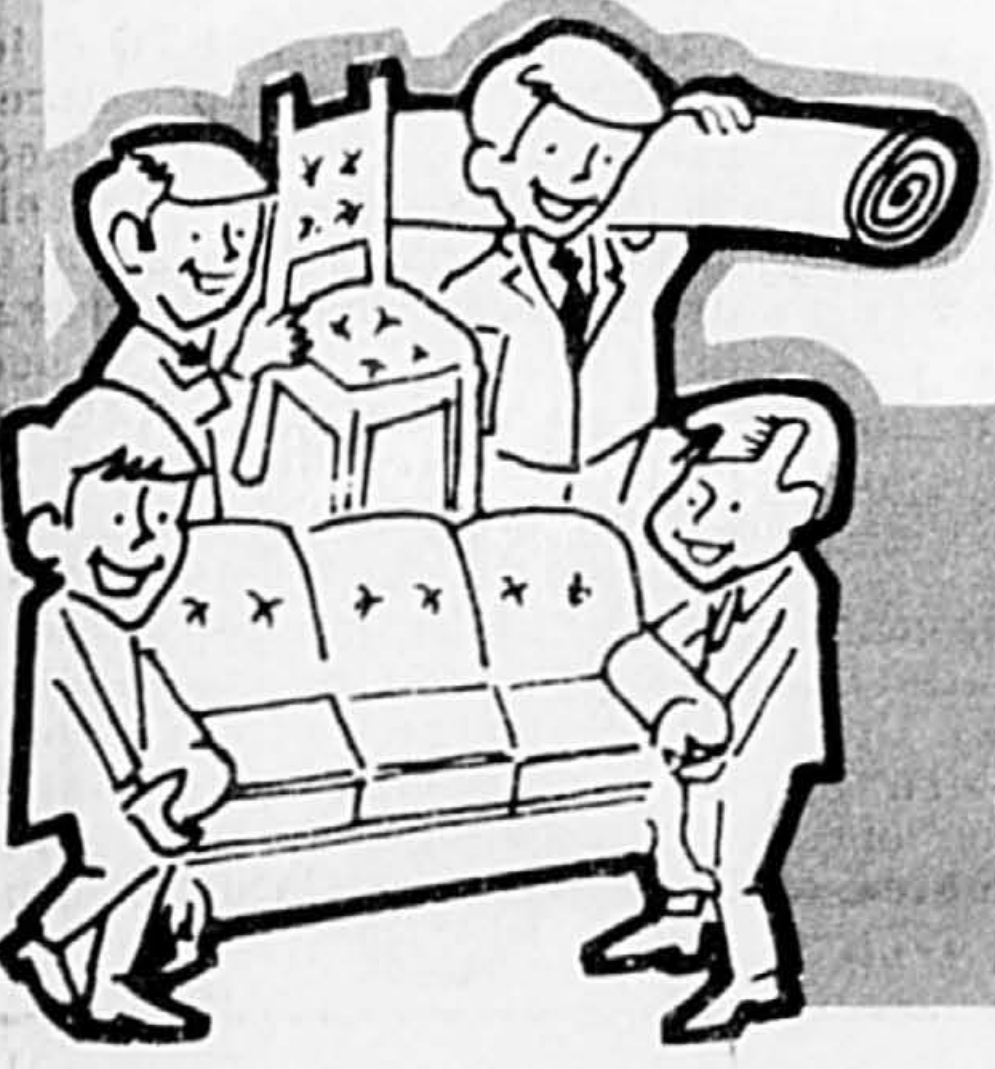
MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

7 seul. Ens. 5 pces "Henri Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style contemporain. Fini frêne	Special	999 98
4 seul. Ens. 5 pces "Henri Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style moderne. Fini orme	Special	1499 98
4 seul. Ens. 5 pces "Henri Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir oval, chiffonnier avec miroir, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style traditionnel, fini frêne	Special	1399 98
8 seul. Ens. 5 pces "Centre de travail" pour chambre à coucher. Commode triple, 2 miroirs, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style contemporain, fini noyer	Special	589 98
2 seul. Ens. 5 pces "Ideal Furniture" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style contemporain	839 98	699 98
1 seul. Ens. 5 pces "Electrohome" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style français campagnard. Érable massif, placages cerisier, fini cerisier	1819 98	1399 98

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES

Vaste sélection de tables et d'unités murales de divers fournisseurs. La plupart de genre unique, fins-de-séries et modèles d'étalage. Styles et prix variés. Tous vendus tel quel.
Prix réduits pour solde rapide.
Rayon 401, entrepôt seulement

Plusieurs autres articles non énumérés. Articles vendus tel quel. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures. Pas de commandes postales, ni téléphoniques.	
TAPIS ET MOQUETTE 200 unités seul. Coupons de moquette. Rabais 30% à 50%	
Tapis de moquette finis. 6 x 9 Prix ord. Simpsons 106 99 69 99 9 x 12 Prix ord. Simpsons 209 99 139 99	
Tapis décoratifs et tapis genre chinois. Rabais 20% à 40%	
Moquette Prix orig. Simpsons 5 98 à 27 98 m.ca \$3. à 16.98 m.ca Rayon 376, entrepôt seulement	
APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS Modèles usages: d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement. Prix orig. Simpsons	
21 seul. Lave-vaisselle 399 95 à 549 95 339 95 à 469 95	
29 seul. Réfrigérateur 289 95 à 1019 95 199 95 à 829 95	
30 seul. Cuisinière 449 95 à 989 95 339 95 à 849 95	
13 seul. Congélateur 319 95 à 439 95 264 95 à 374 95	
37 seul. Machine à laver 329 95 à 579 95 189 95 à 494 95	
28 seul. Sechoir 309 95 à 389 95 264 95 à 334 95	
Rayon 430, entrepôt seulement	
ASPIRATEURS Prix orig. Simpsons	
9 seul. "Concept 1" "Hoover", 3101 365 99 329 99	
3 seul. Vertical "Hoover", 4139 149 99 79 99	
4 seul. "Portapower" "Hoover", 1017 99 99 69 99	
1 seul. Traineau "Eureka", 3460 119 99 49 99	
1 seul. Balai électrique "Bissell", 9030 99 99 69 99	
1 seul. Balai "Regina", 942 64 99 34 99	
"Beaumarck"	
3 seul. Aspirateur-balai, 9400 289 99 229 99	
2 seul. Aspirateur-balai, 9500 399 99 279 99	
2 seul. "Electrobrosse", 8100 159 99 109 99	
1 seul. "Electrobrosse", 8300 249 99 199 99	
1 seul. Traineau, 7100 89 99 59 99	
1 seul. Traineau, 7200 119 99 79 99	
1 seul. Manuel, 7050 74 99 49 99	
1 seul. Portatif, 7010 109 99 79 99	
Rayon 371, entrepôt seulement	
ARTICLES MÉNAGERS Sélection d'articles ménagers tels que batteries de cuisine, articles en bois et accessoires de cuisine, petits appareils électriques neufs et remis à neuf, barbecues et ventilateurs. Prix orig. Simpsons 99' à \$399 19' à \$199	
Rayon 426, entrepôt seulement	
Rabais 25% à 80% LINGE DE MAISON Sélection de draps, douillettes, couvre-lits, serviettes et accessoires pour salle de bain. Formats, tissus et colons divers. Rayon 351, entrepôt seulement	
Rabais 30% à 50% TENTURES, STORES, COUVRE-LITS Variété de couvre-lits, tentures, jets, rideaux, coussins, poufs, stores et stores romains. Rayon 385, entrepôt seulement	
SERVICES À DINER ET ACCESSOIRES Services à diner pour 4 personnes. Tasses, soucoupes, assiettes, accessoires de service, couteaux, fourchettes, cuillers, etc. A prix réduits pour solde rapide Rayons 228 445, entrepôt seulement	
MIROIRS ET TABLEAUX Sélection de tableaux, miroirs, matériel pour artistes, fleurs séchées A prix réduits pour solde rapide Rayon 451, entrepôt seulement	
CAMÉRAS ET MACHINES À ÉCRIRE Modèles d'étalage et de démonstration. A prix réduits pour solde rapide Rayons 203 210, entrepôt seulement	
Rabais 20% à 50% LAMPES ET ABAT-JOUR Rayon 439, entrepôt seulement	
ARTICLES DE QUINCAILLERIE Petits outils motorisés remis à neuf. La sélection comprend perceuses, perceuses, scies à chantourner, touilles et scies. Garantie 1 an. 16 99 à 99 99	
Tronçonneuses électriques ou à essence remises à neuf 69 99 à 199 99	
Tondeuse à essence "Supremacy" 20" 149 99	
Tondeuse à essence "Simco" 19" 114 99	
15 seul. Tronçonneuse électrique 10" Prix ord. Simpsons 84 95 64 99	
Rabais 25% - Variété de calfeutrage. Variété de poèles à bois, quelques modèles étanches dans le groupe. Prix ord. Simpsons 99 99 à 549 99 69 99 à 419 99	
Peinture d'extérieur ou d'intérieur "Carrousel" et "C.I.L." Pas de blanc. Prix ord. Simpsons 19 99 à 22 99 gallon 4 99 à 5 99 Prix ord. Simpsons 5 99 à 6 99 pinte 1 49 à 1 99 Rayon 690, entrepôt seulement	
ARTICLES DE SPORT Bicyclettes-exercice. A prix réduits pour solde rapide 1/2 prix - Sacs de couchage. Prix ord. Simpsons 26 98 13 49	
Rabais 25% - Tables de ping-pong. Prix ord. Simpsons 99 99 74 99	
Tables de billard Prix ord. Simpsons \$299 à \$349 269 99 à 309 99	
Tentes A prix réduits pour solde rapide Rayon 469, entrepôt seulement	



Un jour seulement, le samedi 2 mai, à l'entrepôt Simpsons, 110 sud, Montée-de-Liesse. Plusieurs autres articles offerts à prix réduits

